

# RAPPORT D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2024

ARTICLE 29 LEC, TCFD ET RISQUES DE DURABILITÉ



# Sommaire

## RAPPORT D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2024

|      |                                                                                   |    |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.   | Introduction .....                                                                | 6  |
| 1.1. | Qui est Ostrum Asset Management ? .....                                           | 7  |
| 2.   | Démarche générale de l'entité .....                                               | 11 |
| 2.1. | Les piliers de notre stratégie ESG.....                                           | 12 |
| 2.2. | Transparence et informations .....                                                | 28 |
| 2.3. | Principaux chiffres ESG et classification des fonds...                            | 29 |
| 2.4. | Adhésion d'Ostrum Asset Management .....                                          | 31 |
| 3.   | Moyens internes et externes.....                                                  | 35 |
| 3.1. | Moyens internes et externes déployés par l'entité.....                            | 36 |
| 3.2. | Formations et sensibilisation.....                                                | 40 |
| 4.   | Démarche ESG et gouvernance.....                                                  | 42 |
| 4.1. | Supervision des sujets ESG et climatiques<br>par les instances de direction ..... | 43 |
| 4.2. | Gouvernance de l'ESG au sein<br>d'Ostrum Asset Management .....                   | 46 |
| 4.3. | Prise en compte de l'ESG dans les pratiques<br>de rémunération.....               | 53 |
| 5.   | Notre stratégie d'engagement.....                                                 | 54 |
| 5.1. | L'engagement individuel.....                                                      | 55 |
| 5.2. | Politique de vote active et responsable .....                                     | 63 |



|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.3. Un engagement actif dans des initiatives collectives .....                         | 65  |
| 6. Taxonomie européenne & combustible fossile .....                                     | 67  |
| 7. Stratégie d'alignement conforme aux accords de Paris.....                            | 70  |
| 7.1. La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion.....                     | 71  |
| 7.2. Le déploiement de nos politiques énergies fossiles [Charbon + Pétrole et Gaz]..... | 74  |
| 7.3. Les campagnes d'engagement.....                                                    | 74  |
| 7.4. L'analyse des plans de transition climatique dans le cadre du Label ISR.....       | 75  |
| 8. Stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité.....                        | 76  |
| 8.1. L'intégration de la biodiversité dans notre analyse des émetteurs .....            | 77  |
| 8.2. Le calcul et le suivi de notre empreinte biodiversité ..                           | 79  |
| 8.3. La biodiversité intégrée à notre processus de gestion .....                        | 80  |
| 9. Prise en compte des critères ESG.....                                                | 84  |
| 9.1. Identification des risques et opportunités.....                                    | 89  |
| 9.2. Gestion du risque ESG/climat.....                                                  | 101 |
| 10. Annexe.....                                                                         | 107 |



Ce rapport répond à trois attendus réglementaires : le décret d'application de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, la Loi Rixain et le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) concernant les risques de durabilité. Il répond également aux recommandations de la *Task Force on Climate Related Financial Disclosure* (TCFD). Pour faciliter la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-dessous quatre tables de correspondance vous permettant de vous repérer plus facilement.

## TABLE DE CORRESPONDANCE

### Article 29 de la Loi Énergie Climat (LEC)

|                                                                                               |     |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|
| Démarche générale de l'entité .....                                                           | 2   | p. 11 |
| Moyens internes déployés par l'entité .....                                                   | 3.1 | p. 36 |
| Démarche de prise en compte des critères ESG<br>au niveau de la gouvernance de l'entité ..... | 4   | p. 42 |
| Stratégie d'Engagement auprès des émetteurs .....                                             | 5   | p. 54 |
| Taxonomie et combustibles fossiles .....                                                      | 6   | p. 67 |
| Stratégie d'alignement avec les objectifs<br>de long terme de l'Accord de Paris .....         | 7   | p. 70 |
| Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme<br>liés à la Biodiversité .....       | 8   | p. 76 |
| Démarche de Prise en compte des critères ESG<br>dans la gestion des risques .....             | 9   | p. 84 |

### SFDR

|                                                                                                                                                                                  |     |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|
| Politiques relatives à l'intégration des risques en matière<br>de durabilité dans les décisions d'investissement .....                                                           | 9   | p. 85 |
| Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable<br>relatives aux principales incidences négatives des décisions<br>d'investissement sur les facteurs de durabilité ..... | 9   | p. 85 |
| • Politique d'engagement ; .....                                                                                                                                                 | 9   | p. 89 |
| • Références à des standards internationaux .....                                                                                                                                | 9   | p. 89 |
| Intégration des risques de durabilité dans la politique<br>de rémunération .....                                                                                                 | 4.3 | p. 53 |

### Loi Rixain

|                                                                                                                  |     |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|
| Loi Rixain – Dispositions spécifiques pour les sociétés<br>de gestion en matière d'équilibre femmes-hommes ..... | 4.1 | p. 46 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|





## TCFD

|                                                                                          |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Gouvernance autour de l'ESG & du Climat.....4                                            | p. 42 |
| • Supervision des sujets ESG et climatiques<br>par le conseil d'administration ;.....4.1 | p. 43 |
| • Supervision des sujets ESG et climatiques<br>par le comité exécutif ;.....4.1          | p. 44 |
| • Organisation des métiers autour du Climat ;.....4.2                                    | p. 46 |
| • Comitologie et groupe de travail autour de l'ESG ;.....4.2                             | p. 46 |
| • Incitation de nos collaborateurs ; .....4.3                                            | p. 53 |
| • Sensibilisation de nos collaborateurs ;.....3.2                                        | p. 40 |
| • Ressources externes techniques ;.....3.1                                               | p. 38 |
| • Contribution à la définition des standards<br>et récompenses.....2.4                   | p. 31 |

|                                                                                                          |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Stratégie - Identification des risques et<br>opportunités climatiques.....9                              | p. 84 |
| • Risques et opportunités climatiques identifiés<br>et leurs impacts ;.....9.1                           | p. 89 |
| • Impact des risques et opportunités identifiés<br>sur les activités d'Ostrum Asset Management ;.....9.1 | p. 95 |
| • Alignement de nos investissements sur<br>un scénario 1,5° ;.....7                                      | p. 70 |
| • Récapitulatif des risques et opportunités identifiés<br>par Ostrum Asset Management.....9.1            | p. 95 |

|                                                                                                                           |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Gestion des risques - Identification, évaluation<br>et gestion des risques et opportunités ESG<br>et climatiques .....9.1 | p. 84 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|

|                                                                                                                              |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Processus pour identifier et évaluer les risques et<br>opportunités ESG et climatiques dans<br>nos investissements ;.....9.1 | p. 90 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|

|                                                                              |       |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Gestion des risques ESG et climatiques dans<br>nos investissements ;.....9.1 | p. 96 |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|

|                                                                                                               |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Processus pour identifier, évaluer et gérer les risques<br>climatiques sur notre propre périmètre ;.....9.2.3 | p. 106 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                   |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Objectifs, outils et indicateurs utilisés pour traiter<br>des risques et opportunités ESG & climatiques.....9.2.2 | p.104 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|



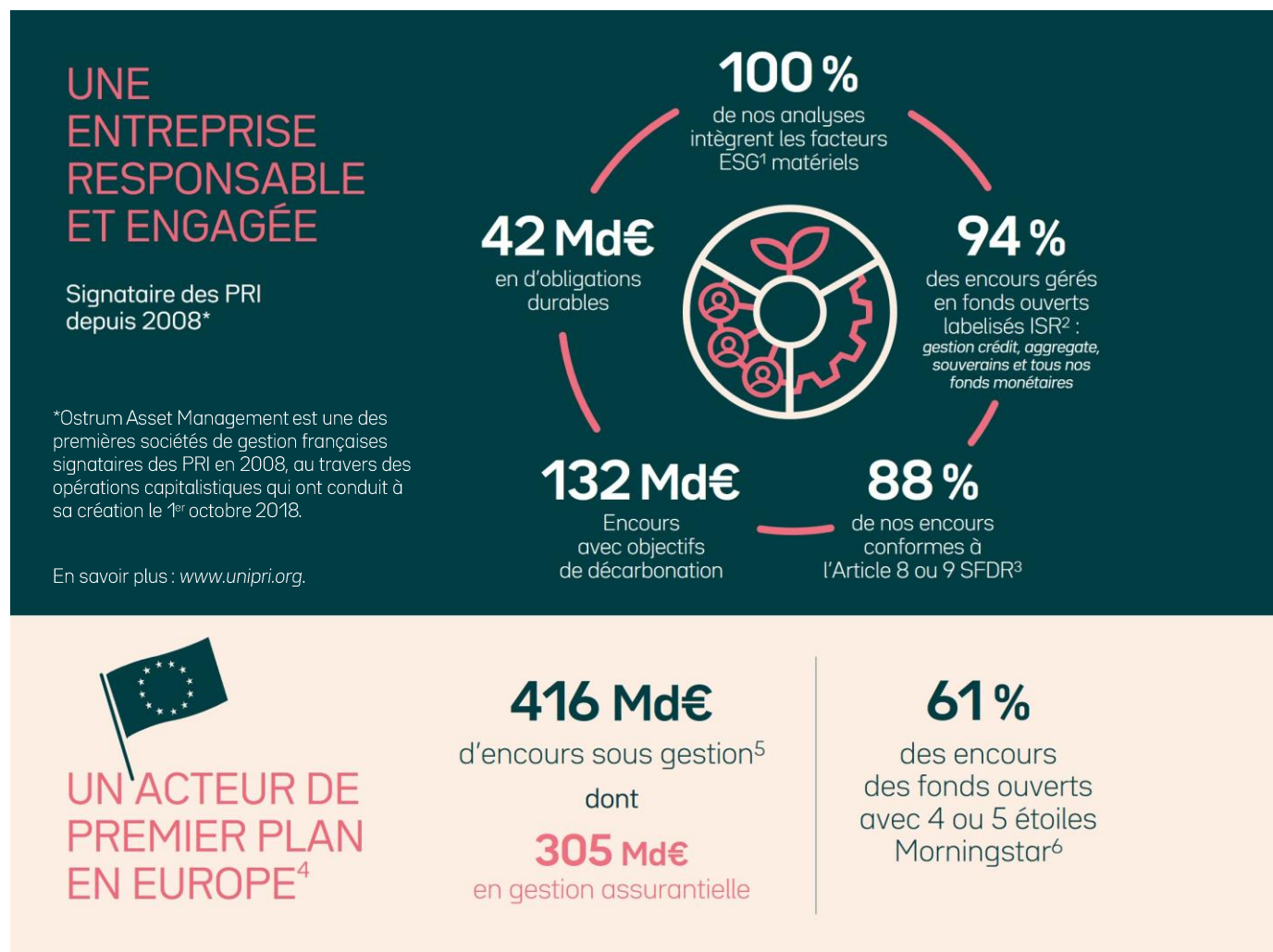
# 1

# INTRODUCTION



## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Qui est Ostrum Asset Management ?



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

<sup>1</sup> Hors RTO. L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

<sup>2</sup> Informations sur le label ISR : <https://www.lelabelisr.fr/>.

<sup>3</sup> Les fonds classés dans l'Article 8 SFDR promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Les fonds classés dans l'Article 9 SFDR ont un objectif d'investissement durable. Pour en savoir plus, se référer au prospectus des fonds et sur [www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/entree-en-application-au-10-mars-2021-du-reglement-sfdr-pour-les-societes-de-gestion-de-portefeuille](http://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/entree-en-application-au-10-mars-2021-du-reglement-sfdr-pour-les-societes-de-gestion-de-portefeuille)

<sup>4</sup> IPE Top 500 Asset Managers (Investment & Pensions Europe) 2023 a classé Ostrum AM, au 9<sup>e</sup> rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2023. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

<sup>5</sup> Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client peuvent porter sur certains services uniquement.

<sup>6</sup> Source Morningstar, 31/12/2024. Plus d'informations sur [www.morningstar.com](http://www.morningstar.com).



## LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES INVESTISSEURS EUROPÉENS



**+ 250**

**collaborateurs en France**  
et un réseau de distribution mondial<sup>7</sup>



**+ 140**

**Professionnels**  
de l'investissement



**+ 90**

**clients institutionnels en Europe,**  
avec des fonds dédiés et des mandats



**+ 40 ans**

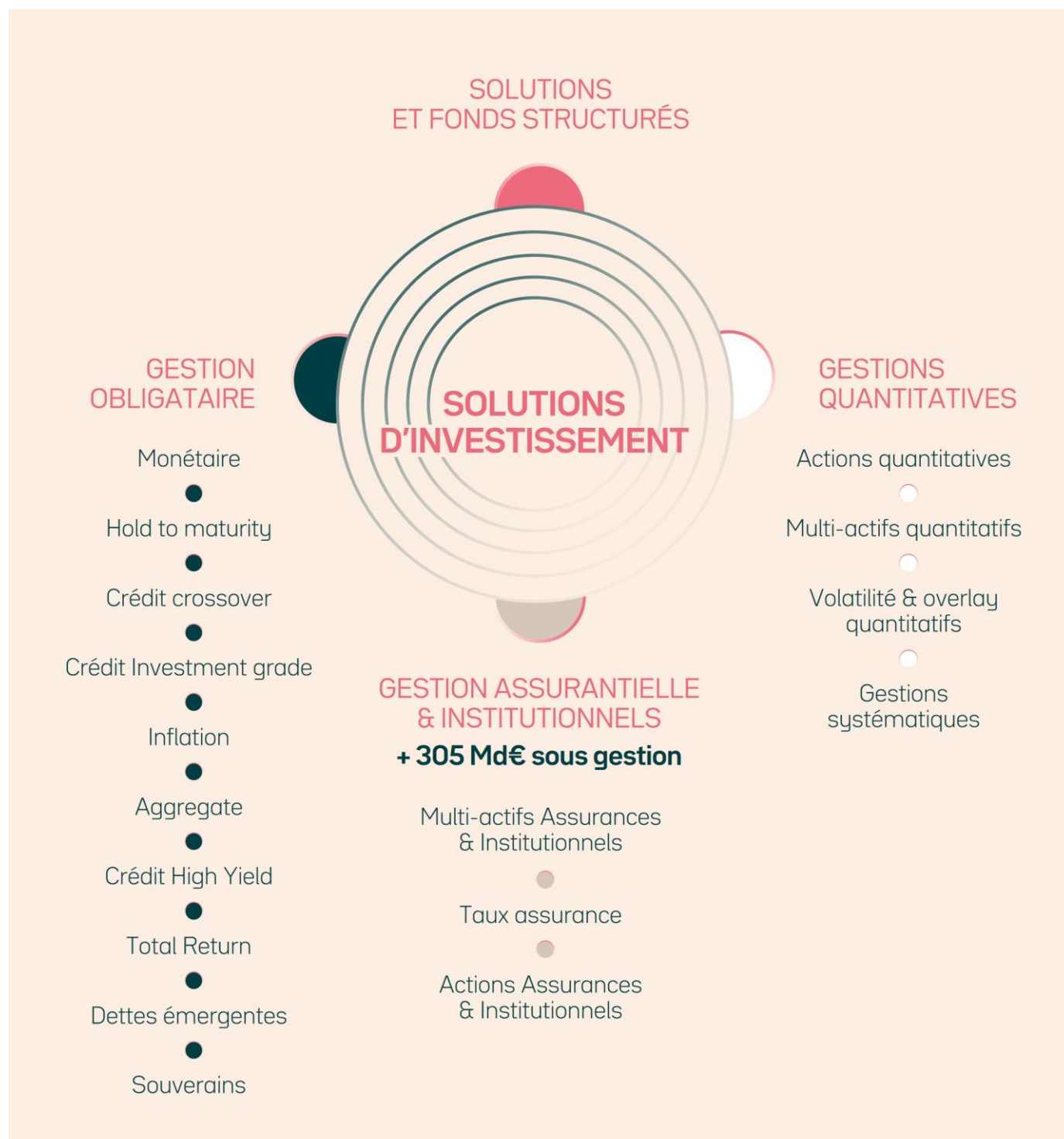
**de relation de confiance**  
avec nos clients

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

<sup>7</sup> CDI uniquement. Réseau de Natixis Investment Managers International



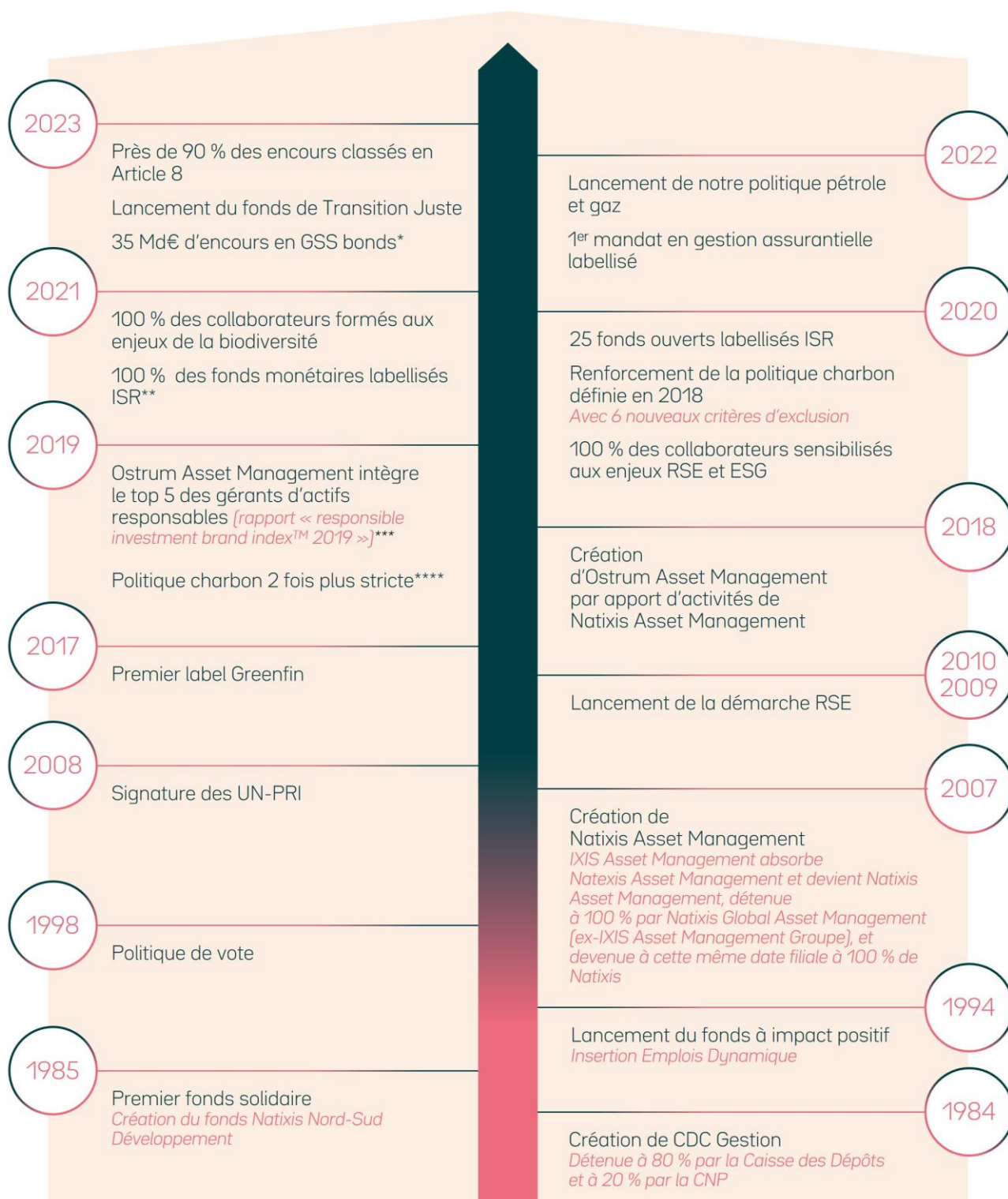
## UNE GAMME ÉTENDUE DE STRATÉGIES POUR LA GESTION ASSURANCES ET INSTITUTIONNELLE



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

HOLD TO MATURITY : STRATÉGIE À ÉCHÉANCE. CRÉDIT CROSSOVER : CRÉDIT COMBINANT DES CARACTÉRISTIQUES DE CRÉDITS INVESTMENT GRADE ET HIGH YIELD. CRÉDIT INVESTMENT GRADE : CRÉDIT DE QUALITÉ D'INVESTISSEMENT. AGGREGATE : GESTION AGGRÉGÉE. CRÉDIT HIGH YIELD : CRÉDIT À HAUT RENDEMENT. TOTAL RETURN : STRATÉGIE DE RENDEMENT TOTAL

## UN ENGAGEMENT HISTORIQUE



\*SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT, DONNEES CONSOLIDEES AU 31/12/2023.

\*\*SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT, DONNEES CONSOLIDEES AU 31/12/2021.

\*\*\*LES REFERENCES A UN CLASSEMENT, UN LABEL, UN PRIX ET/OU A UNE NOTATION NE PREJUGENT PAS DES RESULTATS FUTURS DU FONDS/DU GESTIONNAIRE DU FONDS. METHODOLOGIE DE CLASSEMENT : [HTTPS://WWW.R-I-BRANDINDEX.ORG/#METHOD](https://www.r-i-brandindex.org/#method)

\*\*\*\*EXCLUSION DES ÉMETTEURS À PARTIR DE 26 % DE REVENUS ISSUS DU CHARBON, CONTRE 50 % AUPARAVANT.



# 2

## DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ



## 2. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

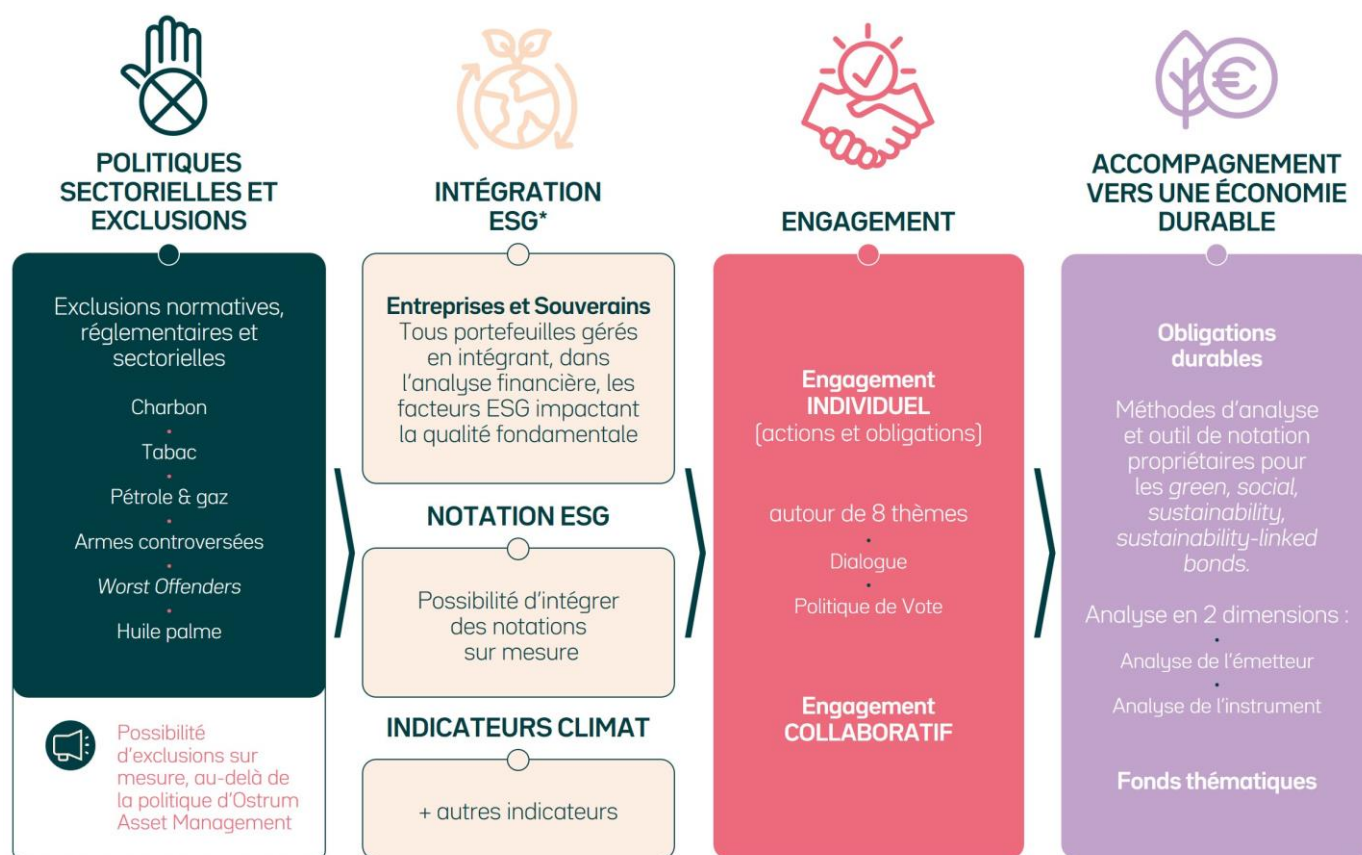
### 2.1. Les piliers de notre stratégie ESG

Notre mission est de prolonger les engagements de nos clients par l'investissement et ainsi contribuer à leurs côtés à assurer les projets de vie, la santé et la retraite des citoyens européens.

C'est pourquoi Ostrum Asset Management s'est engagée sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans<sup>8</sup>. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la Place Financière.

L'ambition d'Ostrum Asset Management en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

#### Une stratégie ESG globale en 4 piliers



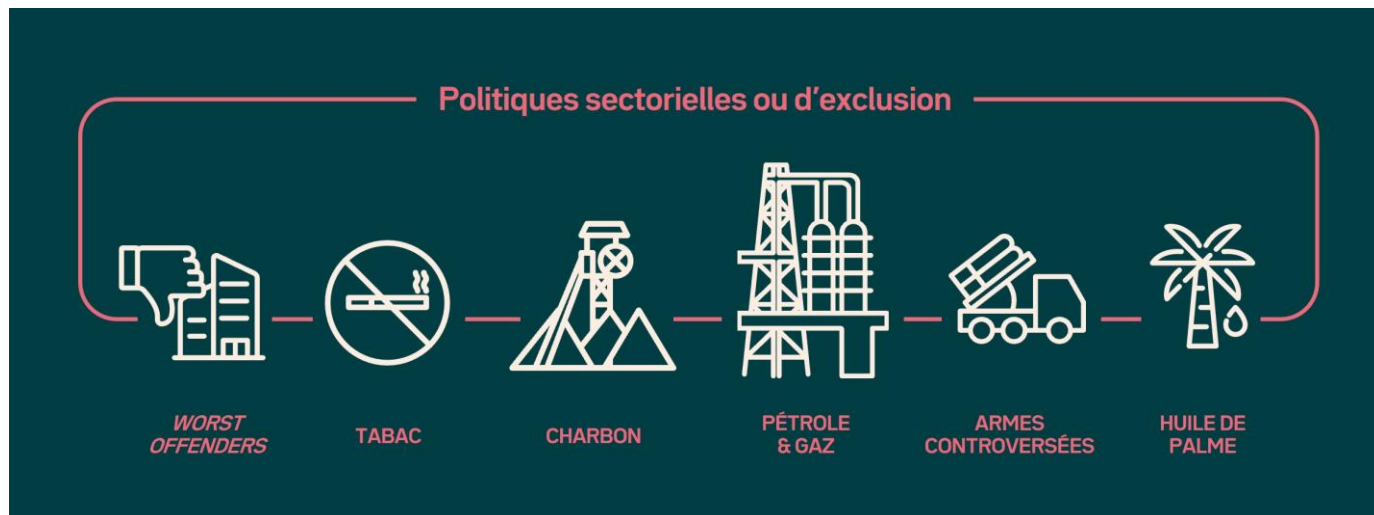
SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

\*L'INTÉGRATION DES FACTEURS ESG RENVOIE À L'INCLUSION DES QUESTIONS ESG DANS L'ANALYSE ET LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT. L'APPROCHE DE L'INTÉGRATION ESG VARIE EN FONCTION DES FONDS. L'INTÉGRATION DES FACTEURS ESG N'IMPLIQUE PAS NECESSAIREMENT QUE LES VEHICULES DE PLACEMENT CHERCHENT ÉGALEMENT À GÉNÉRER UN IMPACT ESG POSITIF. À L'EXCLUSION DES STRATÉGIES ABS ET RTO.

<sup>8</sup> À travers des opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum Asset Management le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

### 2.1.1. Nos politiques sectorielles et d'exclusion<sup>9</sup>

Ostrum Asset Management a mis en place des politiques sectorielles et d'exclusion qui permettent un engagement fort de nos équipes.



#### POLITIQUES SECTORIELLES OU D'EXCLUSION



**WORST OFFENDERS**

Ostrum Asset Management exclut toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE), notamment en matière de **droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement** et **éthique des affaires**.



**TABAC**

Ostrum Asset Management s'engage à **ne plus soutenir le secteur du tabac**, dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs et contraire aux Objectifs du développement durable (ODD).

<sup>9</sup> Pour certains fonds de gestion quantitative, pour la gestion indicielle et les produits structurés existants au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les politiques ne s'appliquent pas uniformément. Chaque politique étant différente, merci de consulter chacune des politiques sur le site internet.



## CHARBON

Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum Asset Management exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants :



**10 %**

du chiffre d'affaires issus de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production du charbon

**5 GW**

de capacité installée

**10 M**

de tonnes de production annuelle de charbon thermique

**10%**

de la production d'énergie générée par le charbon

## PÉTROLE & GAZ\*

Depuis 2022, Ostrum Asset Management opère sa **sortie complète**, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées.

Nous avons **cessé d'investir** dans des sociétés qui réalisent **10 % ou plus de leur production en volume** dans ces catégories. Cette politique porte non seulement sur l'entreprise visée mais s'étend aussi à toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur : exploration, développement et, de facto, une partie significative de la chaîne aval.

Elle se complète par une **politique de vote et d'engagement**, tant sur le non conventionnel et/ou controversé que sur le conventionnel. Cette politique sera évolutive dans le temps.



\*En accord avec les recommandations des institutions de référence basées sur des études scientifiques, les catégories non conventionnelles/controversées ont été définies comme étant celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.



## ARMES CONTROVERSÉES

Notre politique sur les armes controversées exclut les émetteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des armes suivantes :

- **bombes à sous-munitions** (BASM)
- **mines anti-personnel** (MAP)
- **armes chimiques**
- **armes biologiques**
- **armes nucléaires** (en dehors du Traité de Non-Prolifération)
- **armes à uranium appauvri**



En outre, Ostrum Asset Management se réserve le droit d'exclure des émetteurs du secteur Défense ou des sous-traitants des autres secteurs, qui ne seraient pas visés dans les catégories d'exclusion précédemment évoquées, si les armes produites sont susceptibles d'« infliger des souffrances inutiles ou injustifiables aux combattants, ou de frapper sans discrimination les civils », conformément aux principes des Nations Unies.

Cela inclut par exemple le phosphore blanc et les bombes incendiaires.



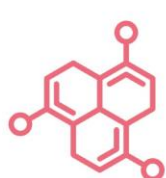
## HUILE DE PALME\*

Ostrum Asset Management exclut de son univers d'investissement les entreprises qui génèrent au moins **5 % de leurs revenus de la production et/ou de la distribution de l'huile de palme.**

\* Politique validée en 2024 pour mise en œuvre en 2025

La politique **Huile de palme** est la première étape d'une politique Déforestation plus globale en cours de réflexion.

Par ailleurs, 2024 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle méthodologie d'analyse des principaux **producteurs de PFAS**. Elle a généré plusieurs exclusions dans notre univers d'investissement et **2 entreprises** ont été exclues de nos portefeuilles.



**PFAS**

**2**

**Entreprises exclues de nos portefeuilles**

Pour plus d'informations : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg>

## 2.1.2. L'intégration ESG



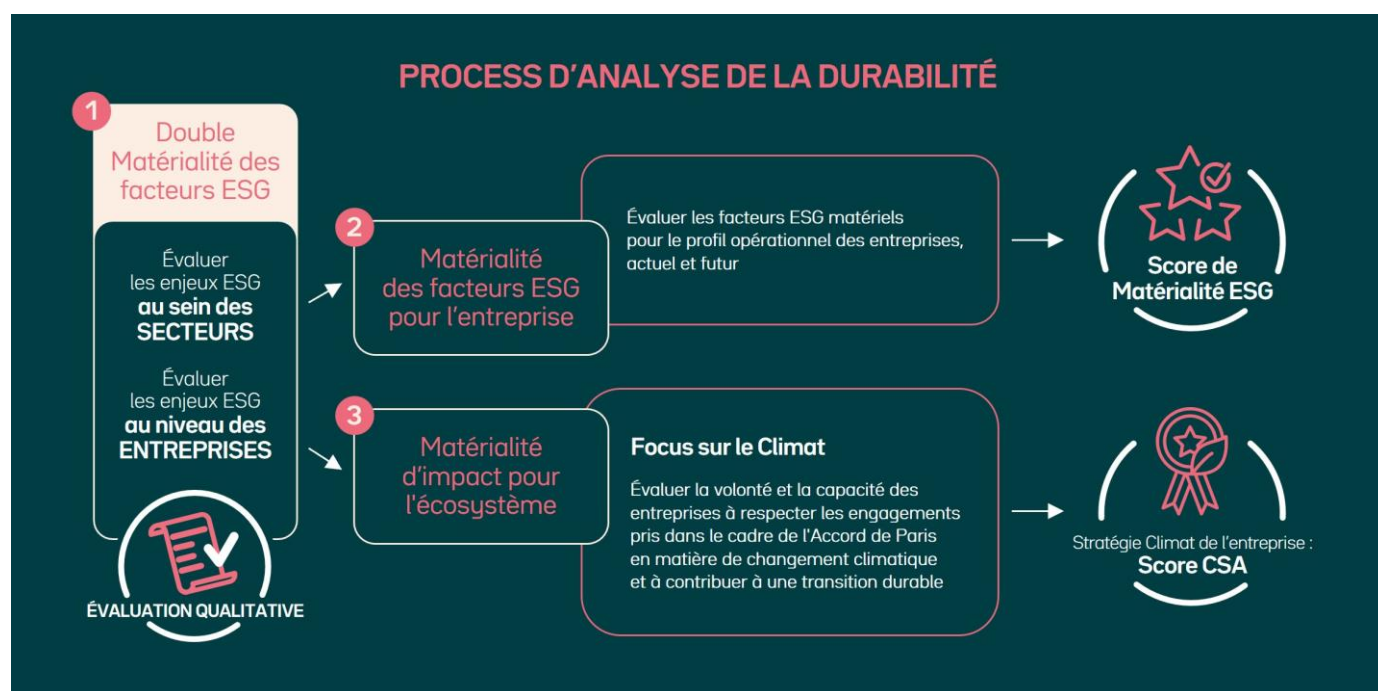
**100 %**

des analyses des émetteurs intègrent les critères ESG

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

### INTÉGRATION ESG QUALITATIVE AU SEIN DE LA GESTION POUR LES ENTREPRISES

En 2024, Ostrum Asset Management a renforcé son dispositif d'analyse de la durabilité des entreprises pour incorporer la double matérialité des enjeux extra-financiers.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

### 1 • DOUBLE MATÉRIALITÉ DES FACTEURS ESG

L'analyse débute par l'évaluation des dynamiques des facteurs extra-financiers propres à chaque secteur, permettant ainsi de positionner chaque entreprise au regard des enjeux associés. Cela se traduit par la création d'une matrice de double matérialité pour chaque secteur.

Exemple de Matrice de matérialité appliquée au secteur bancaire :

## SECTEUR BANCAIRE

### Gouvernance

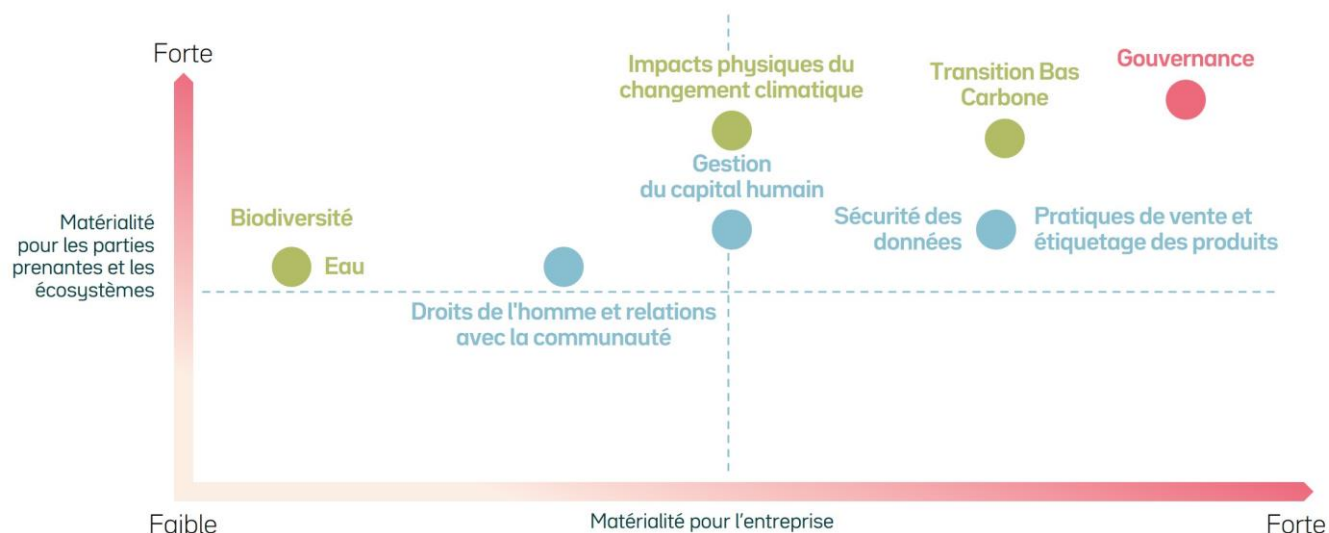
Une bonne gouvernance est cruciale pour les banques et leurs parties prenantes, avec plusieurs sujets clés à prendre en compte, notamment la gestion des risques, la transparence financière, la gouvernance des systèmes informatiques, etc.

### Environnement

L'accent est mis sur les stratégies climatiques des banques. Nous considérons que le risque lié à la transition est important pour les banques et pour l'ensemble de leurs parties prenantes, notamment concernant le changement climatique et le financement de la transition énergétique. Les banques sont exposées au risque de transition dans leurs portefeuilles de prêts et d'investissements. Ils doivent aligner les trajectoires de transition sur l'Accord de Paris pour réduire les émissions financées. L'incapacité de gérer les risques liés à la transition pourrait entraîner des actifs perdus, un risque de réputation et un risque d'image. La transition peut également offrir de nouvelles opportunités, telles que les obligations durables (GSS bonds).

### Social

Il existe de nombreux critères sociaux pertinents pour les banques et leurs parties prenantes. Cela comprend, entre autres, le risque de pratiques abusives ou de conflits d'intérêt qui peuvent nuire à la réputation de la banque et entraîner des risques de contentieux. La sécurité des données est également cruciale et vulnérable aux défaillances de l'infrastructure informatique et aux cyberattaques, ce qui peut entraîner des fuites ou des vols de données clients, des amendes et une perte de confiance des clients.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT CR DOUBLE MATERIALITY MAP

Pour aller plus loin dans notre analyse, nous considérons que toutes les entreprises dépendent de l'environnement (le capital naturel) et l'affectent en même temps, ainsi que la société (le capital humain et social) et l'économie (y compris, les fournisseurs, les clients, les communautés etc.). De ce fait nous nous concentrons d'une part sur l'analyse des facteurs ESG matériels pour l'entreprise, et d'autre part sur la matérialité d'impact.

## 2 • MATÉRIALITÉ DES FACTEURS ESG POUR L'ENTREPRISE - Scores de matérialité ESG

Nous évaluons les facteurs ESG qui sont déjà matériels pour les entreprises ou qui pourraient le devenir à l'avenir, ainsi que les causes indirectes pouvant générer un impact négatif pour l'entreprise. Ces dernières sont multiples, non exclusives, imprévisibles et non linéaires dans le temps (par exemple, la réglementation, l'opinion publique, une presse négative qui peuvent se transformer en controverses pour l'entreprise, etc.)

Nous évaluons également la matérialité des facteurs ESG pour les entreprises en fonction de la volonté et de la capacité du management à détecter, s'adapter ou faire face au changement, ainsi que du délai dont elle dispose pour le faire. L'évaluation de la matérialité des facteurs ESG est réalisée à travers nos scores de matérialité ESG propriétaires.

La définition des Scores de Matérialité ESG propriétaires prend en compte les éléments suivants :

- Nous reconnaissons qu'il existe des risques [-] ou des opportunités [+] par rapport aux facteurs ESG importants pour le profil opérationnel d'une entreprise ;
- L'ampleur de leur impact pour l'entreprise peut varier, de mineur [ESG1] à fort [ESG3] ;
- Et nous évaluerons l'ampleur de l'impact en fonction de la volonté et de la capacité de la Direction à détecter, le changement, s'y adapter ou y faire face, et le temps qu'elle a devant elle pour le faire.

| Magnitude de l'impact des facteurs E, S ou G sur la franchise |             |              |        |        |
|---------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------|--------|
|                                                               |             | Significatif | Modéré | Faible |
| Impact                                                        | Opportunité | ESG3+        | ESG2+  | ESG1+  |
|                                                               | Risque      | ESG3-        | ESG2-  | ESG1-  |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

*Vous trouverez le détail des scores de matérialité en annexe.*

Nos gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses et notamment quand l'émetteur a un score de matérialité ESG de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être un élément clé du score fondamental, ou alors qu'ils sont combinés avec d'autres éléments.

## 3 • MATÉRIALITÉ D'IMPACT POUR L'ÉCOSYSTÈME - Climate Strategy Assessment (CSA)

En 2024, Ostrum Asset Management a élaboré une méthodologie d'analyse propriétaire, le score CSA [Climate Strategy Assessment]. Cette méthodologie mesure l'impact que l'entreprise a sur l'environnement et plus spécifiquement sur le climat en évaluant la capacité de l'entreprise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle est structurée autour de 3 piliers : l'ambition, l'implémentation et la gouvernance. En replaçant l'entreprise dans son contexte, les analystes évaluent les objectifs climatiques que cette dernière s'est fixés, les moyens qu'elle se donne pour les atteindre et la façon dont elle s'organise (alignement d'intérêt).





### ÉVALUATION DU SECTEUR

Avis des experts sur la capacité de l'industrie à respecter l'Accord de Paris, en tenant compte de l'environnement géographique et politique, des technologies disponibles, de l'évolution réglementaire, etc.



### ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

Point de départ : positionner les émissions de GES\* des scopes 1, 2 et 3 et les ambitions intégrées dans le modèle opérationnel

### AMBITION

Évaluation des objectifs de réduction des GES\* /  
Trajectoire de réduction des GES\* vs les cibles / ressources financières et décisions annoncées pour atteindre les cibles

### IMPLÉMENTATION

Évaluation de l'exécution : ce qui a été fait et ce qui reste à faire compte tenu de la faisabilité technique, des ressources financières et opérationnelles pour atteindre les cibles

### GOUVERNANCE

Intégration des objectifs climatiques dans le processus décisionnel



Stratégie Climat de l'entreprise  
**Score CSA**

#### PLAN D'AMÉLIORATION EN 2025 :

2024 est marqué par l'élaboration de cette méthodologie dont l'implémentation se fera en 2025.

## INTÉGRATION ESG AU NIVEAU DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU QUASI SOUVERAINS

Les éléments extra-financiers matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles par l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

DONNÉES MACROÉCONOMIQUES DE S&P ET DONNÉES EXTRA-FINANCIÈRES DE LA BANQUE MONDIALE, NATIONS UNIES ET ND GAIN.

### MODÈLE D'ÉVALUATION DU RISQUE SOUVERAIN

Un modèle d'évaluation propriétaire a été développé par notre équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen terme (à horizon un à deux ans), actualisées tous les trois mois si nécessaire.

Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque, selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents. Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation).

Ce modèle novateur de type « *machine learning* » source d'information complémentaire pour les gérants, est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains et s'inscrit ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- **Économie** : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tels que le solde primaire). Source : Standard & Poor's (<https://www.spglobal.com/ratings/en/>) ;
- **Éléments extra-financiers** : variables ESG, tels que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO<sub>2</sub>, etc. Sources : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

## SÉLECTION DETTE SOUVERAINE (SDS) SECTOR TEAM

Nos experts de l'investissement souverain ont une conscience historique des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone euro.

L'équipe SDS produit des vues *bottom-up* sur la valeur relative des obligations gouvernementales pour chaque pays de la zone euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macroéconomiques, réglementaires et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain repose sur des vues fondamentales des émetteurs souverains.

Les éléments extra-financiers sont revus dans la perspective de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière, si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

## INTÉGRATION ESG AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS FONDAMENTALE

Les pratiques ESG sont considérées comme faisant partie intégrante de la qualité globale d'une entreprise. Les analystes-gérants analysent ainsi les risques d'une entreprise ou d'un secteur, et aussi les opportunités liées aux dimensions ESG. Ces éléments sont d'ailleurs discutés lors des échanges avec les entreprises.

À travers les considérations ESG, l'équipe de gestion Actions cherche à se prémunir des risques. L'analyse ESG permet notamment d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Intégrer les dimensions ESG à l'analyse financière traditionnelle permet d'améliorer la visibilité sur la qualité des émetteurs à plus long terme. Ces considérations permettent aussi à l'équipe de gestion Actions d'identifier des opportunités (nouveaux marchés, nouvelles technologies...) et les entreprises ayant des potentiels de croissance.

Les différentes approches utilisées :

- **Screening quantitatif extra-financier (ESG) pour la génération d'idées**

Sont intégrés des facteurs ESG dans l'analyse fondamentale en utilisant la méthode d'évaluation extra-financière GREaT<sup>10</sup> qui évalue les sociétés sous forme d'une note, sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure note, 10 la plus mauvaise). En pratique, ce filtre exclut toutes les sociétés ayant une note globale supérieure à 7.

- **Intégration des enjeux ESG dans le processus d'analyse qualitative fondamentale**

Concernant l'évaluation du profil ESG de chaque société éligible, le gérant-analyste la note en s'appuyant sur une échelle de matérialité. Celle-ci résulte de l'identification et de la quantification des éléments ESG impactant la pérennité de son modèle économique, à court ou long terme, positivement ou négativement.

Cette analyse débute par l'identification d'enjeux de durabilité influençant le secteur d'activité ou le modèle économique de l'entreprise. En découlent les risques et les opportunités inhérents à l'entreprise et comment celle-ci se positionne pour bénéficier des opportunités et éviter/mitiger les risques, à la fois en se reposant sur les procédures et l'organisation en place, et à travers les mesures concrètes énoncées et appliquées.

<sup>10</sup> GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources naturelles & humaines, transition Énergétique, développement des Territoires.

- **Utilisation de la note quantitative GREaT dans la détermination du taux d'actualisation utilisé dans la valorisation de l'entreprise (cf. annexe)**

Ce taux prend en compte sa note extra-financière. Une note extra-financière de bonne qualité diminuera le taux d'actualisation ; à l'inverse une mauvaise note l'augmentera.

- **Prise en compte de la note qualitative, issue de l'analyse fondamentale de l'entreprise, à savoir le score de matérialité ESG (Cf. chapitre 2.1.2), dans la pondération des valeurs en portefeuille**

La méthodologie relative au calibrage de positions va faciliter la construction et la gestion de portefeuille. Cette méthodologie fait la synthèse du degré de conviction, des risques intrinsèques, et de la qualité extra-financière pour chaque société éligible.

De plus, à la demande de nos clients sur certains mandats ayant des contraintes ESG explicites, nous veillons à garantir une qualité extra-financière élevée du portefeuille. Cette dernière se traduit par exemple par un score ESG de portefeuille significativement au-dessus de celui de l'indice de référence. Une qualité minimum ESG est également exigée sur certains portefeuilles pour intégrer une entreprise dans l'univers d'investissement.

Enfin certains portefeuilles actions ont un objectif supplémentaire, qui est d'obtenir un score ESG moyen meilleur que celui d'un indice dont on a exclu les 20 % des valeurs ayant les plus mauvais scores ESG, objectif inclus dans le référentiel du label ISR français.

## INTÉGRATION ESG AU SEIN DE LA GESTION QUANTITATIVE

La gestion quantitative d'Ostrum Asset Management offre des stratégies quantitatives qui cherchent une rémunération optimale du risque. Afin d'atteindre cet objectif, elle cherche à appréhender les risques dans leur globalité. En cohérence avec cette ambition, elle prend ainsi en compte les risques financiers mais aussi les risques extra-financiers afin d'analyser tous les risques qui pourraient peser sur les profils de rendement-risque des portefeuilles gérés.

En cohérence avec leur gestion quantitative et leur approche par les risques, les équipes de gestion cherchent à privilégier les titres qui sont le moins exposés aux enjeux matériels (risques extra-financiers) auxquels elles sont confrontées et qui intègrent de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les équipes de gestion quantitative ont développé des approches de l'investissement responsable cohérentes avec la spécificité de leurs stratégies de gestion quantitative active reposant sur des outils mathématiques et statistiques propriétaires.

Les critères ESG peuvent être pris en compte de la manière suivante :

- Au niveau des exclusions appliquées dans le cadre de la gestion des fonds : ces exclusions consistent à filtrer les émetteurs d'un univers de référence, sur la base de critères normatifs et sectoriels.
- Au niveau de la sélection ou de la pondération des titres entrant dans la composition du portefeuille : scores agrégés des titres en fonction des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance.

Ces approches responsables sont déployées sur un certain nombre de fonds ouverts et dédiés. L'infrastructure quantitative adaptable permet par ailleurs de développer des stratégies d'investissement responsable sur-mesure et de prendre en compte des principes d'exclusions spécifiques ou une intégration spécifique des critères ESG.

En complément des ressources internes, la direction des Gestions Quantitatives a souhaité mettre l'accent sur l'accessibilité aux données brutes extra-financières afin de les intégrer, de la manière la plus optimale possible, dans ses approches d'investissement. Elle a donc sélectionné des fournisseurs spécialisés dans l'analyse extra-financière afin d'avoir un accès direct à leurs méthodologies, à leurs notations et aux différentes



métriques. Elle s'appuie sur plusieurs prestataires externes afin de former l'univers d'investissement éligible pour y sélectionner des titres selon un processus de gestion intégrant les critères ESG.

## NOTATIONS ESG

### LA MÉTHODOLOGIE GREaT POUR MESURER LA RESPONSABILITÉ DE NOS INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES

Ostrum Asset Management utilise la méthodologie GREaT pour la notation des émetteurs corporate de la majorité de ses portefeuilles.

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode GREaT mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

Cette notation ESG des émetteurs privés, repose sur plusieurs piliers :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT, LBPAM

Vous trouverez le détail de cette méthodologie en annexe.

## NOTRE NOTATION ESG POUR LES TITRES D'ÉTAT

Pour l'analyse ESG des souverains, nous nous appuyons sur le SDG Index, publié par SDSN (*Sustainable Development Solutions Network*), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung.

Les SDG, *Sustainable Development Goal*, ou ODD (Objectifs de Développement Durable) sont 17 objectifs adoptés par tous les États membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Ces objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire –, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, et qui suit le progrès achevé par les pays dans leur quête des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action, mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG, afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré en « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou si l'objectif est loin d'être atteint (rouge).

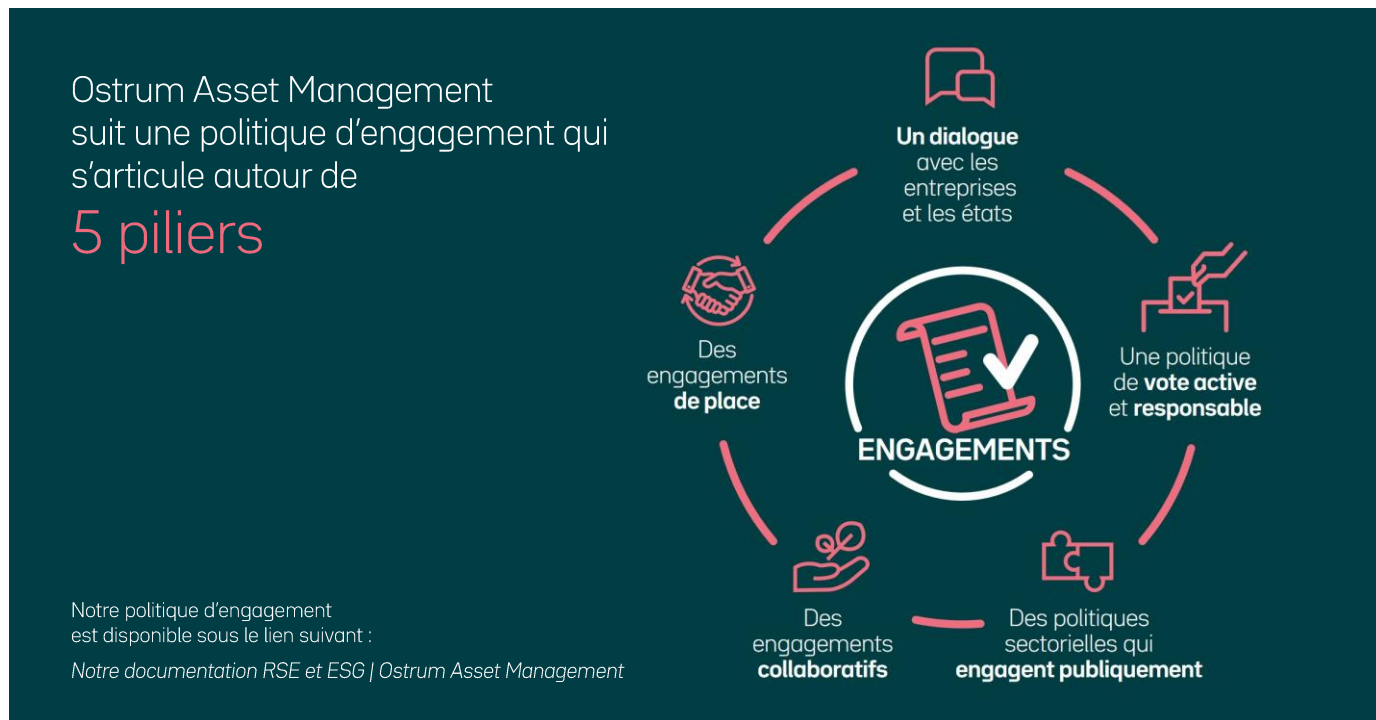
Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux, tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires de base, accès à l'électricité (% de la population), population utilisant internet, perception de la corruption, etc.

## INDICATEURS CLIMAT

Vous trouverez le détail de nos indicateurs Climat dans le chapitre 7 « Stratégie d'alignement conforme aux Accords de Paris ».

### 2.1.3. Nos engagements

Ostrum Asset Management a placé l'engagement et le vote au cœur de sa démarche d'investisseur responsable.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Vous trouverez le détail de nos engagements dans le chapitre 5 « Notre stratégie d'engagement ».

### 2.1.4. Notre accompagnement vers une économie durable

#### RENFORCEMENT DE NOTRE STRATÉGIE GREEN / SOCIAL / SUSTAINABLE BONDS<sup>12</sup>

En 2024, Ostrum Asset Management a significativement renforcé son exposition et son expertise dans les obligations durables (obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable).

Sur l'ensemble du périmètre d'Ostrum Asset Management, les encours en obligations durables atteignent 42 Md€ à fin 2024 à travers 1 284 émissions :

- 844 obligations vertes [30,3 Md€]
- 191 obligations durables [6,1 Md€]
- 146 obligations sociales [4,5 Md€]
- 103 obligations liées au Développement Durable [1,5 Md€]<sup>13</sup>

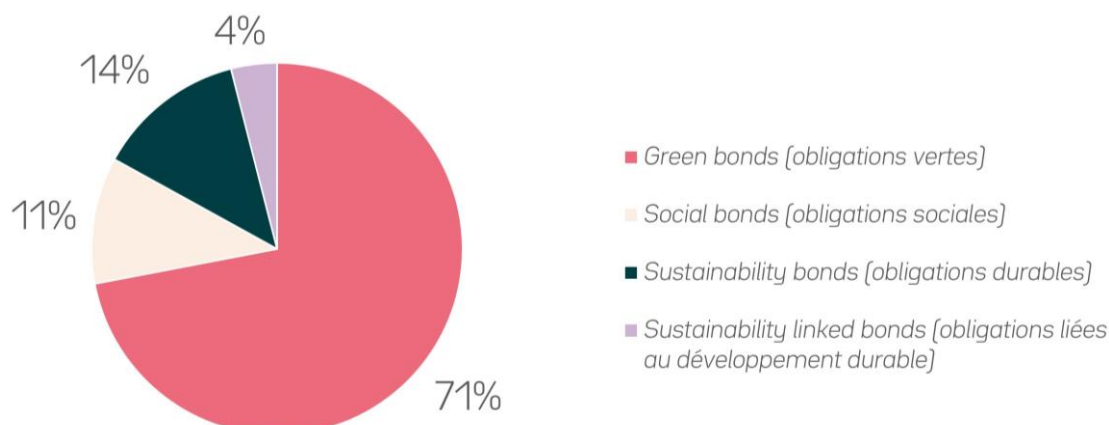
<sup>12</sup> Les obligations vertes (Green Bonds) permettent de lever des capitaux et d'investir dans des projets (nouveaux et existants) ciblant la transition énergétique et écologique.

Les obligations durables (Sustainability Bonds) sont des obligations dont les fonds levés seront utilisés pour financer ou refinancer une combinaison de projets verts et sociaux.

Les obligations sociales (Social Bonds) utilisent des produits obligataires qui permettent de lever des fonds pour des projets (nouveaux et existants) visant à résoudre ou atténuer des problématiques sociales.

<sup>13</sup> Les obligations liées au Développement Durable (Sustainability-linked bonds) visent à financer des besoins généraux de l'entreprise tout en promouvant ses ambitions RSE.

## Répartition thématique **des obligations durables**



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Compte-tenu du caractère auto labellisé du marché des obligations durables, une approche propriétaire d'analyse est primordiale pour éviter tout risque d'éco blanchiment (*greenwashing*) ou de blanchiment social (*socialwashing*) et suivre d'éventuelles controverses.

La méthodologie propriétaire des obligations durables repose sur la compréhension des enjeux de durabilité de l'émetteur d'une part, et sur l'analyse du *framework* d'émission de l'instrument et de l'allocation précise dans le temps des fonds levés, d'autre part. La clé de voute de l'analyse est la compréhension de l'articulation des projets financés par l'obligation durable avec la stratégie opérationnelle de la société émettrice : leur poids dans le mix opérationnel actuel, leur rythme de croissance dans le futur, et surtout leur pertinence pour l'activité de la société émettrice dans son ensemble.

## MÉTHODOLOGIE PROPRIÉTAIRE DES OBLIGATIONS DURABLES

| Type d'instruments   | Émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Instrument                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Obligations vertes   | <b>Évaluation de la stratégie climat</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ancré autour de trois piliers : Ambition/ Implémentation/ Gouvernance</li> <li>Comment les projets/activités s'intègrent-ils dans la stratégie climat de l'entreprise ?</li> </ul>                                                                                          | <b>Évaluation du <i>framework</i> d'émission de l'instrument</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Types de projets/activités : évaluation du caractère vert/social (évaluation de la matérialité)</li> <li>Cohérence des projets éligibles avec la stratégie globale de l'entreprise</li> <li>Processus de sélection des actifs verts/sociaux</li> <li>Adéquation entre l'obligation et le mix de financement global de l'entreprise</li> <li>Reporting d'impact : pertinence des KPIs* proposés au regard du modèle économique de l'émetteur et de sa stratégie climatique/ objectifs sociaux, ainsi que le niveau de transparence</li> </ul> |
| Obligations sociales | <b>Évaluation de la stratégie sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des objectifs sociaux de l'entreprise dans le contexte de son modèle économique et de sa stratégie opérationnelle</li> <li>Comment les projets sociaux financés par des obligations sociales contribuent-ils aux objectifs sociaux de l'entreprise ?</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Obligations durables | Mix entre les obligations vertes et sociales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

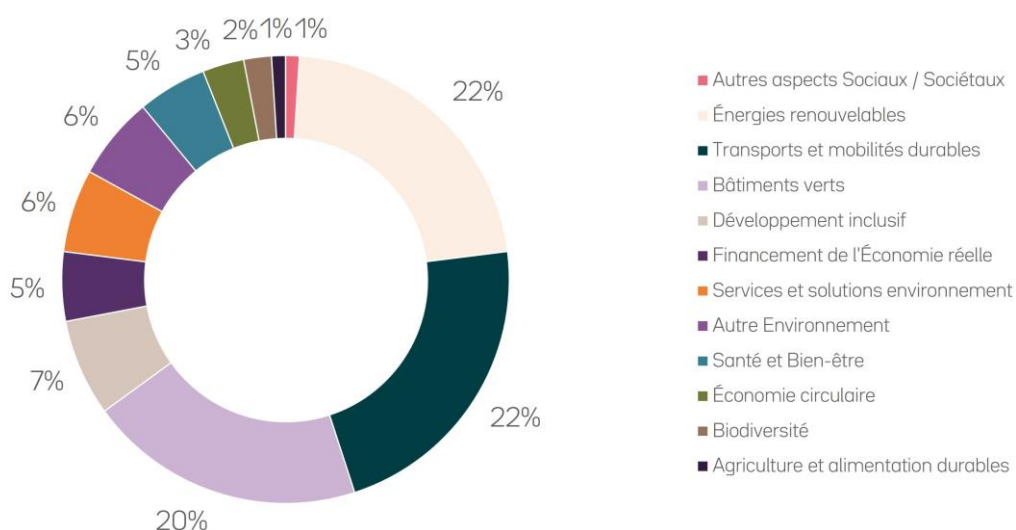
\*KEY PERFORMANCE INDICATORS



Les projets éligibles, correspondant aux fonds levés dans le cadre d'une émission d'obligation durable, font l'objet d'une cartographie sur 12 Thématiques Durables, sur les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies, ainsi que sur le référentiel du label GREENFIN (pour les *Green bonds* ou la partie 'Green' des *Sustainability bonds*).

Les projets financés sont en majorité des projets d'énergies renouvelables, de transports et mobilités durables et de bâtiments verts (cf. graphique ci-dessous).

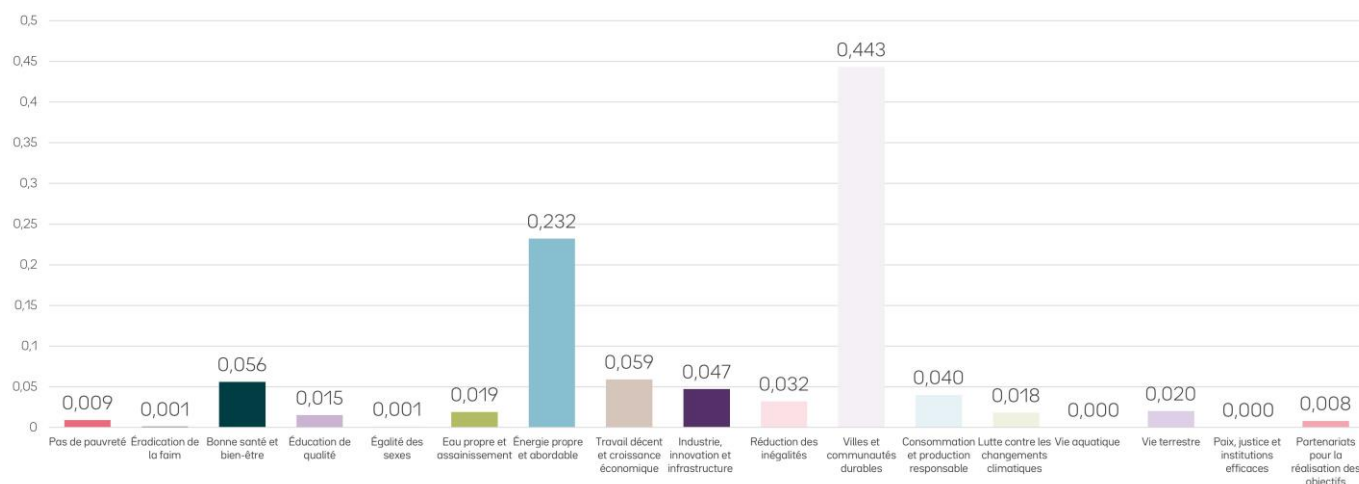
Répartition de l'utilisation des fonds **par thématique durable** (classification Ostrum Asset Management) sur l'ensemble des obligations durables investies par Ostrum Asset Management et faisant l'objet d'une analyse complète :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Le financement de ces obligations durables permet de contribuer à plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies, et notamment les ODD11 (Villes et Communautés durables), ODD7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et ODD9 (Industrie, Innovation et Infrastructure).

### Contribution du financement **des obligations durables aux ODD**



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## TRANSITION JUSTE

Convaincue que la transition écologique ne peut s'opérer sans prendre en compte les enjeux sociaux, Ostrum Asset Management a lancé, en 2022, le premier fonds obligataire investi dans un univers sur le thème de la Transition Juste. Classé Article 9 et conforme aux directives du label GREENFIN<sup>14</sup>, outre la partie investie sur des liquidités, le fonds est investi à 100 % dans des obligations durables internationales (*green, social, sustainability* et *SLB*). Le fonds *Ostrum Climate and Social Impact Bond* ambitionne ainsi d'intégrer la Transition Juste tant au niveau des émetteurs que des instruments dans lesquels il est investi. Il vise un triple objectif :

1. Réduire l'empreinte carbone : financement des énergies renouvelables, des bâtiments verts, de la mobilité propre, des solutions de décarbonation de l'industrie, d'efficacité énergétique... ;
2. Promouvoir l'impact social : promotion de l'accessibilité aux infrastructures de base, à la santé, l'éducation et la formation, à un logement décent et aux services financiers... ;
3. Préserver les écosystèmes et les économies locales : développement du tissu économique local, utilisation durable des ressources, préservation de la biodiversité.

Depuis 2023, Ostrum Asset Management publie un rapport d'allocation et d'impact pour ce fonds.

### PLAN D'AMÉLIORATION EN 2025 :

En 2025, Ostrum Asset Management a pour objectif de développer des fonds « Transition Brown to Green » permettant de promouvoir la transition de l'ensemble de l'économie, y compris les secteurs les plus émissifs.

## 2.2. Transparence et informations

| DOCUMENTS                              | FRÉQUENCE DE PUBLICATION | MOYENS UTILISÉS |
|----------------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Politique ESG                          | À chaque mise à jour     | Site internet   |
| Rapport RSE                            | Annuelle                 | Site internet   |
| Politiques sectorielles et d'exclusion | À chaque mise à jour     | Site internet   |
| Politique d'engagement                 | À chaque mise à jour     | Site internet   |
| Rapport d'engagement                   | Annuelle                 | Site internet   |
| Politique de vote                      | À chaque mise à jour     | Site internet   |
| Rapport d'exercice des droits de vote  | Annuelle                 | Site internet   |

<sup>14</sup> L'ensemble des instruments investis devra respecter les exclusions définies par le label GREENFIN relatives à l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et de l'ensemble de la filière nucléaire et disponibles sur le site du Ministère de la Transition Écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/>). Créé par le ministère de la Transition Écologique, le label GREENFIN garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

| DOCUMENTS                                                                         | FRÉQUENCE DE PUBLICATION         | MOYENS UTILISÉS                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------|
| Rapport investissement responsable                                                | Annuelle                         | Site internet                          |
| Reporting PRI                                                                     | Sur demande des PRI              | Site internet                          |
| Politique de gestion des risques de durabilité (SFDR) et des incidences négatives | À chaque mise à jour             | Site internet                          |
| Déclaration relative aux PAI                                                      | Annuelle                         | Site internet                          |
| Autres publication réglementaires ESG                                             | En fonction de la réglementation | Site internet                          |
| MySustainableCorner                                                               | Mensuelle                        | Site internet                          |
| Prospectus et DICI                                                                | À chaque mise à jour             | Mail, site internet et réseaux sociaux |
| Rapport LEC des fonds ouverts                                                     | Annuelle                         | Mail, site internet et réseaux sociaux |
| Rapport LEC des fonds dédiés                                                      | Selon clients                    | Mail, site internet et réseaux sociaux |
| Publication Thématiques ESG                                                       | Occasionnelle                    | Mail, site internet et réseaux sociaux |
| Publications obligations durables                                                 | Occasionnelle                    | Mail, site internet et réseaux sociaux |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## 2.3. Principaux chiffres ESG et classification des fonds



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

\*LE RÈGLEMENT EUROPÉEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION » (SFDR) VISE À FOURNIR PLUS DE TRANSPARENCE EN TERMES DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE AU TRAVERS NOTAMMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ SUR LES PRODUITS FINANCIERS. LE RÈGLEMENT SE TRADUIT PAR LA CLASSIFICATION DES FONDS EN 3 CATÉGORIES.

## FOCUS FONDS LABELISÉS

Les fonds qui obtiennent le label ISR<sup>15</sup> doivent notamment communiquer en toute transparence sur certains aspects de leurs performances environnementales, notamment en matière de mesure carbone du portefeuille. La production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes liées aux opérations de l'entreprise (scope 1) et indirectes liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub>) est exigée.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être ajoutés : en particulier la WACI (*weighted average carbon intensity*), moyenne pondérée des émissions rapportées au chiffre d'affaires des entreprises...



**94%**



des encours de nos fonds  
ouverts labellisés ISR  
à fin 2024

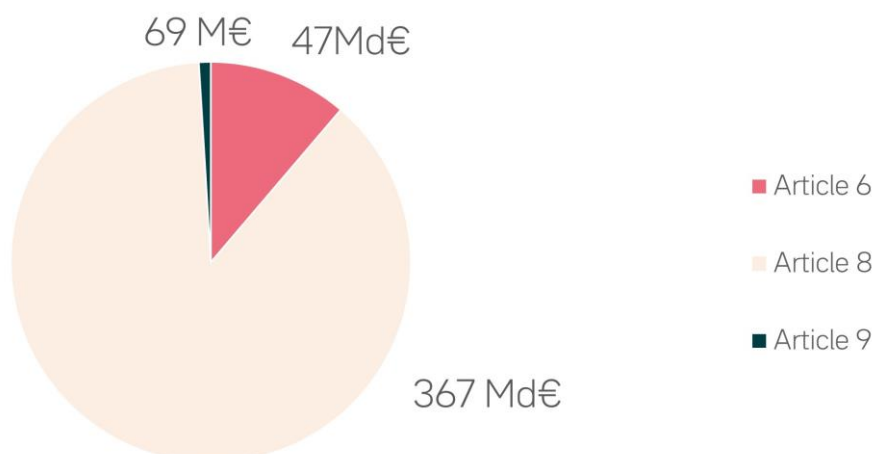
SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Depuis 2020, nous avons poursuivi une politique ambitieuse de labellisation ISR pour arriver en 2024 à 94 % de labellisation des encours de nos fonds ouverts et à 100 % de réponse des demandes de labellisation des fonds et mandats de nos clients aboutis. En 2024, Ostrum Asset Management a mené de profondes réflexions sur le label ISR V3 pour déterminer la pertinence des fonds à cibler. Elle a d'ailleurs labellisé son premier fonds ISR V3 en fin d'année.

## RÉPARTITION DES ENCOURS SELON LA CLASSIFICATION SFDR

Ostrum Asset Management a procédé à la classification de ses portefeuilles selon les Articles 6, 8 et 9 du Règlement SFDR.

Répartition des encours **selon la classification SFDR**



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

<sup>15</sup> Créé par le Ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.lalabelisr.fr](http://www.lalabelisr.fr). Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.



Toutes les caractéristiques de ces portefeuilles sont mentionnées dans les documents précontractuels.

Les portefeuilles classés en Article 6 sont séparés en deux catégories :

- Ceux dont le processus d'investissement n'intègre pas une approche ESG ;
- Ceux pour lesquels il n'existe pas d'objectif ESG dans la gestion du portefeuille, mais dont le processus d'investissement mis en œuvre par le gérant respecte toutes les politiques ESG définies au niveau d'Ostrum Asset Management et bénéficie de l'intégration des risques de durabilité dans l'analyse de l'univers d'investissement.

Les portefeuilles classés en Article 8<sup>16</sup> ont un processus d'investissement qui inclut des caractéristiques ESG (note moyenne, qualité minimum requise, objectifs CO<sub>2</sub>...).

Le portefeuille classé en Article 9 a un objectif environnemental ou social clairement défini.

La liste des produits financiers de nos fonds ouverts catégorisés Articles 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR sont à retrouver dans l'annexe à la fin du rapport.

Pour plus d'informations sur les fonds, veuillez-vous référer à notre [site internet](#).

## 2.4. Adhésion d'Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.



### INITIATIVES DONT OSTRUM ASSET MANAGEMENT EST SIGNATAIRE EN 2024



**PRI**

Ostrum Asset Management est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur leurs pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi. Ostrum Asset Management participe également à des engagements collaboratifs dans le cadre des PRI.

<https://www.unpri.org/>

<sup>16</sup> Ces fonds promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils pourront investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.



## CDP

Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « *Carbon Disclosure Project* » [jusqu'à fin 2012]. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement.

Ostrum Asset Management est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010 par le biais de sa société mère, Natixis.

<https://www.cdp.net/fr>



## FIR

Le Forum pour l'Investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicats, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Le FIR vise à promouvoir l'Investissement Socialement Responsable et ses bonnes pratiques.

Ostrum Asset Management participe au FIR en direct depuis 2019.

<https://www.frenchsif.org/isr-esg/>



## IIGCC

L'IIGCC compte plus de 400 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 27 pays, avec plus de 65 billions d'euros d'actifs sous gestion.

Ostrum Asset Management est membre actif de l'*Institutional Investors Group on Climate Change*, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone.

Ostrum Asset Management a adhéré afin de contribuer à différents programmes : Programme politique, Corporate Programme, Programme *Investors Practices*, Programme immobilier, Initiatives et collaboration. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.

<https://www.iigcc.org/>



## Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) est une initiative lancée en 2000 visant à encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables en matière de droits de l'homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Les entreprises participantes s'engagent à intégrer ces principes dans leurs stratégies et opérations, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable. Cette initiative est la plus importante du genre, avec environ 25 000 membres répartis dans 167 pays différents. Ostrum Asset Management adhère à cette initiative par le biais de Natixis, qui en est signataire.

<https://www.unglobalcompact.org/>



### Climate Action 100+

L'initiative *Climate Action 100+* se donne pour mission d'inciter et de peser sur les 100 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces dernières mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris. Lancée en décembre 2017 au cours du *One Planet Summit*, elle est considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique. À ce jour, plus de 600 « *global investors* » ont rejoint l'initiative.

<https://www.climateaction100.org/>



### TCFD

La *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) est un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des recommandations sur la manière de publier les risques et opportunités liés au changement climatique.

Depuis 2020, Ostrum Asset Management publie son rapport TCFD permettant ainsi de rendre compte de l'intégration des risques climatiques dans sa stratégie globale.

<https://www.fsb-tcf.org/>



### EFAMA

L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 29 associations membres, 54 sociétés membres et 25 membres associés.

Ostrum Asset Management a été membre de plusieurs comités (comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG...) et a participé à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.

<https://www.efama.org/about/SitePages/Home.aspx>



### AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG promeut l'investissement responsable au travers d'une Commission Investissement Responsable dont Ostrum Asset Management est membre. Cette Commission se décline en différents groupes de travail afin de promouvoir de bonnes pratiques en matière de finance durable.

<https://www.afg.asso.fr/>



### FAIRR

Créée en 2015 par la Fondation Jeremy Coller, l'Initiative FAIRR est un réseau collaboratif d'investisseurs qui sensibilise aux risques et opportunités ESG dans le secteur alimentaire.

Elle comprend aujourd'hui plus de 400 investisseurs et quelques 75 milliards de dollars d'actifs. FAIRR fournit des recherches et des données ESG couvrant le secteur alimentaire et se concentre sur l'industrie de l'agriculture animale intensive pour encourager le développement d'un système alimentaire durable.

<https://www.fairr.org/>



## ICMA

L'*International Capital Market Association* (ICMA) est une association qui compte plus de 620 membres répartis à travers 68 juridictions. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette.

Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.

<https://www.icmagroup.org/>



## GBP et SBP

Les *Green Bond Principles* (GBP) et les *Social Bond Principles* (SBP) sont une initiative de l'*International Capital Market Association* (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de communication, et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales.

<https://www.icmagroup.org/>



## GROUPES DE TRAVAIL

| INSTANCES DE PLACE                                                                  | COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plénière Investissement Responsable</li> <li>• Commission Investissement Responsable</li> <li>• Groupe de travail Opérationnalisation des plans de transition</li> <li>• Groupe de travail SFDR</li> <li>• Groupe de travail CSRD - Biodiversité</li> </ul>                                                                                                                                                                                                  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission Dialogue &amp; Engagement</li> <li>• Groupe de travail : Indicateurs Sociaux &amp; Taxonomie</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reporting d'impact relatif aux projets environnementaux et sociaux financés par les fonds levés via les obligations durables</li> <li>• Les pratiques d'émissions des obligations liées au Développement Durable (<i>Sustainability-linked bonds</i>)</li> <li>• Les activités vertes dites « facilitantes » dans la mesure où elles facilitent l'atteinte d'objectifs environnementaux dans certains secteurs (<i>Green enabling activities</i>)</li> </ul> |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Ostrum Asset Management participe également à des événements divers sur des sujets liés à la finance responsable en général ou à des thématiques plus précises, comme la Taxonomie et la Biodiversité.



# 3

## MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG



### 3. MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG

#### 3.1. Moyens internes et externes déployés par l'entité

##### RESSOURCES HUMAINES DEDIEES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

##### UNE IMPLICATION CROISSANTE DES DIFFÉRENTS MÉTIERS

La montée en puissance des enjeux ESG, notamment ces 10 dernières années, a transformé la feuille de route d'un certain nombre de métiers dans les entreprises. Ostrum Asset Management a renforcé, non seulement sa gouvernance [cf. ci-dessous] mais aussi les missions attribuées à l'ensemble de ses directions.

Tableau récapitulatif des équivalents **temps plein travaillant sur les problématiques ESG** :

| MÉTIER                                                        | ETP INTERNE     |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|
| Direction des Risques                                         | 4 ETP           |
| Direction des Opérations et de la Transformation              | 3,25 ETP        |
| Direction des Gestions                                        | 26,4 ETP        |
| Direction de la Communication                                 | 0,7 ETP         |
| Direction des Transitions durables                            | 7 ETP           |
| Direction du Développement                                    | 5 ETP           |
| Direction des Contrôles permanents                            | 1,25 ETP        |
| <b>Total</b>                                                  | <b>47,6 ETP</b> |
| Part en % des ETP concernés par rapport aux effectifs globaux | 18,4 %          |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## RESSOURCES FINANCIÈRES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

En 2024, nous avons déployé des ressources **financières** à la prise en compte des critères ESG. Répertoriées dans un tableau récapitulatif intégrant aussi les équivalents temps plein externe, elles permettent une vision plus approfondie de l'usage des différents modules pris en compte cette année.

Tableau récapitulatif **des dépenses dédiées aux enjeux ESG**

| MÉTIER                                                                              | DÉPENSES           | THÈME                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Direction de la Transformation                                                      | 45 600 €           | Mission d'accompagnement                                                            |
| Direction du Développement                                                          | 160 000 €          | Améliorations reporting ESG Clients et labellisation                                |
| Direction de la Communication                                                       | 143 000 €          | Participations à des Forums ESG, publications, communications internes, rapports... |
| Gestions                                                                            | 2 400 123 €        | Montant global des fournisseurs de données                                          |
| Direction Opérations & Technologie                                                  | 1 664 000 €        | Ressources externes pour les activités de la Gestion et de la Plateforme de service |
| <b>Total</b>                                                                        | <b>4 412 123 €</b> |                                                                                     |
| Part en % du budget ESG sur le total budget d'Ostrum Asset Management <sup>17</sup> | 5,8 %              |                                                                                     |
| Part en % du budget ESG sur les encours sous gestion totaux                         | 0,00106 %          |                                                                                     |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## RESSOURCES EXTERNES TECHNIQUES DEDIEES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum Asset Management s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum Asset Management.

<sup>17</sup> Charges globales d'Ostrum Asset Management au 31/12/2024, hors Masse Salariale et hors facturation Plateforme représentant les charges consommées hors Ostrum Asset Management Gestion.

Tableau récapitulatif **des principales sources de données externes**

| LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES |                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prestataires de base de données   | Périmètre                                         | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Trucost S&P                       | 1. Corporate carbon                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprise Value / MarketCap</li> <li>Données CO<sub>2</sub> équivalent des Corporates et des Souverains</li> <li>Alignement scenarii de réchauffement climatique [1.5°C, 2°C...]</li> <li>Émissions projetées</li> <li>Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un Corporate et enrichissement du <i>flag</i> par un certain nombre de données sur le <i>green bonds</i> et son émetteur</li> </ul>                                                                                                                                                                             |
|                                   | 2. Corporate 2DA                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Informations sur les émetteurs charbon</li> <li>Risques physiques et de transition</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                   | 3. Corporate Obligation verte/sociale/Sustainable |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LBPAM                             | Corporate Indicateurs ESG                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Notation GREaT pour les émetteurs Corporates</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| MSCI                              | Indicateurs ESG                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT</li> <li>PAI</li> <li>ODD sur les Corporates</li> <li>Taxonomie</li> <li>Analyses ESG qualitatives des émetteurs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Sustainalytics                    | Corporate ESG                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG pour les Corporates</li> <li>Analyses ESG qualitatives des émetteurs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                   | Exclusion <i>Worst Offenders</i>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des <i>Worst Offenders</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ISS OEKOM                         | Vote Indicateurs ESG                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte)</li> <li>Analyse des valeurs dites « <i>non core</i> » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées</li> <li>Exercice du vote sur les valeurs dites « <i>non core</i> » (hors marchés bloquants)</li> <li>Transmission au teneur de compte des votes « <i>core</i> » et « <i>non core</i> »</li> <li>Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées</li> </ul> |
| Bloomberg                         | Flag Green Bonds                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Information sur le caractère GSS d'une obligation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Iceberg DataLab                   | Empreinte Biodiversité                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs Biodiversité pour les Corporates</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Carbon4                           | Alignement climatique                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Corporates et Souverains</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024



Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le Climat ou la Biodiversité.

| BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prestataires de base de données                                                    | Périmètre        | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Sustainable Development Goals [SDG]                                                | Souverain ESG    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Score global SDG + 17 SDG</li> <li>Indicateurs bruts pour les Souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR</li> </ul>                                                                                                                                               |
| CDP                                                                                | Corporate carbon | <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions carbone déclarées par les entreprises</li> <li>Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne</li> </ul>                                                                                                                          |
| Urgewald                                                                           | Corporate        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL)</li> </ul>                                                                                                                                               |
| Climate Action 100+                                                                | Corporate Carbon | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques</li> </ul>                                                                                                                                |
| Science Based Target Initiative [SBTI]                                             | Corporate 2DA    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science</li> </ul>                                                                                                                                                            |
| Carbon Tracker                                                                     | Corporate Carbon | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers</li> <li>Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics</li> </ul> |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## 3.2. Formations et sensibilisation

### FORMATIONS

La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum Asset Management, il a été décidé de sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable, en s'assurant de la bonne compréhension des raisons de son implication et de sa volonté d'accroître son expertise dans ce domaine, dans un contexte réglementaire, environnemental et social.

#### RAPPEL DES FORMATIONS 2020-2024

Des formations et sensibilisations en croissance

| 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation : Enjeux et contexte concurrentiel &amp; réglementaire de l'ESG<br/>100 % des collaborateurs</li> <li>Formation sur l'investissement responsable + vision Ostrum AM<br/>100 % des gérants, analystes, et la Direction de la clientèle</li> <li>4 sessions de formations sur les politiques d'exclusion, l'intégration ESG (action + recherche crédit), les engagements collaboratifs<br/>Product specialists et analystes</li> <li>1 réunion sur la Taxonomie<br/>Gérants, analystes et product specialists</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation : Enjeux et contexte réglementaire de la Biodiversité<br/>100 % des collaborateurs</li> <li>Formation : L'ESG et la Biodiversité<br/>100 % des gérants et analystes</li> <li>Session de sensibilisation sur différentes thématiques : SFDR, Alignement climatique, perspectives de marché des GSS bonds, SDG Index<br/>Principalement gérants, analystes et Product Specialists</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation de 7h : Disclosure, Taxonomie, CSRD<br/>100 % des collaborateurs de la Direction des Risques</li> <li>Formation en 6 ateliers: Analyse ESG sectorielle<br/>Analystes</li> <li>CFA ESG : 11 collaborateurs</li> <li>Step up academy ESG : 2 collaborateurs<br/>Gérants</li> <li>Session pilote : Fresque du Climat<br/>Collaborateurs</li> <li>Mise à disposition d'une Sustainability training page<br/>Tous les collaborateurs</li> <li>Ateliers sur l'Engagement, la Biodiversité, le Pétrole et Gaz<br/>Principalement gérants, analystes</li> <li>Session sur la réglementation<br/>Principalement gérants, analystes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation sur la Taxonomie et ses conséquences<br/>100 % des gérants, analystes (obligatoire) + risque, contrôle, compliance, Stratégie, transformation, correspondant ESG IT recommandé]</li> <li>CFA ESG : 12 collaborateurs<br/>Gérants</li> <li>Sessions Fresque du Climat et session pilote Fresque de la Biodiversité<br/>Collaborateurs</li> <li>Sessions sur l'engagement, l'empreinte biodiversité, banque de données engagements,<br/>Principalement gérants, analystes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation sur la Taxonomie [4 derniers chapitres]<br/>100 % des gérants, analystes (obligatoire) + risque, contrôle, compliance, Stratégie, transformation, correspondant ESG IT recommandé]</li> <li>Formation sur la CSRD et ses impacts sur la gestion<br/>2 sessions pilote</li> <li>Sessions Fresque du Climat et de la Biodiversité<br/>Collaborateurs</li> <li>Sessions sur le label V3, politiques d'exclusion et d'engagement, notations extra-financières internes<br/>Direction du développement</li> </ul> |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## ZOOM SUR LA CLIMATE SCHOOL

Depuis 2022, les collaborateurs d'Ostrum Asset Management se sont vu proposer par le groupe BPCE des formations complètes sur le climat en 30 vidéos qui expliquent les conséquences du changement climatique. Ces formations permettent d'aborder des thématiques telles que la biodiversité, les interactions au sein des écosystèmes, ou encore les conséquences de la surexploitation des ressources et de la pollution sur l'économie.

Les participants peuvent ainsi mesurer l'impact croissant du dérèglement climatique sur la société et comprendre les comportements à adopter dans ce contexte.



### **Une clause pour inciter à l'acculturation RSE et ESG, a été ajoutée à notre accord d'intéressement.**

Cette clause prévoit la réalisation d'au moins une formation RSE de nos collections en e-learning par au moins 30 % de l'effectif. Le taux d'atteinte a été largement dépassé puisqu'il a atteint

**65,3 % en 2024.**

## COMMUNICATION

Un plan de communication interne et externe a été mis en place pour sensibiliser nos collaborateurs aux thématiques ESG et accroître la visibilité de nos engagements.

En interne, les collaborateurs d'Ostrum Asset Management ont été formés à l'ESG via des articles sur notre réseau social, des focus dans la newsletter et des réunions dédiées à notre vision de la finance durable.

En externe, nos experts ont participé à de nombreuses interviews, articles, tables rondes et conférences, notamment :

- Au Forum Climat, Énergies et Finance Durable « *Time to Change* », abordant la conciliation entre biodiversité et énergie ;
- Au Forum ESG & Impact Investing, mettant en avant la Transition Juste ;
- À la Conférence « Assurer pour le climat », au sujet de la décarbonation des portefeuilles.

Ces événements ont permis à Ostrum Asset Management de partager son expertise sur divers sujets, affirmant ainsi son engagement envers les principes ESG et la promotion d'une finance durable.



# 4

## DÉMARCHE ESG ET GOUVERNANCE

Prise en compte de la démarche  
ESG au niveau de la gouvernance



## 4. PRISE EN COMPTE DE LA DÉMARCHE ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

### 4.1. Supervision des sujets ESG et climatiques par les instances de direction

Le conseil d'administration valide les décisions stratégiques, notamment celles portant sur notre responsabilité en tant que société de gestion responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. En 2024, chaque conseil d'administration a fait l'objet d'une présentation des évolutions passées et à venir de la stratégie RSE-ESG.

Ostrum Asset Management n'intègre pas, à ce jour, de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement intérieur de son conseil d'administration. Une réflexion est engagée pour déployer ces objectifs au sein de son organe de surveillance.

Les politiques RSE et la stratégie ESG relative aux décisions d'investissement sont portées au plus haut niveau au sein d'Ostrum Asset Management par le comité exécutif.

Elles sont inscrites dans un plan d'action validé soit par le comité exécutif soit par le comité Finance Durable et l'avancée des objectifs est suivie par le comité exécutif tous les semestres. Des actions correctives sont décidées en séance, si nécessaire.

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Stéphanie PAIX**  
Présidente du conseil d'administration,  
Senior Advisor, Groupe BPCE

**Cédric GLORIEUX**  
Directeur Produits et Solutions,  
Banque de Proximité et Assurances,  
Groupe BPCE

**Christophe LANNE**  
Directeur des RH et de la Transformation  
de Natixis IM, Président exécutif de  
Natixis IM OS et Président du conseil  
d'administration de Natixis IM OS

**Jennifer BAERT**  
General Counsel  
de Global Financial Services

**Nathalie BRICKER**  
Directrice générale adjointe  
de Natixis IM



## COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF



**Olivier HOUIX**  
Directeur général

**Rémi ARDAILLOU**  
Directeur des Risques

**Emmanuel BOURDEIX**  
Directeur des Gestions  
Quantitatives

**Vanessa CASANO**  
Secrétaire générale

**Gaëlle MALLEJAC**  
Directrice des Gestions

**Matthieu MOULY**  
Directeur du Développement

**Emmanuelle PORTELLE**  
Directrice des Contrôles  
permanents

**Sylvie SOULÈRE GUIDAT**  
Directrice des Ressources humaines

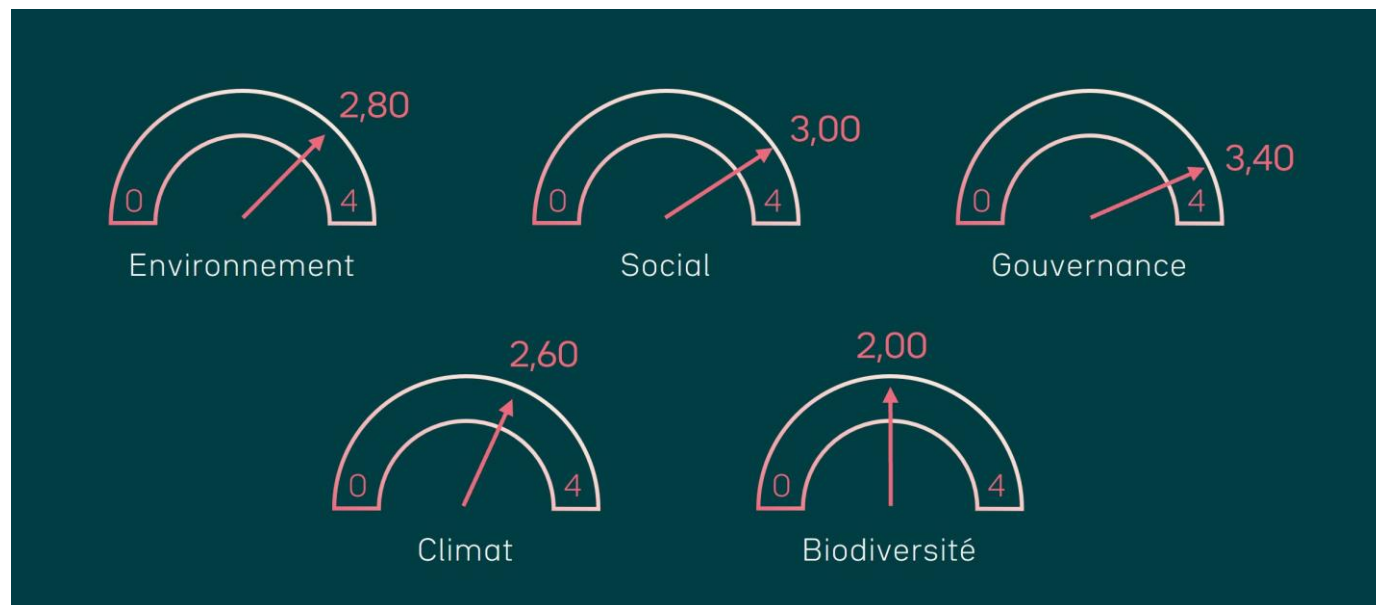
**Gaëlle THEAUD-GAUTHERON**  
Directrice des Opérations et  
de la Transformation

Une enquête est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des membres du conseil d'administration et du comité exécutif. Les questions portent sur leur niveau de connaissance et d'expertise sur les thèmes suivants : l'environnement, le social, la gouvernance, le climat et la biodiversité.

Le niveau 1 correspond à un niveau de connaissance basique et le niveau 4 représente un très haut niveau d'expertise.

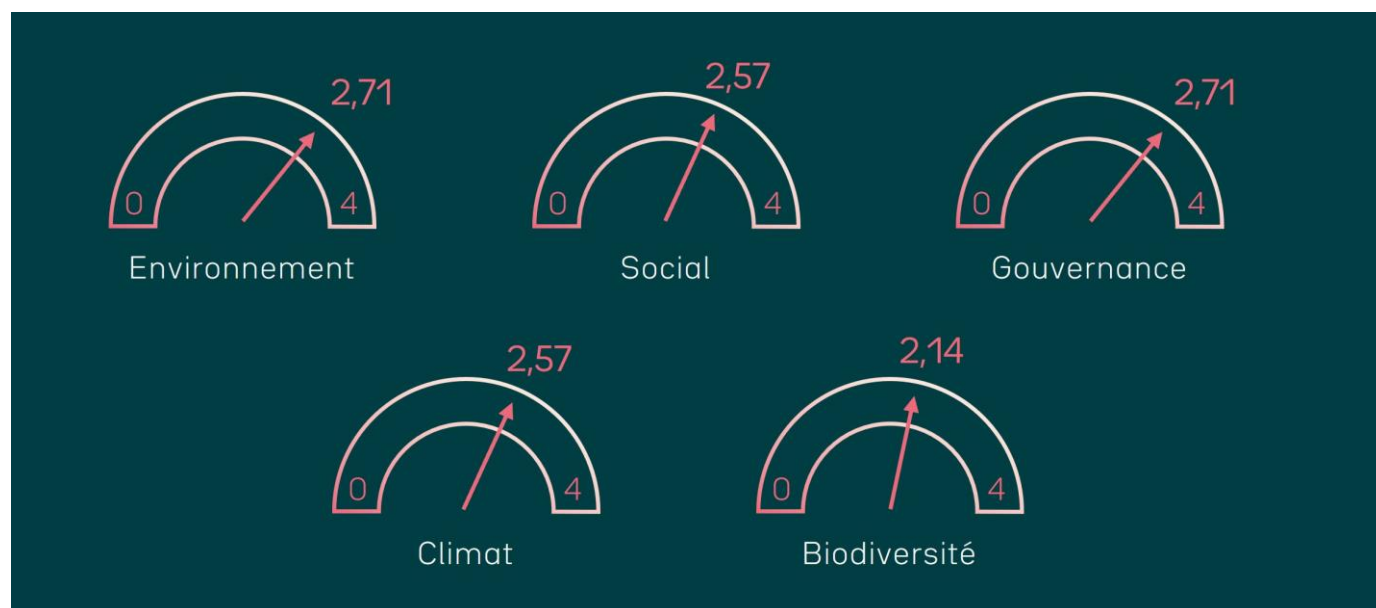
L'amélioration des scores d'année en année est le résultat, notamment, de campagnes de sensibilisation et de formation sur ces sujets.

## SONDAGE DE CONNAISSANCES ESG DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## SONDAGE DE CONNAISSANCES ESG DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## PARITÉ

La politique d'Ostrum Asset Management en matière d'égalité homme-femme et de lutte contre le biais du genre s'inscrit totalement dans l'esprit de la Loi Rixain qui vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les équipes de gestion chargées de prendre des décisions d'investissement comptent 31 % de femmes et 69 % d'hommes. L'ensemble de la direction des Gestions est dirigé par une femme.

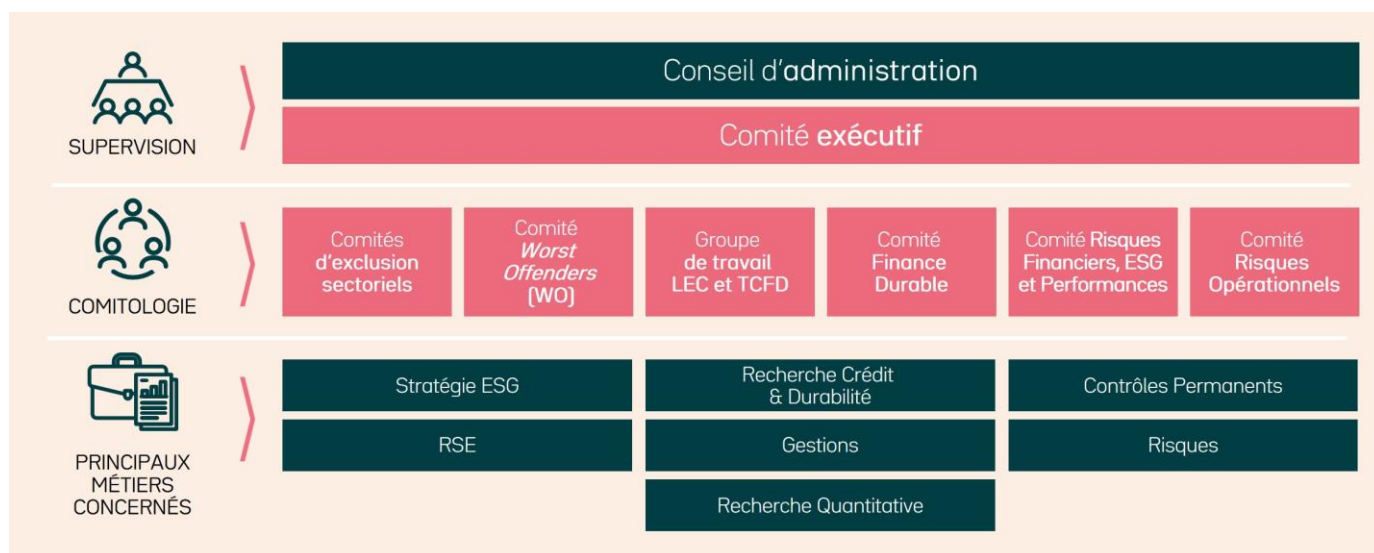
En 2024, Ostrum Asset Management a maintenu sa dynamique et affiche un taux de recrutement de femmes de plus de 40 % au sein de son entreprise. L'objectif initial de 30 % de femmes au comité exécutif a été dépassé dès 2021 et cette proportion a continué de croître pour atteindre 56 % en 2024. Au conseil d'administration, la parité est également dépassée avec 60 % de femmes et 40 % d'hommes.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## 4.2. Gouvernance de l'ESG au sein d'Ostrum Asset Management

### RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET MÉTIERS



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## 4.2.1. Organisation des métiers autour de l'ESG et du Climat

### LA DIRECTION DES TRANSITIONS DURABLES

En 2024, Ostrum Asset Management a créé une direction des Transitions durables, directement placée sous la responsabilité du directeur général. Cette nouvelle direction a pour mission de développer l'une des priorités stratégiques d'Ostrum Asset Management : sa proposition de valeur en matière d'ESG [Environnement, Social et Gouvernance] et de RSE [Responsabilité Sociétale des Entreprises].

Les deux équipes, ESG et RSE, réunies au sein de cette direction, partagent une mission commune : mobiliser et engager l'ensemble des métiers d'Ostrum Asset Management autour des enjeux environnementaux et sociaux. Leur rôle est essentiel pour encourager la collaboration et la transversalité entre tous les départements de l'entreprise.

### LA RSE

La mission de la RSE est d'identifier l'ensemble des impacts de l'activité de l'entreprise sur ses parties prenantes et de piloter la gestion de ces impacts avec les différents métiers concernés.

Les axes de responsabilité qu'Ostrum Asset Management souhaite porter vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses clients, des émetteurs, de la Place financière et de la société civile, sont formalisés au sein d'une politique RSE, elle-même déclinée en plan d'action et en objectifs.

L'impact d'Ostrum Asset Management sur l'environnement et sur le réchauffement climatique est un enjeu fondamental qui est traité à la fois sous l'angle du fonctionnement de l'entreprise et sous l'angle de son activité de gestionnaire d'actifs.

La stratégie RSE d'Ostrum Asset Management a été définie comme suit :



### LA STRATÉGIE ESG

En collaboration étroite avec l'ensemble des métiers et plus spécifiquement avec la direction des Gestions, cette équipe définit et pilote la stratégie ESG. À ce titre, elle élabore :

- La stratégie Climat et Biodiversité ;
- Les politiques sectorielles et d'exclusion ;
- La politique d'engagement ;
- Les gammes thématiques à mettre en œuvre pour répondre à notre ambition.



À travers **trois missions, former, outiller et conseiller**, cette équipe se positionne également en véritable catalyseur de l'ESG au sein d'Ostrum Asset Management.

Pour ce faire, l'équipe interagit au quotidien avec l'ensemble de son écosystème : l'actionnaire, les collaborateurs, les clients, les fournisseurs de données, les instances de place et groupe de réflexion.

## LA DIRECTION DES GESTIONS

En 2024, la direction des Gestions a modifié son organisation.

- Le département de la recherche Crédit et de la Durabilité : ce département a pour mission d'intégrer de manière systématique les critères ESG à l'analyse sur la base de la double matérialité. Il a un rôle transverse pour l'ensemble des gestions.
- Les gestions (assurance et institutionnelle, quantitative, autres...) : les gérants et analystes des différentes gestions ont tous un rôle dans la mise en œuvre de notre stratégie ESG. On peut citer à titre d'exemple : l'intégration des objectifs de nos clients en termes de gestion ESG et de labélisation (ISR, GREENFIN) /catégorisation (SFDR), l'intégration des enjeux ESG dans la politique de vote ou encore l'intégration de la Biodiversité dans les décisions d'investissement.

## LES CONTRÔLES PERMANENTS

Le dispositif des Contrôles permanents s'appuie sur une organisation qui regroupe, notamment, au sein de la direction des Contrôles permanents, le département du Contrôle interne et le département de la Conformité.

Au sein de ce dispositif, le Contrôle interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'ensemble du dispositif de contrôle, de suivi du risque et du respect de la réglementation, notamment par la réalisation d'un plan de contrôle annuel dont le contenu est validé par le comité exécutif et qui comporte des contrôles dédiés à la thématique « Finance Durable ».

Dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil, la Conformité accompagne les collaborateurs d'Ostrum Asset Management dans la compréhension des réglementations applicables et valide les documents destinés aux clients ou tiers sur les offres, produits et expertises d'Ostrum Asset Management autour de la Finance Durable.

## LA DIRECTION DES RISQUES

La direction des Risques est composée des Risques opérationnels, des Risques de marché, de Crédit et d'Investissements.

### 1. Risques Opérationnels

La direction des Risques rend compte à la Direction générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum Asset Management dans sa globalité.

Une fois par an, la cartographie des risques opérationnels est présentée et validée. L'objectif de cette cartographie est de présenter et de qualifier les zones de risque. Le prisme des risques climatiques/sociaux et environnementaux est ainsi intégré dans différents risques.

Dans la cartographie actuelle, les risques climatiques sont appréhendés de manière transverse et impactent différents secteurs. Ainsi, ils sont naturellement présents dans la catégorie « Interruption d'activité (système d'information, immeuble, personnel) », en cas d'inondation ou de tempête. Ils sont présents dans plus du tiers des risques identifiés dans la cartographie qui intègre un risque lié à l'ESG. Ainsi ils sont intégrés dans des risques tels que :

- La défaillance dans le processus d'élaboration/de diffusion de la documentation commerciale ou des prospectus ;
- La défaillance dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement d'un portefeuille ;
- La défaillance dans le processus de gestion des contraintes contractuelles ou réglementaires des portefeuilles ;
- La défaillance dans la définition ou la mise en œuvre de la politique de vote ;
- La défaillance dans le processus d'élaboration et/ou de diffusion des reportings clients ;
- La défaillance dans le processus d'élaboration ou de diffusion des reportings réglementaires.

Tout incident déclaré par les métiers est analysé et suivi jusqu'à sa résolution et peut amener les Risques Opérationnels à émettre des recommandations qui seront mises en œuvre par les métiers, afin de diminuer les impacts et/ou la fréquence d'occurrence de ces risques.

## 2. Risques d'Investissement, de Crédit et de Marché

La direction des Risques à travers ses services de Risques d'Investissement, de Crédit et de Marché est garante du respect des critères extra-financiers pour la gestion des portefeuilles.

Ses équipes participent, par exemple, à l'élaboration des listes sectorielles pour l'exclusion ou la mise sous surveillance de titres et d'émetteurs. Une fois validées, ces listes sont mises à jour dans les outils de contrôle et les investissements et désinvestissements sont contrôlés dans le respect des politiques d'Ostrum Asset Management et de celles des clients. Elles sont également responsables de la validation des critères ESG intégrés aux processus de gestion, de la validation des méthodologies de calcul des indicateurs, de leur correcte intégration dans le système d'information et de la mise en œuvre des contrôles de deuxième niveau associés. Enfin, la direction des Risques participe aux analyses préalables pour la sélection des fournisseurs de données, ainsi qu'à la définition et au déploiement du cadre de risques ESG.

### 4.2.2. Comitologie et groupes de travail autour de l'ESG

Ostrum Asset Management a mis en place plusieurs comités et groupes de travail qui traitent des questions ESG :

- Comités d'exclusion sectoriels ;
- Comité *Worst Offenders* <sup>18</sup> ;
- Groupe de travail TCFD et LEC (Loi Énergie Climat) ;
- Comité Finance Durable ;
- Comité Risques Financiers, ESG et Performances ;
- Comité Risques Opérationnels.

<sup>18</sup> Les pires contrevenants.

## COMITÉS D'EXCLUSION SECTORIELS

|                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Mission      | <p>Ces comités traitent des politiques sectorielles, telles que le charbon, les armes controversées ou encore le Pétrole et Gaz.</p> <p>Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes.</p> |
| <br>Participants | <p>Ces comités regroupent les directeurs/directrices (ou leurs représentants) des Gestions, des Transitions Durables, des Risques, et de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé.</p>                                                                                                |
| <br>Périodicité  | <p>Les comités sectoriels se tiennent au minimum une fois par an.</p>                                                                                                                                                                                                                             |

## COMITÉ *WORST OFFENDERS*

|                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Mission      | <p>Comme établi dans sa Politique <i>Worst Offenders</i>, Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux Droits de l'Homme, aux Droits du Travail, à la préservation de l'environnement, à l'éthique des affaires.</p> <p>Toutes les alertes qui sont relevées doivent être revues et analysées par le groupe de travail <i>Worst Offenders</i>, selon une méthodologie propriétaire, et qui présente ensuite ses recommandations au comité <i>Worst Offenders</i> pour validation.</p> |
| <br>Participants | <p>Le Groupe de Travail <i>Worst Offenders</i> regroupe des membres des Gestions, des Risques, de la Recherche Crédit et Durabilité et de la direction des Transitions durables.</p> <p>Le comité <i>Worst Offenders</i> regroupe, à travers une gouvernance spécifique, les directeurs/directrices (ou leurs représentants) des Gestions, des Transitions Durables, des Risques, et de la Conformité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <br>Périodicité  | <p>Le comité <i>Worst Offenders</i> doit se réunir au minimum une fois par an. Ostrum Asset Management peut organiser des comités exceptionnels lorsqu'il existe une actualité majeure concernant un émetteur.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## GRUPE DE TRAVAIL RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE (LEC et TCFD)

|                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Mission      | <p>Sa mission est d'analyser la politique et l'organisation d'Ostrum Asset Management au regard des recommandations de la TCFD et de la réglementation de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat (niveau entité), de formaliser la situation au sein d'un rapport et d'initier des actions qui permettraient de mieux répondre au cadre référent fixé par la TCFD et la LEC. Les résultats sont présentés en comité Finance Durable.</p> |
| <br>Participants | <p>Le groupe de travail est composé d'un membre de l'équipe Stratégie ESG, de la responsable de la RSE, et d'un représentant de la direction des Risques.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <br>Périodicité  | <p>Ce groupe a été créé en 2020 et se réunit 5 fois par an.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## COMITÉ FINANCE DURABLE

|                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Mission      | <p>Le comité Finance Durable a pour principales missions : de s'assurer de la cohérence entre la stratégie Corporate RSE et ses déclinaisons, notamment en matière de politiques d'investissement, d'identifier en prospectif les sujets RSE et ESG, de prioriser et de suivre les projets ESG et RSE, de partager à la fois les orientations de l'entreprise et les priorités au plus grand nombre et de valider les principales décisions concernant la stratégie ESG.</p> |
| <br>Participants | <p>Les membres de ce comité sont des membres de : la direction des Transitions durables, la direction des Gestions, la direction du Développement, les Risques et la Conformité, la direction des Opérations et de la Transformation ; la présidence est assurée par le directeur général.</p>                                                                                                                                                                               |
| <br>Périodicité  | <p>Ce comité se réunit 5 fois par an.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## COMITÉ RISQUES FINANCIERS, ESG ET PERFORMANCES

|                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Mission      | <p>La direction des Risques rend compte à la Direction générale du dispositif de suivi des risques financiers et extra-financiers d'Ostrum Asset Management dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle) et de risques extra-financiers (contraintes réglementaires et internes, politique d'exclusion, dispositif d'encadrement du risque ESG) ainsi que des éléments pour expliquer la performance des différents portefeuilles et processus de gestion. Elle met en lumière les dépassements et anomalies constatés au cours de la période.</p> |
| <br>Participants | <p>Ce comité est composé du directeur général, du secrétaire général, du directeur des Risques, du directeur des Contrôles permanents, des directeurs des Gestions, du directeur des Transitions durables, du directeur du Développement, du responsable des Risques d'investissement et du responsable des Risques de marché.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <br>Périodicité | <p>Ce comité est trimestriel.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## COMITÉ RISQUES OPÉRATIONNELS

|                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Mission      | <p>Le comité des Risques opérationnels rend compte à la Direction générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum Asset Management dans sa globalité. Il a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter la synthèse des incidents et des pertes ;</li> <li>• Valider les plans d'action présentés par l'équipe, désigner les responsables et les échéances cibles correspondantes ;</li> <li>• Présenter un suivi des plans d'action antérieurs et des indicateurs de risques.</li> </ul> |
| <br>Participants | <p>Il est composé des membres du comité exécutif, des responsables des différents départements d'Ostrum Asset Management et du RSSI et est animé par le responsable des Risques opérationnels.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <br>Périodicité  | <p>Ce comité est trimestriel.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |



### 4.3. Prise en compte de l'ESG dans les pratiques de rémunération

#### INCITATIONS

En matière de politique de rémunération, les membres du comité exécutif ont, en moyenne, 10 % de leur rémunération variable liée à des indicateurs définis au sein de la politique RSE et/ ou ESG.

Au niveau des équipes de gestion, les équipes Recherche Crédit et Durabilité ont leurs rémunérations variables indexées sur des objectifs d'intégration ESG.

Des critères spécifiques sont pris en compte dans l'évaluation des gérants et analystes selon leur pôle d'appartenance.

Pour les analystes et gérants les critères sont, en fonction de leur métier et de la classe d'actif :

- Le nombre d'entreprises analysées avec intégration de l'ESG ;
- Le nombre d'analyses extra-financières spécifiques ;
- Le nombre de controverses sur lesquelles ils ont collaboré avec la stratégie ESG ;
- Le nombre d'engagements sur des thématiques ESG menées ;
- Le succès de la labélisation des fonds en fonction du planning ;
- La capacité à faire évoluer les portefeuilles en vue de leur passage en Article 8 ;
- L'intégration des politiques ESG des investisseurs pour les gestions dédiées (scores, exclusion, etc.).

5

# NOTRE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT



## 5. NOTRE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Notre stratégie d'engagement s'articule autour de cinq piliers :

- Un dialogue avec les entreprises et les États ;
- Notre politique de vote ;
- Des politiques sectorielles et d'exclusion [décrites au chapitre 2.1.1] ;
- Des engagements collaboratifs ;
- Des engagements de place [décrits au chapitre 2.4].

L'ensemble de nos engagements individuels ou collaboratifs permettent de cibler et de contribuer à certains Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD liés au Climat et à la Biodiversité nous permettent également d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne [Règlement SFDR] et française [loi Énergie Climat].

Par ailleurs, nos politiques sectorielles ou d'exclusion [charbon, pétrole & gaz, tabac, et armes controversées...] sont aussi des axes d'engagement forts.

Pour plus d'informations sur les politiques de vote et d'engagement, veuillez les consulter sur notre [site internet](#).

### 5.1. L'engagement individuel

#### 5.1.1. Les thématiques et axes prioritaires d'engagement

Ostrum Asset Management a identifié 8 thématiques d'engagements environnemental, social et de gouvernance, transverses aux gestions actions et obligataires. À partir de ces thématiques communes, chaque analyste (actions et / ou obligations) cible des actions spécifiques, dans le respect de notre politique d'engagement.

Nos thématiques et axes d'engagement prioritaires :

| NOS THÉMATIQUES ET AXES D'ENGAGEMENT                                        |                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter</b> | <p>En réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050</p> <p>En gérant les risques physiques et de transition</p>   |                                                                                       |
| <b>2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental</b>                 | <p>En optimisant la gestion des ressources</p> <p>En agissant pour préserver la biodiversité</p>                                                                |                                                                                       |
| <b>3. Valoriser le capital humain</b>                                       | <p>En maintenant de bonnes relations avec les salariés</p> <p>En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires</p>                        |    |
| <b>4. Renforcer les relations avec les parties prenantes</b>                | <p>En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement</p> <p>En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales</p> |                                                                                     |
| <b>5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données</b>  | <p>En assurant la sécurité et la santé des consommateurs</p> <p>En veillant à la sécurité de leurs données</p>                                                  |                                                                                                                                                                        |
| <b>6. Assurer l'éthique des affaires</b>                                    | <p>En déployant une politique anti-corruption</p> <p>En garantissant une politique fiscale transparente</p>                                                     |                                                                                                                                                                        |
| <b>7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations</b>                      | <p>En mettant en place une gouvernance équilibrée</p> <p>En rendant la politique de rémunération transparente</p>                                               |                                                                                   |
| <b>8. Améliorer la transparence des données</b>                             | <p>En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières</p>                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                             |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Ces thématiques d'engagement sont communes à l'ensemble des gestions d'Ostrum Asset Management. **Certaines sont privilégiées par les équipes de gestion obligataire (*Fixed Income*) et portées par les analystes crédit, et d'autres par les équipes de gestion actions.**

Néanmoins, toutes les thématiques ne font pas l'objet d'un engagement spécifique de la part des équipes de gestion. En effet, certaines sont considérées comme essentielles et font partie du dialogue permanent et/ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour ouvrir le dialogue avec les entreprises. Ces thématiques peuvent cependant être majeures dans notre évaluation de la politique RSE des entreprises. Elles sont donc particulièrement surveillées à travers notre **politique de suivi des controverses (*Worst Offenders*)**. Ostrum Asset Management veille ainsi à ce que tout émetteur faisant l'objet d'une controverse soit particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.

### 5.1.2. Le principe d'escalade

Ostrum Asset Management a instauré un processus d'escalade afin d'assurer un suivi rigoureux de ses engagements.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024



Lorsque le processus d'engagement ne conduit pas à une réponse satisfaisante, la stratégie d'escalade peut se traduire par diverses actions, regroupées en plusieurs catégories :



Pour les produits labellisés ISR, la stratégie d'escalade est également appliquée, avec des actions supplémentaires prévues dans deux cas spécifiques :

- **Approche d'Amélioration** de Note : exclure les émetteurs du portefeuille appartenant aux 30 % les moins bien notés de l'univers d'investissement initial, si aucune amélioration n'est constatée au bout de trois ans.
- **Vigilance Renforcée** : exclure les émetteurs qui ne publient pas un plan de transition crédible dans un délai de trois ans.

Le processus d'escalade entre en vigueur à la date de révision de notre politique.

### 5.1.3. Les principaux chiffres-clés

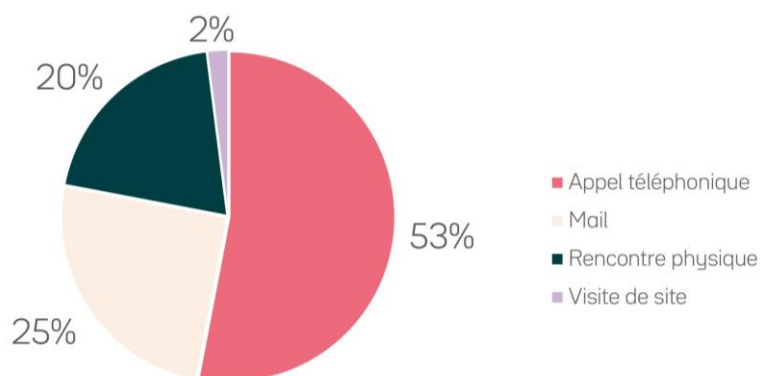
**153** engagements ont été conduits  
auprès de **97** sociétés différentes.

**112** réunions et contacts, sur des sujets  
incluant des aspects extra-financiers,  
ont été menés avec les entreprises  
dont **65** avec les émetteurs  
du *Fixed income* (hors GS&SS)

### PRINCIPALES THÉMATIQUES DE DIALOGUE EN 2024

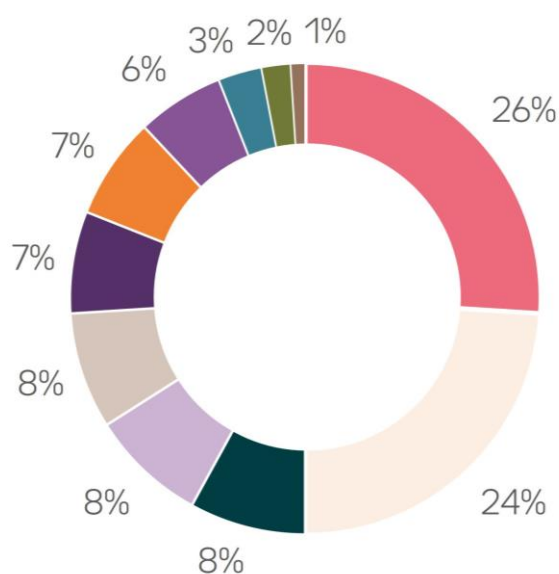
- Participer à l'atténuation et s'adapter au changement climatique
- Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental
- Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations

### Principaux formats de rencontres



SOURCE : OSTRUM AM

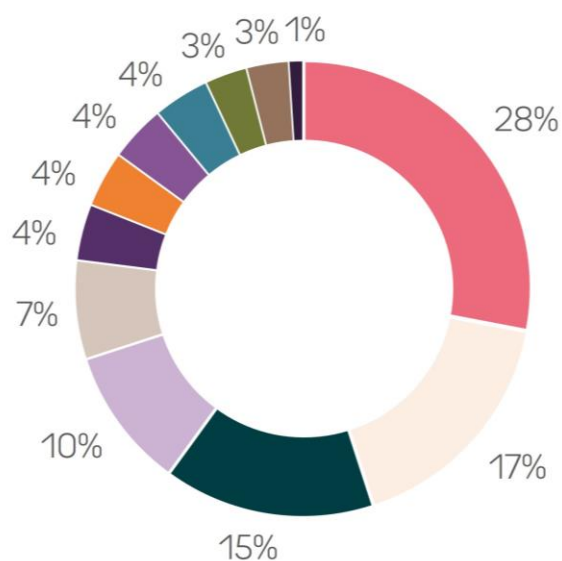
## Répartition des engagements **par ODD**



- ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 7 Énergie propre et d'un coût
- ODD 14 Vie aquatique
- ODD 15 Vie terrestre
- ODD 12 Consommation et production
- ODD 5 Égalité entre les sexes
- ODD 10 Inégalités réduites
- ODD 3 Bonne santé et bien-être
- ODD 8 Travail décent et croissance
- ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces
- ODD 4 Éducation de qualité

SOURCE : OSTRUM AM

## Répartition **par secteur**



- Bancaire
- Consommation non-cyclique
- Utilitaires
- Consommation cyclique
- Industrie de base
- Fin Cies + Brok + Other Fin + REITS
- Biens capitaux + autres industries
- Assurances
- Média non-câblé + technologie
- Télécommunications
- Énergies
- Agence

SOURCE : OSTRUM AM

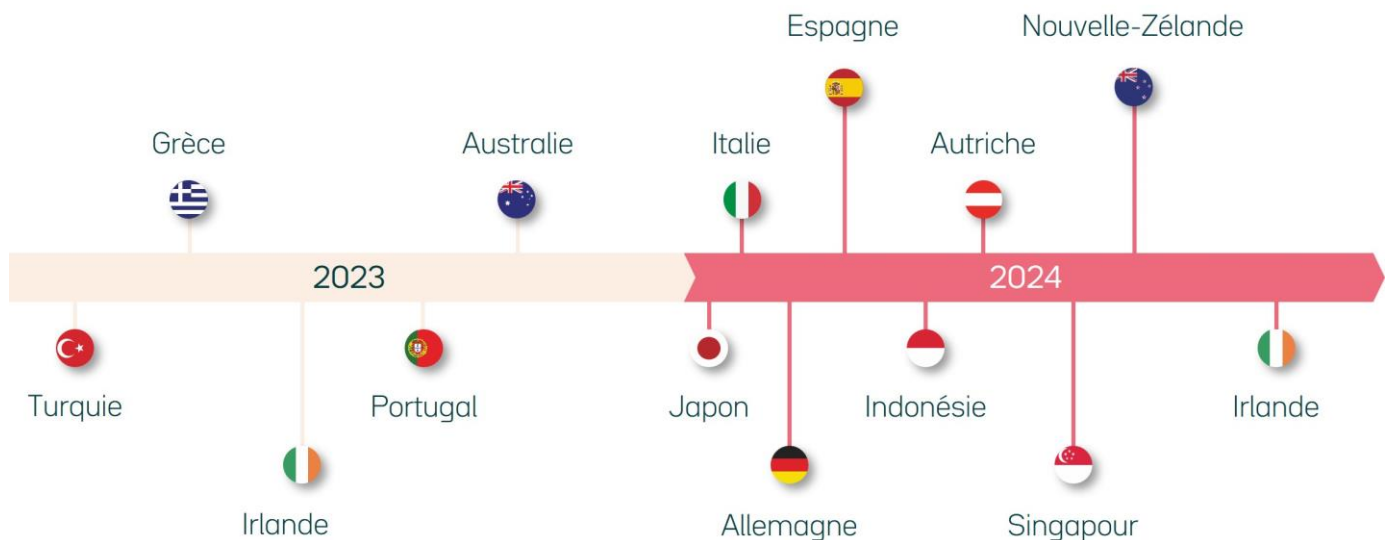
### PLAN D'AMÉLIORATION EN 2025 :

Afin de renforcer sa politique et ses process d'engagement, Ostrum Asset Management va élaborer des trames d'engagement sectorielles, redéfinir un processus d'escalade transparent et développer un outil de pilotage de nos actions d'engagement.

#### 5.1.4. Focus sur les engagements souverains

Le dialogue avec les émetteurs souverains permet aux investisseurs d'engager le dialogue et de travailler de manière collaborative avec les décideurs politiques pour inciter les gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les principes de l'ONU, s'aligner sur les Accords de Paris et répondre aux enjeux de la biodiversité.

Depuis 2023, Ostrum Asset Management a dialogué avec 15 émetteurs souverains :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS SOUVERAINS EN 2024

| Engagements avec des émetteurs souverains |                 |                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pays émetteurs                            | Score SDG Index | ODD travaillés                                                                                                                                                                                                                                              | Sujets abordés                                                                                                                                         |
| <b>Japon</b><br>17/01/2024                | 79,4/100        |                                                                                           | Obligation de transition<br>Objectif de neutralité carbone                                                                                             |
| <b>Italie</b><br>26/01/2024               | 78,8/100        |                                                                                           | Stratégie climatique<br>Abandon progressif du charbon                                                                                                  |
| <b>Allemagne</b><br>01/02/2024            | 83,4/100        |                                                                                           | Stratégie climatique<br>Abandon progressif du charbon<br>Émissions CO <sub>2</sub> liées aux importations                                              |
| <b>Espagne</b><br>08/02/2024              | 80,4/100        |                                                                                           | Économie circulaire<br>Stratégie climatique                                                                                                            |
| <b>Indonésie</b><br>19/03/2024            | 70,2/100        |                                                                                         | Stratégie climatique<br>Objectifs de puits nets pour 2030<br>Les impacts sur la biodiversité et la protection sociale des ouvriers des mines de nickel |
| <b>Autriche</b><br>20/03/2024             | 82,3/100        |                                                                                       | Dépendance au gaz russe<br>Stratégie climatique<br>Économie circulaire                                                                                 |
| <b>Singapour</b><br>25/04/2024            | 71,8/100        |                                                                                       | Cadre pour les obligations vertes<br>Transition juste<br>Problématiques climatiques<br>Objectif Zéro Déchet pour 2030                                  |
| <b>Nouvelle-Zélande</b><br>06/06/2024     | 78,4/100        |    | Cadre pour les obligations vertes<br>Stratégie climatique<br>Émissions du secteur agricole                                                             |
| <b>Irlande</b><br>15/10/2024              | 78,7/100        |    | Fiscalité des entreprises<br>Transition climatique<br>Économie circulaire<br>Dépense de l'excédent budgétaire<br>Biodiversité et logement              |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024



## 5.2. Politique de vote active et responsable

Ostrum Asset Management applique une **politique de vote rigoureuse et exigeante** dans l'exercice de ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires, dans le cadre d'un univers de vote complet, où sont abordées les questions sociales et environnementales, ainsi que les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise. Ostrum Asset Management met à disposition tous les votes aux assemblées générales auxquelles nous avons participé.

Principaux chiffres sur l'ensemble des portefeuilles détenus :

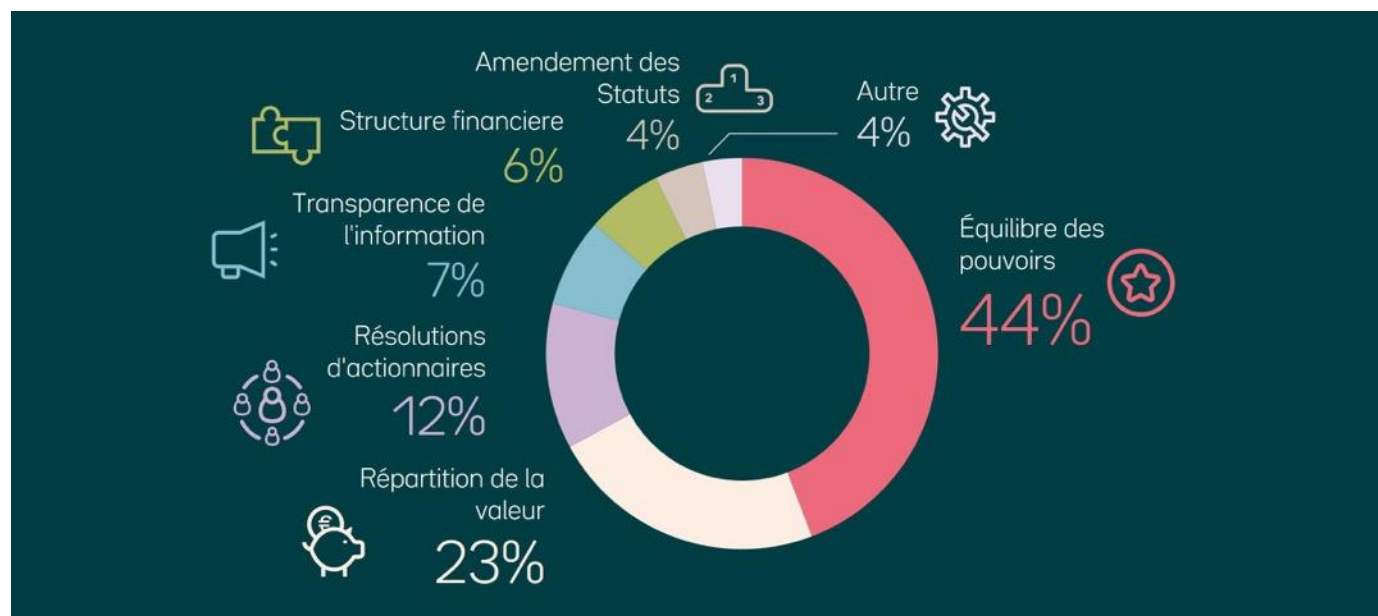


SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Répartition de la contestation sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## FOCUS SUR LES RÉSOLUTIONS CLIMAT (*Say on Climate* et résolutions d'actionnaires)

Les résolutions climat ont fait l'objet d'une analyse de cohérence détaillée, notamment sur les éléments suivants :

- La présence d'objectifs de court, moyen et long terme, sur des périmètres pertinents ;
- Une stratégie claire en vue d'atteindre ces objectifs avec, si possible, un plan d'action quantifié (CapEx) ;
- Une transparence de l'information nécessaire pour comprendre les enjeux et les avancées de l'entreprise ;
- Une gouvernance conçue en vue d'atteindre ces objectifs climatiques : compétence du conseil d'administration, dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise, responsabilisation et intéressement des dirigeants.

### *Say on Climate*

En 2024, le nombre de résolutions ***Say on Climate*** est de 26 propositions au niveau mondial (dont 16 sur le périmètre de vote d'Ostrum Asset Management), contre 23 l'an passé. Il est intéressant de noter qu'aucune résolution ***Say on Climate*** n'a été proposée par des sociétés nord-américaines, dans un contexte de rejets de certaines thématiques climatiques, et plus largement ESG. Le taux de soutien global de ce type de résolution est resté stable, à 87 %. Ostrum Asset Management en a soutenu 81 %.



**19%**

• **Taux d'opposition  
au *Say on Climate***

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

| SAY ON CLIMATE     |                            |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------|----------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assemblée générale | Secteur                    | Sens du vote | Commentaire                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| EDP                | Services aux collectivités | Soutien      | Ostrum Asset Management soutient EDP dans son plan de transition climatique, aucune préoccupation particulière n'ayant été identifiée concernant sa mise en œuvre par l'entreprise.                                                                                                  |
| Unilever           | Alimentation               | Soutien      | Le soutien au <i>Say on Climate</i> d'Unilever est un encouragement apporté à la société alors que sa politique et sa stratégie climatiques semblent largement perfectibles.                                                                                                         |
| Icade              | Immobilier                 | Soutien      | Les enjeux climat sont pleinement intégrés dans la stratégie d'Icade. L'entreprise est pour l'instant alignée avec les objectifs qu'elle s'est fixés et a également avancé sur sa méthodologie de reporting climat.                                                                  |
| TotalEnergies      | Énergie                    | Abstention   | TotalEnergies s'engage à améliorer son impact en matière d'émissions, comme l'illustre sa note élevée auprès de la plupart des agences extra-financières. Toutefois, l'entreprise ne remplit actuellement pas tous nos objectifs clés en matière de politique pétrolière et gazière. |

### 5.3. Un engagement actif dans des initiatives collectives

En 2024, Ostrum Asset Management a signé plusieurs nouveaux engagements climatiques.

#### **Non-Disclosure Campaign 2024 (initiée par le CDP)**

Depuis 2017, le CDP mène la Non-Disclosure Campaign (NDC), une campagne mondiale d'engagement des investisseurs visant à améliorer la transparence environnementale des entreprises. Chaque année, le CDP contacte des milliers d'entreprises n'ayant pas encore divulgué d'informations sur leur impact en matière de climat, de forêts et d'eau, en les encourageant à répondre à ses questionnaires. Les investisseurs participants peuvent soit diriger des engagements ciblés, soit co-signer des lettres demandant une meilleure divulgation. En 2024, la campagne du CDP a été soutenue par 288 institutions financières, représentant 29 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

#### **Déclaration du secteur financier privé aux États membres négociant l'instrument international juridiquement contraignant (ILBI) pour mettre fin à la pollution plastique**

En soutien aux négociations de l'ILBI, cette déclaration du secteur financier privé appelle à des mesures ambitieuses pour lutter contre la pollution plastique. Cette initiative vise à inciter les gouvernements à établir des réglementations claires et contraignantes pour une économie circulaire et une réduction drastique des déchets plastiques. Les investisseurs signataires demandent aux entreprises d'améliorer la transparence sur leurs risques et dépendances liés au plastique, ainsi que d'intégrer des stratégies de réduction et de substitution. En 2024, cette déclaration a été soutenue par 180 institutions financières, représentant plus de 17 200 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

#### **2024 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis (initiée par The Investor Agenda)**

Chaque année, The Investor Agenda coordonne une déclaration mondiale des investisseurs exhortant les gouvernements à adopter des politiques climatiques ambitieuses alignées sur l'Accord de Paris. Cette initiative appelle à des mesures concrètes pour accélérer la transition vers une économie à zéro émission nette, notamment par la mise en place de prix du carbone, la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles et l'amélioration de la transparence financière sur les risques climatiques. Cette année, la déclaration a été signée par 650 investisseurs, représentant 33 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

#### **Investor Initiative on Hazardous Chemicals (initiée par ChemSec)**

L'Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC) vise à sensibiliser les entreprises aux risques financiers et environnementaux liés aux substances chimiques dangereuses, notamment les PFAS et autres polluants persistants. Les investisseurs participants appellent les entreprises du secteur chimique à accroître leur transparence, à éliminer progressivement les substances toxiques et à développer des alternatives plus sûres. En 2024, cette initiative était soutenue par plus de 70 investisseurs, représentant 18 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

### Investors Letter on PFAS to Ursula von der Leyen [initiée par ChemSec]

Face aux risques environnementaux et sanitaires liés aux PFAS, aussi appelés « produits chimiques éternels », ChemSec a coordonné une lettre ouverte adressée à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Cette initiative regroupe des investisseurs demandant une réglementation stricte et une interdiction progressive de ces substances au sein de l'Union européenne. La lettre appelle à une action législative rapide pour protéger la santé publique, limiter les risques financiers pour les entreprises et favoriser le développement d'alternatives sûres. En 2024, cette initiative était soutenue par 60 investisseurs, représentant 20 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Ces engagements complètent ceux des années précédentes, toujours en cours :

- SPRING - PRI
- Climate Transition Plan Resolution Letter – CCLA Investment Management, LAPFF
- Support Retailer Tobacco – Pella Funds Management
- Tobacco Free Finance Pledge – Tobacco Free Portfolios
- Investor Coalition for Responsible Care – UNI Global Union
- Investor statement on job standards and community impacts – ICCR
- The 30% Club Investor Group for the promotion of a better gender diversity within the SBF 120's executive management teams – The 30% Club Investor Group
- Investor initiative for sustainable forests (IISF) – PRI, Ceres

Pour en savoir plus, lien avec le rapport d'engagement :

<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

6

# TAXONOMIE EUROPÉENNE & COMBUSTIBLE FOSSILE





## 6. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLE FOSSILE

### Part des encours alignés et éligibles à la Taxonomie

AU 31 DÉCEMBRE 2024

La part des encours d'Ostrum Asset Management qui sont destinés à financer des activités alignées sur la Taxonomie :

- sur la base du chiffre d'affaires s'élève à **4,02 %**
- sur la base des dépenses d'investissements s'élève à **5,95 %**

La part des encours d'Ostrum Asset Management qui sont destinés à financer des activités éligibles à la Taxonomie :

- sur la base du chiffre d'affaires s'élève à **14,07 %**
- sur la base des dépenses d'investissements s'élève à **16,39 %**

Ces calculs couvrent l'ensemble des produits (fonds et mandats) gérés par Ostrum Asset Management.

La notion d'activité éligible à la Taxonomie correspond à une activité économique décrite dans les actes délégués (présente dans le sommaire de la Taxonomie), que cette activité économique remplisse ou non une partie ou l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ces actes délégués. Si l'entreprise exerce une des activités listées dans la Taxonomie, elle est alors éligible à la Taxonomie.

À l'inverse, une activité alignée sur la Taxonomie est une activité dont on a pu vérifier la pleine conformité avec les critères d'examen technique décrits dans les actes délégués pour l'objectif environnemental considéré.

Plusieurs étapes doivent être franchies pour vérifier l'alignement :

1. Vérifier que la ou les activités sont listées (éligibilité) ;
2. Vérifier la complétude avec les critères techniques correspondants ;
3. S'assurer que l'activité respecte le principe du « *Do No Significant Harm* » (DNSH) – qu'elle ne cause pas de dommages collatéraux à un ou plusieurs des 5 autres objectifs ;
4. S'assurer du respect de garanties sociales minimum.

Afin de procéder aux calculs d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie, nous utilisons les données fournies par MSCI.

## Part des encours dans des entreprises actives du secteur des combustibles fossiles

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

La part des encours d'Ostrum Asset Management investie dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles s'élevait à **4,1 %**.

Ce calcul couvre l'ensemble des produits [fonds et mandats] gérés par Ostrum Asset Management.

La méthodologie utilisée pour obtenir ce calcul est issue du Fournisseur de données MSCI.

MSCI ESG Research collecte les données communiquées par les entreprises :

- Communication directe de l'entreprise : rapports de développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires et sites web de l'entreprise ;
- Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations sectorielles et commerciales et fournisseurs de données financières ;
- Communication directe avec les entreprises : lorsque la communication de l'entreprise n'est pas disponible, les investisseurs peuvent choisir d'utiliser un sous-ensemble de paramètres estimés suggérés (le cas échéant) basés sur d'autres ensembles de données de MSCI ESG Research. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles.

L'ensemble des données comprend les notations, les mesures, les solutions climatiques et les controverses de MSCI ESG Research.

Les composantes de l'indice MSCI ACWI sont examinées dans les quatre mois suivant leur dépôt annuel. Toutes les autres sociétés de l'univers de couverture sont examinées sur une base continue dans les 12 mois suivant leur dépôt annuel. Les ensembles de données dont les sources sont mises à jour de façon dynamique en dehors des dépôts annuels, tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d'administration et les controverses, sont examinés.

MSCI ESG Research communique de manière solide et transparente avec tous les émetteurs de leur univers de couverture. Cet engagement comprend :

- Un processus de révision des données qui permet aux entreprises de commenter l'exactitude des données de l'entreprise pour tous les rapports de MSCI ESG Research ;
- Un accès gratuit pour les émetteurs aux versions publiées de tous leurs rapports d'entreprise MSCI ESG Research ;
- Une communication directe avec une entreprise concernant la performance ESG spécifique de l'entreprise ;
- Une réponse rapide aux demandes initiées par les entreprises pour discuter de leurs rapports MSCI ESG Research.

MSCI contacte les entreprises de manière proactive dans le cadre de leur processus d'examen standardisé et systématique. Ils n'émettent pas d'enquêtes ou de questionnaires, ni ne mènent d'entretiens généraux avec les entreprises, et n'acceptent ni ne prennent en compte dans leur analyse les données fournies par les émetteurs qui ne sont pas publiquement disponibles pour d'autres parties prenantes. Compte tenu de la nature dynamique des recherches, les entreprises peuvent accéder à tout moment aux données recueillies à ce jour sur le portail de communication des émetteurs (ICP) pour les examiner. Elles sont invitées à poser des questions et à faire part de leurs commentaires à tout moment au cours de l'année.

# 7

## STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CONFORME AUX ACCORDS DE PARIS



## 7. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CONFORME AUX ACCORDS DE PARIS



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

### 7.1. La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion

#### LES ALIGNEMENTS CLIMATIQUES

Ostrum Asset Management s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).



En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE [Agence Internationale de l'Énergie] produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).
- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO<sub>2</sub>/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée [Marge brute ajustée pour l'inflation].

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné, pondérée par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum Asset Management.

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur **un scénario 2 degrés** [scope 1 et 2].



## LES INDICATEURS CLIMATIQUES

Certains portefeuilles bénéficient d'indicateurs quantitatifs climatiques tels que l'empreinte carbone ou l'intensité carbone.

### Émissions carbone totales

Ostrum Asset Management utilise Trucost S&P pour récupérer l'ensemble des émissions carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 + 2) dont Ostrum Asset Management en sa qualité d'investisseur est responsable. Si la position d'Ostrum Asset Management dans une entreprise est égale à 1 % de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et est donc responsable d'1 % des émissions de carbone de l'entreprise (tonnes CO<sub>2</sub>e). En calculant les émissions dont Ostrum Asset Management est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum Asset Management obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

### Empreinte carbone

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum Asset Management est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investis, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euros investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et nous permet de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles, sans tenir compte de leur taille.

### Intensité carbone

- **Pour les entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties**

Ostrum Asset Management utilise Trucost S&P(\*) pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille.

Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci.

L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée. (\*) à l'exception de la gestion quantitative qui utilise Sustainalytics pour une majorité des fonds gérés.

- **Pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales**

Pour l'intensité carbone des souverains, Ostrum Asset Management récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO<sub>2</sub>e émis pour 1 million d'euros de PIB.

L'intensité obtenue est déclinée de la manière suivante :

- Si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs d'intensité des souverains pondérée par leurs poids dans « l'actionnariat » (le capital) de la supranationale ;
- Si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- Si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

## LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE NOS CLIENTS

Certains de nos clients institutionnels sont signataires de la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) de l'ONU.

Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'Alliance NZAO rassemble des investisseurs institutionnels ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, ayant pour principal objectif de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C.

Les membres de l'Alliance sont les premiers du secteur financier à fixer des objectifs intermédiaires, qui comprennent des fourchettes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour 2025 [22 %-32 %] et pour 2030 [40 %-60 %].

D'autres clients se sont également fixés des objectifs climatiques ambitieux qu'Ostrum Asset Management s'engage à respecter.

### 7.2. Le déploiement de nos politiques énergies fossiles (Charbon + Pétrole et Gaz)

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissement.

Pour plus de détails sur nos politiques sectorielles, se référer au chapitre 2.1.1

### 7.3. Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une dizaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et Gaz avec une petite dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la Taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

## 7.4. L'analyse des plans de transition climatique dans le cadre du Label ISR

Conformément aux nouvelles exigences du Label ISR<sup>19</sup>, Ostrum Asset Management a mis en place une méthode d'évaluation des stratégies de transition climatique des émetteurs analysés ESG. Cette méthode vise à démontrer la cohérence des plans de transition des émetteurs avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris.

Elle se décline en deux sous-méthodes (méthode simplifiée et méthode propriétaire) avec une analyse qualitative plus poussée pour les émetteurs appartenant à un « secteur à fort impact climatique » (SFIC) tel que décrit par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 et pour lesquels le référentiel ISR V3 demande une vigilance renforcée.

Pour les émetteurs qui n'appartiennent pas à un SFIC, l'évaluation des stratégies de transition climatique repose sur la Note *Carbon Impact Analytics* (CIA) fournie par Carbon4 qui prend en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer la contribution d'un émetteur à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Pour les émetteurs qui appartiennent à un SFIC, l'évaluation des stratégies de transition climatique repose sur la méthode propriétaire d'Ostrum Asset Management appelée « CSA - *Climate Strategy assessment* ». Cette dernière a été construite en s'inspirant de cadres méthodologiques reconnus. Elle a comme point de départ la composition de l'empreinte carbone de l'émetteur et ses principaux facteurs d'émissions.

Puis l'évaluation du plan de transition climatique se décline autour de 3 piliers : Ambition, Déploiement et Gouvernance. L'analyse de ces 3 piliers repose sur une grille propriétaire (la « *Climat Card* ») qui s'appuie sur une dizaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. L'évaluation se matérialise par un score sur 4 niveaux : *Advanced*, *Robust*, *Moderate* et *Weak*. Les plans de transition des émetteurs dont le CSA aboutit à un score « *Advanced* » ou « *Robust* » sont jugés crédibles.

### PLAN D'AMÉLIORATION EN 2025 :

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum Asset Management a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2025. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (*Net Zero Investment Framework*) de l'IIGCC<sup>20</sup> - l'un des trois cadres méthodologiques plébiscités par la « *Net Zero Asset Management initiative* » (NZAMi) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs Corporates dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climatique définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

<sup>19</sup> Référentiel du Label ISR entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024.

<sup>20</sup> Institutional Investors group on Climate Change - <https://www.iigcc.org/>.

# 8

## STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE BIODIVERSITÉ





## 8. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE BIODIVERSITÉ

Depuis 2021, Ostrum Asset Management développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ces éléments,
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

### À l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;
- Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;
- Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;
- Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;
- Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.

### 8.1. L'intégration de la biodiversité dans notre analyse des émetteurs

Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque ou l'opportunité de l'émetteur.

Ne pas agir mettrait des entreprises face à un risque opérationnel, c'est-à-dire tout risque lié à la dépendance aux ressources utilisées, mais aussi à des risques juridiques (non-conformité aux nouvelles réglementations), de controverses et de taxation accrue (activités polluantes, eau...).

Il existe également une dimension réputationnelle importante puisque cela vient entacher l'image de l'entreprise.

D'autres risques peuvent s'agréger : risque de marché dû aux pressions des actionnaires et risques financiers venant de la difficulté à se financer sur les marchés dans un contexte où les investisseurs prennent de plus en plus en compte la thématique de biodiversité.

D'une manière générale, nous intégrons dans notre notation le degré d'implication des groupes dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Si la matérialité financière est facilement identifiable dans certains secteurs comme l'agroalimentaire ou les infrastructures, elle est, à ce jour, encore difficilement appréhendable dans certains secteurs.



C'est pour cette raison que la matérialité ne doit plus être uniquement regardée dans un sens, elle doit se mesurer également en prenant en considération notre impact sur la biodiversité et les ressources naturelles (pollution, surexploitation, usage des sols, etc.). Ce concept de double matérialité trouve également tout son sens dans le cadre de la biodiversité.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Au sein des analyses de matérialité réalisées par les analystes, de nombreux sujets sont pris en compte afin de limiter notre impact sur la destruction de la biodiversité.

Au niveau mondial, plusieurs causes d'érosion de la biodiversité sont clairement identifiées, parmi lesquelles l'IPBES<sup>21</sup> en a identifié cinq majeures :

- Les changements d'usage des terres et de la mer : destruction et fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport ;
- L'exploitation directe de certains organismes : surexploitation d'espèces sauvages (surpêche, déforestation, braconnage) ;
- Le changement climatique : il peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie ;
- La pollution des eaux, des sols et de l'air ;
- La propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Certaines de ces pressions sont plus particulièrement applicables à notre activité d'investisseur et sont aujourd'hui prises en compte par les analystes et les gérants dans plusieurs secteurs. Les entreprises contribuant au développement du capital naturel sont de grandes sociétés évoluant dans les secteurs suivants (liste non exhaustive) : agroalimentaire, infrastructures, transports, déchets, énergie, luxe ou pharmacie. Ces industries ont un impact sur la biodiversité, alors que le capital naturel est une ressource nécessaire à leurs activités.

Nous concentrons notre attention sur les pressions suivantes dans les principaux secteurs impactant la biodiversité :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

<sup>21</sup> IPBES : The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

## 8.2. Le calcul et le suivi de notre empreinte biodiversité

Afin de mesurer notre empreinte biodiversité, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km².

Le MSA est l'unité de mesure de l'impact ou l'empreinte des entreprises et des investissements sur la biodiversité. Il s'agit de l'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance*), une mesure exprimée en pourcentage caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Cette mesure évalue l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes non perturbés (%). Il s'agit de la mesure de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les Nations Unies (IPBES). Les valeurs de MSA vont de 0 % à 100 %, 100 % représentant un écosystème intact non perturbé.

La méthodologie d'IDL prend en compte quatre pressions différentes sur la biodiversité :

- **Le changement d'utilisation des terres** : évaluation de l'occupation des terres (maintien des terres dans un état perturbé) et de la transformation des terres (conversion des terres non perturbées) ;
- **La pollution de l'air** (les émissions d'oxydes d'azote (NOx), qui conduisent à l'eutrophisation (apport excessif de substances nutritives en milieu aquatique entraînant la prolifération des végétaux) et à l'acidification des sols) ; L'acidification et l'eutrophisation perturbent les conditions de vie de la flore et de la faune, entraînant des changements dans les écosystèmes ;
- **Le changement climatique** : de nombreuses espèces sont très sensibles aux changements de température. En raison du rythme du changement climatique en cours, les espèces ne seront pas capables de s'adapter et risquent de disparaître ;
- **L'écotoxicité** : certains polluants sont particulièrement dangereux pour l'eau et les espèces vivant en eau douce. Les polluants peuvent soit être directement toxiques pour les espèces, soit s'accumuler par bioaccumulation dans les organismes aquatiques et donc éventuellement affecter la régénération.

L'empreinte biodiversité tient compte des impacts passés, présents et futurs.

La chaîne de valeur couverte par cette méthodologie correspond aux 3 scopes :

- **Le Scope 1** couvre les opérations directement liées à l'activité de l'entreprise : occupation des sols liée aux bâtiments de l'entreprise, consommation d'eau, émissions de CO<sub>2</sub> due à la combustion de gaz dans les centrales ;
- **Le Scope 2** se réfère aux impacts sur la biodiversité générés par la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid achetée par l'entreprise (achat d'énergie de l'entreprise, production d'électricité à partir d'énergie fossiles, autre que les combustibles) ;
- **Le Scope 3 Upstream** (en amont) correspond à l'achat et au transport de matières premières, déchets générés lors des opérations, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des employés, exploitation par la société évaluée d'actifs en leasing/**Downstream** (en aval) lié à l'exploitation ou la fin de vie du produit : distribution (transport des produits finis), usages, déchets (gestion des déchets issus du produit utilisé).

Ainsi, nous récupérons l'ensemble des impacts directs et indirects sur la biodiversité pour les scopes 1, 2 et 3 pour la grande majorité des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles.

Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum Asset Management, afin de calculer l'impact total des pressions exercées sur la biodiversité. Le total des impacts est exprimé en MSA.km² et mesure les impacts dont Ostrum Asset Management, en sa qualité d'investisseur, est responsable.

Si la position d'Ostrum Asset Management dans une entreprise est égale à 1 % de la valeur totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et se trouve donc responsable d'1 % des impacts [MSA.Km<sup>2</sup>]. En calculant les impacts dont Ostrum Asset Management est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces impacts, Ostrum Asset Management obtient le total des impacts sur la biodiversité d'un portefeuille donné.

Une fois les impacts sur la biodiversité calculées pour un portefeuille, les équipes sont en mesure d'évaluer les impacts sur la biodiversité par million d'euros investis, en divisant le montant des impacts sur la biodiversité par la valeur du portefeuille concerné par la mesure d'impact. Ce nouveau résultat permet de normaliser les impacts sur la biodiversité par 1 000 000 € investis.

Ostrum Asset Management calcule l'empreinte biodiversité de ses investissements en utilisant la formule suivante :

#### Empreinte biodiversité (MSA.KM<sup>2</sup>/M€ investis)

$$\frac{\sum_i^n \left( \frac{\text{Valeur de la position}_i \text{ (M€)}}{\text{Entreprise value de l'émetteur}_i \text{ (M€)}} * \text{CBF Value}_i \text{ Scope 1, 2 \& 3 (MSA.Km}^2\text{)} \right)}{\sum \text{Valeur position}_i \text{ (M€)}}$$

Concrètement, l'empreinte biodiversité d'Ostrum Asset Management est estimée à environ **-0.11 MSA.KM<sup>2</sup>/M€ investis au 31 décembre 2024.**

À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille.

### 8.3. La biodiversité intégrée à notre processus de gestion

#### OBLIGATIONS DURABLES LIÉES AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ :

Lorsque notre équipe d'analystes Obligations Durables évalue un instrument, elle réalise systématiquement une cartographie des projets financés (*Use of Proceeds*) sur des thématiques durables dont une portant sur la biodiversité. Cette dernière couvre des catégories de projets éligibles tels que : la foresterie durable, la restauration de rivières, la réhabilitation de milieux marins (dont les massifs coraliens).

Les projets d'agriculture durable, qui intègrent également des enjeux de protection de la biodiversité et des écosystèmes sont, quant à eux, cartographiés selon la thématique durable : « Agriculture et alimentation durables ». Cette cartographie systématique nous permet d'évaluer le pourcentage de nos investissements en obligations durables en lien avec les enjeux de biodiversité.

Par ailleurs, dans la logique du « *do no significant harm* » (DNSH) de la taxonomie européenne, les analystes évaluant les obligations durables s'attachent à vérifier, dans la mesure des données disponibles, les incidences potentielles des projets éligibles sur la biodiversité et leur gestion.

Par exemple, pour les bâtiments verts, nous vérifions que le site sur lequel est construit le bâtiment n'est pas une aire protégée ou un site ayant une grande valeur environnementale. De même, pour les projets d'énergie renouvelable, nous nous assurons, au moyen de *Second Party Opinions*, notamment, que les projets comportent une évaluation des répercussions environnementales et que les mesures d'atténuation requises pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes ont été bien mises en œuvre.

## QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENT

- Ostrum Asset Management a contribué au financement de la réserve d'Esteros y Algarrobales del Rio Uruguay (EARU) en investissant dans une société qui promeut activement la protection des espèces sauvages vivant dans cette zone, notamment à travers son programme sur la biodiversité. Cette réserve, située dans la province du Rio Negro, abrite divers groupes d'espèces uniques en leur genre, générant une richesse de biodiversité considérable dans les prairies, les forêts vierges, les marécages et autres écosystèmes naturels.
- Ostrum Asset Management participe également, à travers ses investissements en obligations vertes, au financement du projet de conservation de la biodiversité dans le Parc national de Kahuzi-Biega, en République Démocratique du Congo. Les objectifs principaux de ce projet incluent la conservation des espèces menacées, comme les gorilles de montagne, ainsi que la restauration des écosystèmes dégradés. Le projet s'accompagne également d'initiatives de sensibilisation et de formation pour les populations locales, afin de réduire la pression sur les ressources naturelles et d'encourager des alternatives économiques durables.
- Enfin, Ostrum Asset Management contribue également, au niveau français, aux financements régionaux d'aides aux agriculteurs dans la conversion à l'agriculture biologique, à des centres de soins et d'élevage d'animaux sauvages, ou encore, dans la même région, à la réhabilitation du marais de Tasdon afin de le renaturer par la reconnexion au réseau hydrographique, la création de mares et d'îlots et le rétablissement des continuités écologiques.

## POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Les politiques sectorielles et d'exclusion (cf. chapitre 2.1.1) prennent en compte, s'il y a lieu, la biodiversité. C'est le cas notamment de notre gestion des controverses (*Worst Offenders*), et des politiques sectorielles sur le charbon et le tabac.

En 2022, la politique Pétrole et Gaz a été mise en œuvre. Une approche approfondie a permis de cibler les techniques les plus impactantes sur l'environnement [techniques d'extraction non conventionnelles et/ou controversées].

Tous les types d'infrastructures liées à l'industrie du pétrole et du gaz peuvent avoir des impacts importants sur la biodiversité, mais plus particulièrement celles qui utilisent des techniques non-conventionnelles et/ou controversées (offshore en eaux profondes, Arctique, pétrole lourd et extra lourd, pétrole bitumineux et associé, gaz de houille, gaz/pétrole de schiste).

Des techniques de forage horizontal, de fracturation hydraulique avec des produits chimiques, d'exploration consistant à pomper de grands volumes d'eau, d'injection de vapeur, d'exploitation à ciel ouvert, d'extraction *in situ*, de forage conventionnel mais nécessitant un équipement adapté aux conditions de l'Arctique, doivent notamment être proscrites.

Elles provoquent des émissions élevées de CO<sub>2</sub>, de méthane, produisent des boues toxiques, un déversement d'hydrocarbures dans l'eau, augmentent le risque de tremblements de terre, des effets chimiques ou physiques néfastes et à long terme sur la structure du sol, des fuites de méthane, et nécessite une utilisation intensive de l'eau et des produits chimiques qui peuvent contaminer les eaux souterraines, les eaux de surface et affecter négativement les écosystèmes.

Toutes ces techniques d'extraction ont pour conséquence des impacts environnementaux graves et irréversibles sur les écosystèmes terrestres et maritimes déjà sous pression en raison des changements climatiques : c'est pour cette raison qu'Ostrum Asset Management a fait le choix de cibler particulièrement ces méthodes dans sa Politique Pétrole et Gaz.

## INTÉGRATION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ AU SEIN DE LA GESTION ASSURANTIELLE

Au niveau de la gestion assurantielle, l'équipe dispose de l'empreinte biodiversité dans les systèmes d'analyse de portefeuille qui leur permet d'orienter potentiellement leurs investissements et arbitrages.

## INDICATEURS INTÉGRÉS DANS LA MÉTHODOLOGIE GREaT

La méthodologie GREaT est une réponse pragmatique de l'analyse des émetteurs/sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable. Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance [ESG], la méthode GREaT mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises. Au sein du pilier Gestion durable des Ressources, les critères Biodiversité/Eau et Pollution/Déchets sont regardés. Plusieurs indicateurs viennent préciser ces 2 critères :

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BIODIVERSITÉ<br>ET EAU  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur les écosystèmes et la biodiversité</li> <li>• Utilisation et exploitation raisonnées des terres</li> <li>• Impact de potentielles pénuries d'eau sur l'activité de l'entreprise ; gestion de l'eau</li> </ul> |
| POLLUTION<br>ET DÉCHETS | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution de l'air et des sols</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Émissions toxiques ; Déchets électroniques ou liés au packaging</li> </ul>                                                                      |

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Ostrum Asset Management a développé une politique d'engagement autour de thèmes prioritaires [cf. chapitre 5.1].

La préservation de la biodiversité a été retenue comme un axe fort d'engagement (thème 2 / Axe 4) et sera traité au niveau global d'Ostrum Asset Management.

Pour concrétiser cet engagement, nous travaillons avec les analystes crédit et les analystes / gérants actions sur le dialogue à mener avec les émetteurs selon les secteurs pour préciser les axes d'engagement ainsi que les questions possibles à poser aux émetteurs.

Nous avons d'ores et déjà identifié plusieurs secteurs dans lesquels la biodiversité est importante et avons commencé à identifier les problématiques pertinentes sur lesquelles il serait judicieux de poser des questions. Depuis 2022, des travaux ont été initiés au sein du secteur agroalimentaire qui est un secteur particulièrement impactant pour la biodiversité. De nombreux enjeux ont été examinés au niveau de la gestion des sols, la gestion de l'eau, la gestion des déchets. Nous nous sommes ensuite concentrés sur d'autres secteurs tels que le pétrole et le gaz, les utilities ou encore le packaging.



## LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE HUILE DE PALME

L'huile de palme est l'une des huiles végétales les plus utilisées au monde, présente dans une multitude de produits allant des aliments aux cosmétiques, en passant par les biocarburants dont la production ne cesse de s'étendre, au détriment des forêts tropicales denses, notamment dans les régions humides. Cependant, sa production a des conséquences significatives sur l'environnement, la biodiversité et les droits des communautés locales.

L'impact sur la Biodiversité est un véritable enjeu. En effet, la transformation de forêts tropicales en plantations de palmiers à huile menace la faune et la flore locales. De nombreuses espèces, dont certaines sont en danger d'extinction, perdent leur habitat naturel. La culture de l'huile de palme repose souvent sur des pratiques de monoculture, réduisant la diversité des espèces végétales et animales dans les zones cultivées et augmentant la vulnérabilité aux maladies et aux parasites.

Consciente de ces enjeux, et dans le cadre de sa démarche relative à la biodiversité visant à protéger la nature et à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes, Ostrum Asset Management a validé en 2024 sa politique Huile de palme pour mise en œuvre en 2025.

Ostrum Asset Management a décidé d'exclure de son univers d'investissement les entreprises qui génèrent au moins **5 % de leurs revenus de la production et/ou de la distribution de l'huile de palme**.

### PLAN D'AMÉLIORATION EN 2025 :

Forte de la mise en œuvre de sa politique sur l'huile de palme, Ostrum Asset Management poursuivra ses réflexions pour élargir sa démarche sur la déforestation à d'autres commodités ayant un impact important sur les forêts.

En outre, Ostrum Asset Management poursuivra sa réflexion sur les pesticides afin de mettre en place une politique en 2025.

# 9

## PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

dans la gestion du risque  
d'Ostrum Asset Management



## 9. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DU RISQUE D'OSTRUM ASSET MANAGEMENT

### POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ ET DES INCIDENCES NÉGATIVES

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (*Worst Offenders*) ; l'intégration des critères ESG (les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque de l'émetteur) ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum Asset Management.

Toutes ces actions combinées permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental (et notamment climatique) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre Politique de gestion des risques de durabilité et des incidences négatives :

<https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#politique-de-gestion-des-risques-de-durabilite-et-des-incidences-negatives>

### DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

L'Article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers prévoit qu'une transparence soit mise en place sur les impacts négatifs en termes de durabilité sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision d'investissement sur les produits nous concernant.

Ostrum Asset Management prend pleinement en considération les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                      | Éléments de mesure                                                             | Incidences Année N                                                                        | Incidences Année N-1                                                                                                                                                                                                                                                            | Incidences Année N-2                     | Explication                              | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS            |                                                                                |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                          |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT |                                                                                |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                          |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Émissions de gaz à effet de serre                                        | 1. Émissions de GES                                                            | Émissions de GES de niveau 1                                                              | 7 510 154.09 tCO <sub>2</sub> e                                                                                                                                                                                                                                                 | 4 326 106.07 tCO <sub>2</sub> e          | 7 360 289.36 tCO <sub>2</sub> e          | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Ces indicateurs sont pris en compte à travers nos politiques sectorielles et d'exclusion :<br>Politique Oil & Gas<br>Politique charbon<br>Politique Worst Offenders                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                          |                                                                                | Émissions de GES de niveau 2                                                              | 1 888 668.63 tCO <sub>2</sub> e                                                                                                                                                                                                                                                 | 1 330 066.23 tCO <sub>2</sub> e          | 1 592 595.71 tCO <sub>2</sub> e          | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Ils sont intégrés dans notre démarche climat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                          |                                                                                | Émissions de GES de niveau 3                                                              | 10 284 138.86 tCO <sub>2</sub> e                                                                                                                                                                                                                                                | 6 718 969.26 tCO <sub>2</sub> e          | 16 218 807.85 tCO <sub>2</sub> e         | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Certains sont utilisés dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                          |                                                                                | Émissions totales de GES                                                                  | 19 682 959.59 tCO <sub>2</sub> e                                                                                                                                                                                                                                                | 12 375 141.57 tCO <sub>2</sub> e         | 25 171 692.92 tCO <sub>2</sub> e         | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Certains sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                          | 2. Empreinte carbone                                                           | Scope 1+2+3                                                                               | 54.28 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested                                                                                                                                                                                                                                        | 38.62 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested | 65.10 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Par ailleurs, ils font partie de l'engagement climat qui est mené pour accompagner efficacement la transition des entreprises et leur évolution vers des modèles bas carbone.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                          | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | Scope 1+2+3                                                                               | 81tCO <sub>2</sub> e / mEUR revenues                                                                                                                                                                                                                                            | 66.06 tCO <sub>2</sub> e / mEUR revenues | 91.73 tCO <sub>2</sub> e / mEUR revenues | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Enfin, via l'Axe 1 : « Réduire les émissions de CO <sub>2</sub> et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions environnementales                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                          | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 4,1%                                                                                                                                                                                                                                                                            | 6,41%                                    | 4,53%                                    | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur<br><br>Définition des entreprises actives : sociétés exposées aux activités liées aux combustibles fossiles, y compris l'exploration, l'extraction, l'exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce de pétrole et de gaz, la production et la distribution de charbon thermique, et la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024, les seuils de la politique charbon ont été abaissés ce qui nous a permis pour la période de référence suivante d'exclure de nouveaux émetteurs qui ne respecteraient pas les seuils.<br><br>En 2024, Ostrum AM a élaboré une méthodologie d'analyse propriétaire, le score CSA (Climate Strategy Assessment). Cette méthodologie mesure l'impact que l'entreprise a sur l'environnement et plus spécifiquement sur le climat en évaluant la capacité de l'entreprise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Cette méthodologie sera implémentée en 2025. |
|                                                                          |                                                                                | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable                       | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 36,6%                                    | 91,86%                                   | 29,18%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                             |                                         |                                         |                                         |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|              | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                      | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique                                                                                  | Cf la déclinaison par secteurs          | 0,88 GWh / mEUR revenues                | 0,27 GWh / mEUR revenues                | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE A                                                                                                                                                                                                                              | 0.0000002220597 GWh / mEUR revenues     | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE B                                                                                                                                                                                                                              | 0.00108725766711 GWh / mEUR revenues    | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE C                                                                                                                                                                                                                              | 0.04877918901712 GWh / mEUR revenues    | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE D                                                                                                                                                                                                                              | 0.07258203198844 GWh / mEUR revenues    | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE E                                                                                                                                                                                                                              | 0.02082837093988 GWh / mEUR revenues    | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE F                                                                                                                                                                                                                              | 0.00116431575792 GWh / mEUR revenues    | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE G                                                                                                                                                                                                                              | 0.00035831587461 GWh / mEUR revenues    | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE H                                                                                                                                                                                                                              | 0.01214245783882 GWh / mEUR revenues    | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              |                                                                                                  | Secteur NACE L                                                                                                                                                                                                                              | 0.00864506157805 GWh / mEUR revenues    | NA                                      | NA                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 4,7%                                    | 3,96%                                   | 0,17%                                   | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | Ces indicateurs sont pris en compte à travers nos politiques sectorielles et d'exclusion et sont intégrés dans notre démarche biodiversité.<br><br>Ils sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.                                                                                                                                                       |
| Eau          | 8. Rejets dans l'eau                                                                             | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                                        | 0.00 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested | 0.00 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested | 0.00 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | Via les Axe 3 : » Gérer les ressources » et Axe 4 : « Préserver la santé et la biodiversité » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions environnementales.                                                                                                                                                                                                                       |
| Déchets      | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs                                          | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                          | 0.26 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested | 0.17 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested | 0.12 tCO <sub>2</sub> e / mEUR invested | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | En 2024, Ostrum AM a validé sa politique relative à l'huile de palme pour implémentation en 2025.<br><br>2024 a également été marquée par la mise en place d'une nouvelle méthodologie d'analyse des principaux producteurs de PFAS. Elle a généré plusieurs exclusions dans notre univers d'investissement et 2 entreprises ont été exclues de nos portefeuilles.<br><br>En 2025, Ostrum AM renforcera sa démarche sur la déforestation et poursuivra une réflexion sur une politique relative aux pesticides. |



## INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |       |        |        |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                                                                      | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales                                                                                                                             | 0,01% | 0,01%  | 0,47%  | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | <p>Ces indicateurs sont pris en compte à travers notre Politique <i>Worst Offenders</i> qui nous permet d'écarter les émetteurs qui ne les respectent pas.</p> <p>Ils sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                        | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,32% | 0,46%  | 35,65% | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | <p>En 2025, nous poursuivrons notre vigilance sur ces questions que nous estimons très importantes. Nous allons également poursuivre des réflexions plus importantes sur la gestion des controverses.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                        | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                                                                                                                    | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                                                                               | 7,6%  | 7,11%  | 2,52%  | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | <p>Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique <i>Worst Offenders</i>.</p> <p>Il est lié à la campagne d'engagement - 30% Club France Investor Group</p> <p>Via l'Axe 14 : « Harmoniser la politique de rémunération et la rendre transparente » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions sociales</p> <p>Il est également regardé à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.</p> <p>En 2025, nous renforcerons cet indicateur via notre politique d'engagement ainsi que dans le cadre de la campagne 30% Club France Investor Group</p>                                                                      |
|                                        | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                                                                                                                   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres                                                                                                                                                                                                                | 23%   | 21,97% | 17,80% | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | <p>Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique <i>Worst Offenders</i>.</p> <p>Il est lié à la campagne d'engagement - 30% Club France Investor Group</p> <p>Il est utilisé dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés.</p> <p>Via l'Axe 13 : « Équilibrer les pouvoirs » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions de gouvernance</p> <p>Il est également regardé à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.</p> <p>En 2025, nous renforcerons cet indicateur via notre politique d'engagement ainsi que dans le cadre de la campagne 30% Club France Investor Group.</p> |

|                                                                                             |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                  |                                     |                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                             | 14.<br>Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                                                                                                                                                                                         | 0%                               | 0%                                  | 0%                                   | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique Armes controversées.                                                                                                                                     |
| INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                  |                                     |                                      |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                      |
| Environnement                                                                               | 15.<br>Intensité de GES                                                                                                         | Intensité de GES des pays d'investissement                                                                                                                                                                                                                                                           | 65 tCO <sub>2</sub> e / mEUR GDP | 28,64 tCO <sub>2</sub> e / mEUR GDP | 103,60 tCO <sub>2</sub> e / mEUR GDP | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | Cet indicateur est utilisé dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés.<br><br>En 2025, nous allons renforcer notre démarche climat et poursuivre notre dialogue avec les pays. |
| Social                                                                                      | 16.<br>Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                                                      | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | 5 pays<br>8 %                    | 0,01%                               | 0,01%                                | Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur | Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique États interdits.<br><br>En 2025, nous allons poursuivre notre dialogue avec les pays.                                                                    |

La déclaration complète contenant la description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible sur le site internet.

## 9.1. Identification des risques et opportunités

### 9.1.1. Risques et opportunités climatiques identifiés

Ostrum Asset Management réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais vise également à anticiper les risques long terme, parfois plus compliqués à envisager.

## A. Identifications des Risques

Vous trouverez ci-dessous les risques auxquels Ostrum Asset Management est exposé en tant que société de gestion et au travers de ces investissements.

### RISQUES FINANCIERS :

#### RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

##### Description du Risque

La contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Ces défaillances peuvent être accentuées du fait de la survenance d'un épisode climatique majeur ou par des changements effectués pour une transition vers une économie bas-carbone.

##### Prise en compte dans la Gestion du Risque

Un pilotage global des risques de crédit est réalisé au sein d'Ostrum Asset Management. La direction des Risques reporte au comité des Risques de Crédit l'ensemble des éléments de suivi régulier et les analyses ponctuelles qu'elle estime nécessaire pour permettre au comité de prendre les décisions adaptées. Des analyses de matérialité induites par le risque climatique et plus globalement sur les risques ESG sont menées lors de l'évaluation du risque de crédit des émetteurs. L'équipe Risques de crédit participe à l'ensemble de la comitologie ESG et en impacte les décisions dans son pilotage des risques tant au niveau géographique, que sectoriel ou sur un émetteur en particulier. En cas de doutes importants, l'équipe a la possibilité de geler et ainsi d'exclure un pays, un secteur d'activité ou un émetteur de l'univers investissable, pour les portefeuilles soumis directement à des limites émetteur définis par la direction des Risques (fonds monétaires notamment).

#### RISQUE DE MARCHÉ, DE MODÈLE ET DE VALORISATION DES ACTIFS

##### Description du Risque

Les émetteurs dans les portefeuilles d'Ostrum Asset Management sont exposés à des risques de marché résultant d'une fluctuation de la valorisation des positions en portefeuille en raison d'un changement de variables de marchés comme les taux d'intérêt, les taux de changes, la valeur d'actions et des matières premières et un changement de la qualité de crédit d'un émetteur. L'intégration des risques physiques et de transition dans les processus de gestion permet d'anticiper les pertes potentielles que pourraient subir les portefeuilles du fait de l'alignement climat des investissements et des anticipations de prix du carbone.

##### Prise en compte dans la Gestion du Risque

Une équipe dédiée à la gestion du risque de marché est en place au sein de la direction des Risques d'Ostrum Asset Management. Elle est en charge entre autres de la définition de politique de valorisation d'Ostrum Asset Management et de sa bonne mise en œuvre en particulier pour les instruments peu liquides ou complexes, traités gré à gré, qui sont détenus par les portefeuilles, en mettant en œuvre des dispositifs de contrôle de la valorisation et / ou de contre-valorisation quand cela est nécessaire. L'équipe est également en charge de valider l'ensemble des modèles développés au sein d'Ostrum Asset Management, en particulier les modèles en lien avec l'ESG, sur la base des documentations fournies par les propriétaires de modèles (équipes de gestion en grande majorité).

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

### Description du Risque

Le risque qu'une position en portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court est géré de manière très étroite entre les équipes de Gestion et de la direction des Risques d'Ostrum Asset Management. La liquidité d'une position peut très vite se dégrader en cas d'un événement climatique impactant les activités de l'entreprise.

### Prise en compte dans la Gestion du Risque

La gestion du risque de liquidité est pleinement intégrée dans la démarche des processus de gestion d'Ostrum Asset Management. Le suivi de la liquidité au niveau des équipes de gestion exige une surveillance continue et appropriée des marchés financiers dans son ensemble pour prévenir tout risque de liquidité qui pourrait survenir à un instant donné. La liquidité des investissements envisagés est l'un des critères analysés par les équipes de Gestion, préalablement à ceux-ci, pour en déterminer l'impact sur le portefeuille. Ce suivi de la liquidité nécessite également la maîtrise des positions de liquidité structurelles qui sont la résultante de l'arrivée à échéance de l'ensemble des flux de bilan et de hors bilan du portefeuille, se traduisant par un solde de trésorerie nette.

À un deuxième niveau de contrôle, le suivi de la liquidité est entièrement intégré dans le processus de gestion suivi par les Risques.

L'équipe Risques de Marché calcule à une fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle différents indicateurs de liquidité portant sur l'actif des portefeuilles, leur profil de passif, l'adéquation actif-passif. Des stress tests de liquidité, via des simulations de rachats en conditions normales ou dégradées de marché, sont réalisés.

## RISQUE D'INVESTISSEMENT

### Description du Risque

Les risques d'investissement correspondent à l'ensemble des risques financiers et extra-financiers portés par les portefeuilles sous gestion. Les risques d'Investissement sont encadrés au sein d'Ostrum Asset Management par des contraintes d'Investissement sous la supervision de la direction des Risques.

L'intégration des risques physiques et de transition dans les processus de gestion permet d'anticiper les pertes potentielles que pourraient subir les portefeuilles du fait de l'alignement climat des investissements et des anticipations de prix du carbone.

### Prise en compte dans la Gestion du Risque

Au sein d'Ostrum Asset Management, les Risques d'Investissement sont gérés au premier niveau par les équipes de gestion qui prennent en compte systématiquement les critères ESG dans la sélection des valeurs en portefeuilles. Au deuxième niveau, le Service Risques d'Investissement, en charge du contrôle des contraintes ESG, s'assure du respect par les équipes de gestion du cadre interne et externe ESG associé aux portefeuilles sous gestion au travers des outils appropriés. Les contraintes ESG font l'objet de suivis spécifiques à partir des données fournies par les providers et des analyses internes. La production des reportings périodiques permet d'avoir une vision à la fois granulaire et consolidée des risques extra-financiers auxquels les portefeuilles sont exposés.

Les critères climatiques sont étroitement intégrés aux processus de gestion d'Ostrum Asset Management et progressivement enrichis. De plus, des analyses de matérialité induites par le risque climatique sont menées lors de l'évaluation des risques des émetteurs.

## RISQUE COMMERCIAL, DE COLLECTE

### Description du Risque

Risque de réduction du portefeuille de clients ou de la collecte suite aux conséquences des risques climatiques sur sa clientèle.

### Prise en compte dans la Gestion du Risque

Les clients d'Ostrum Asset Management sont principalement des assureurs et des institutionnels qui déploient des ressources importantes pour suivre et atténuer leurs expositions aux risques climatiques. Par ailleurs, en ce qui concerne la clientèle des assureurs majoritaire en termes d'encours sous gestion, ces derniers sont couverts par leurs contrats de réassurance.

## RISQUES NON FINANCIERS :

### RISQUE OPÉRATIONNEL

#### Description du Risque

Le risque opérationnel se réfère à des causes potentielles de pertes directes ou indirectes dues à des défaillances des contrôles internes, à des erreurs humaines, à des pannes de systèmes internes, à d'autres risques liés à l'activité ou à des événements externes. Ces risques peuvent survenir directement dans l'exercice des activités d'Ostrum Asset Management, ou dans le cadre de délégations à des tiers.

Les risques physiques pour Ostrum Asset Management en tant qu'entreprise sont globalement limités au regard des infrastructures et de l'implantation géographique actuelle.

#### Prise en compte dans la Gestion du Risque

La surveillance du risque opérationnel s'articule autour de deux approches : d'une part, l'évaluation a priori du risque afférant à chaque processus opérationnel au moyen d'une cartographie des risques mise à jour sur une base opérationnelle et, d'autre part, la prise en charge et l'enregistrement des incidents opérationnels. L'équipe dédiée au suivi du risque opérationnel coordonne les programmes d'évaluation des risques opérationnels pour l'ensemble des activités d'Ostrum Asset Management. Ces évaluations sont effectuées selon la méthodologie de Natixis et consolidées au niveau du Groupe.

Ostrum Asset Management se dote des moyens adaptés pour répondre aux enjeux du climat, en particulier en renforçant le processus de due diligence pour les fournisseurs de données ESG, mais également avec la mise en place d'outils et processus centralisés pour les besoins ESG. Les risques physiques liés à l'activité d'Ostrum Asset Management en tant qu'entreprise sont intégrés au Plan de Continuité d'Activité.



## RISQUE JURIDIQUE, DE CONFORMITÉ ET RÉGLEMENTAIRE

### Description du Risque

Risque de non-conformité vis-à-vis de la réglementation ou risque de contentieux avec les clients pour non-respect des engagements climat. Le renforcement de la réglementation sur le climat pour les sociétés de gestion d'actifs et les clients institutionnels met une pression supplémentaire sur cette typologie de risques.

Ostrum Asset Management prête une attention particulière aux risques et opportunités réglementaires. Ils peuvent avoir des impacts très importants à court terme pour les entreprises dans lesquelles elle investit, comme pour elle-même. Selon leurs secteurs et régions, les entreprises sont exposées à de nombreuses réglementations liées au carbone, à l'énergie et au changement climatique. Ces risques sont d'autant plus importants pour les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre.

### Prise en compte dans la Gestion du Risque

Ostrum Asset Management contribue activement aux initiatives de place en matière de lutte contre le réchauffement climatique et porte une grande attention à la veille réglementaire ESG y compris via la veille du Groupe BPCE. Par ailleurs, Ostrum Asset Management élabore, chaque année, un plan de contrôle ESG visant à vérifier l'implémentation effective des réglementations.

## RISQUE DE RÉPUTATION

### Description du Risque

Le risque de réputation correspond au risque d'image induit par une prise en compte insuffisante du risque climatique. Il s'applique aussi bien à Ostrum Asset Management en tant qu'entité qu'à ses investissements. Pour une entreprise, les risques de réputation sont notamment dus aux évolutions des préférences des consommateurs, à la stigmatisation des secteurs ayant le plus d'impact sur le climat, ou encore aux préoccupations accrues des parties prenantes, qui peuvent toutes avoir un impact significatif sur sa réputation. La confiance de leurs clients, de leurs fournisseurs, des employés, des actionnaires... est essentielle au maintien des activités de l'entreprise.

### Prise en compte dans la Gestion du Risque

Ce risque est atténué par :

- Une politique de gestion du risque de controverse induisant une veille et un traitement réalisée par la direction des Transitions durables ;
- Une politique d'engagement en cas de controverse visant à assurer la prise de mesure de remédiation pérennes par l'entreprise et pouvant conduire à la dégradation de son score de matérialité et potentiellement à son exclusion de l'univers d'investissement d'Ostrum Asset Management ;
- Mise en œuvre des politiques sectorielles et d'exclusion, notamment renforcement en 2020 de la politique de sortie du charbon et définition d'une politique sur le pétrole et le gaz en 2022.

De plus, un dialogue régulier avec les entreprises permet de les sensibiliser aux risques et opportunités du changement climatique. Enfin, des contrôles de premier et deuxième niveaux sont réalisés pour assurer le respect de l'ensemble des contraintes de gestion ISR/ESG des portefeuilles.

## RISQUE TECHNOLOGIQUE

### Description du Risque

Émergence de nouveaux produits et services réalisés par des supports alternatifs estimés à moindre émission de gaz à effet de serre.

### Prise en compte dans la Gestion du Risque

Ce risque est atténué par l'expertise des analystes du département de recherche sur les émetteurs investis dans l'ensemble des secteurs d'activité. Le département a développé un ESG materiality score permettant d'identifier les enjeux ESG directement ou indirectement matériels pour les entreprises et évaluer leur impact sur leur profil opérationnel, et in fine sur le profil financier.

Le ESG materiality score identifie des risques [-] ou des opportunités [+] et la magnitude de cet impact sur les entreprises [1, 2 ou 3]. La magnitude est elle-même fonction de l'horizon de temps jusqu'à la matérialisation des risques/ opportunités et de la volonté et la capacité du management des entreprises de s'y adapter.

## RISQUES STRATÉGIQUES, D'ACTIVITÉS ET D'ÉCOSYSTÈME

### Description du Risque

Les investisseurs sont de plus en plus engagés pour lutter contre le réchauffement climatique et ont donc des attentes en la matière pour leurs investissements. La non prise en compte du risque climatique peut avoir un impact significatif sur la compétitivité et la part de marché d'une entreprise. En effet, le climat est aujourd'hui au cœur des préoccupations des clients institutionnels et le devoir de transparence, de plus en plus prégnant, leur impose de travailler avec une société de gestion qui s'assure de gérer le risque climat.

### Prise en compte dans la Gestion du Risque

Ostrum Asset Management contribue activement aux initiatives de place en matière de lutte contre le réchauffement climatique et porte une grande attention à la veille réglementaire ESG, afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques.

## B. Évaluation des Risques ESG

Le tableau ci-dessous présente les risques auxquels Ostrum Asset Management est exposé en tant que société de gestion et à travers ses investissements.

|                                                           | RISQUES PHYSIQUES          |                  |                             |                  | RISQUES DE TRANSITION      |                  |                             |                  |                             |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| Catégorie de risque                                       | Horizon Court Terme [2028] |                  | Horizon Long Terme [>4 ans] |                  | Horizon Court Terme [2028] |                  | Horizon Long Terme [>4 ans] |                  | Type de risque              |
|                                                           | Risque Aigu                | Risque Chronique | Risque Aigu                 | Risque Chronique | Risque Aigu                | Risque Chronique | Risque Aigu                 | Risque Chronique |                             |
| Risques financiers                                        |                            |                  |                             |                  |                            |                  |                             |                  |                             |
| Risque de crédit et de contrepartie                       | Faible                     | Faible           | Moyen                       | Faible           | Faible                     | Faible           | Faible                      | Moyen            | Actuel/Exogène/Récurrent    |
| Risque de marché, de modèle et de valorisation des actifs | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Actuel/Exogène/Récurrent    |
| Risque de liquidité                                       | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Émergent/Exogène/Ponctuel   |
| Risque d'investissement                                   | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Émergent/Exogène/Ponctuel   |
| Risque commercial, de collecte                            | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Émergent/Exogène/Récurrent  |
| Risques non financiers                                    |                            |                  |                             |                  |                            |                  |                             |                  |                             |
| Risque opérationnel                                       | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Actuel/Endogène/Ponctuel    |
| Risque juridique, de conformité et réglementaire          | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Moyen                       | Moyen            | Actuel/Endogène/Ponctuel    |
| Risque de réputation                                      | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Moyen                       | Moyen            | Émergent/Endogène/Récurrent |
| Risques technologiques                                    | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Moyen                       | Moyen            | Actuel/Endogène/Ponctuel    |
| Risques stratégiques, d'activités et d'écosystème         | Faible                     | Faible           | Faible                      | Faible           | Faible                     | Faible           | Moyen                       | Moyen            | Émergent/Exogène/Ponctuel   |

Cette matrice traduit une tendance à l'augmentation de la matérialité des risques climatiques liés aux risques de transition, en lien avec les risques de réputation, stratégiques et réglementaires. La matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert : chaque risque a fait l'objet d'une cotation selon le niveau de gravité et la probabilité d'occurrence par les parties prenantes internes à Ostrum Asset Management. La qualification du risque s'est effectuée selon une échelle de cotation à quatre niveaux : faible, moyen, élevé, critique.

## LES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION

Ostrum Asset Management a choisi Trucost S&P pour identifier et mesurer les risques physiques et de transition auxquels sont exposées les entreprises dans lesquelles nous investissons en tant que gestionnaire d'actifs.

### A. Risques physiques

Les risques physiques correspondent aux pertes et dommages causés par les effets du changement climatique sur les acteurs économiques et sur les portefeuilles d'actifs.

Les données visent à fournir aux investisseurs, aux entreprises et aux décideurs des informations précieuses pour mieux comprendre et gérer les risques physiques associés au climat. Elles sont issues d'une approche robuste fondée sur des données publiques, privées et propriétaires de Trucost, afin de caractériser de manière scientifique les différents dangers physiques liés au changement climatique. Plus précisément, la méthodologie de Trucost considère sept situations de risques – stress hydrique, vagues de chaleur et de froid, ouragans, inondations fluviales et côtières, incendies de forêt – à travers trois scénarii de changement climatique possibles et sur différents horizons de temps, permettant ainsi une compréhension approfondie des impacts potentiels à court, moyen et long terme.

#### La méthodologie comprend cinq étapes clés :

1. La cartographie des dangers climatiques, qui permet de visualiser les risques climatiques à l'échelle mondiale selon différents scénarii et horizons de temps.
2. La géolocalisation des actifs physiques et la cartographie de la propriété corporative, pour identifier les entreprises exposées aux risques climatiques en fonction de leurs actifs et de leur localisation.
3. L'évaluation des risques physiques au niveau de l'actif et de l'entreprise, afin de calculer des scores de risque pour chaque entreprise en fonction de sa sensibilité aux différents dangers climatiques.
4. L'estimation des risques physiques basée sur l'exposition au revenu, pour les entreprises où les données au niveau de l'actif ne sont pas disponibles.
5. Le calcul du score de risque physique ajusté en fonction de la sensibilité, qui prend en compte les impacts spécifiques de chaque danger climatique sur les activités des entreprises.

Ainsi, pour chaque société couverte par la méthodologie, Trucost fournit les scores d'exposition pour chaque risque. En plus de ces scores, Trucost fournit un score de sensibilité aux risques physiques en associant chaque forme de risque physique à un ensemble d'impacts commerciaux tangibles et à une métrique pouvant être mesurée au niveau de l'entreprise pour refléter la sensibilité relative à chaque indicateur de risque et à ses impacts. Par exemple, les entreprises ayant une forte dépendance à l'eau sont supposées être plus gravement touchées par les conséquences physiques du stress hydrique, ce qui peut entraîner une production perturbée en raison d'un accès restreint à l'eau ou une augmentation des dépenses opérationnelles pour l'achat d'eau.

En intégrant une analyse détaillée des risques climatiques avec des données granulaires sur les actifs et les revenus des entreprises, la méthodologie de Trucost fournit une vision holistique des risques physiques induits par le changement climatique à un niveau détaillé ou consolidé. Cela nous permet, en tant que société de gestion, de mieux appréhender les risques physiques auxquels sont confrontées les entreprises dans un contexte de plus en plus volatile et incertain en raison du changement climatique.

Dans le cadre de ce rapport, nous publions les résultats des risques physiques liés à nos investissements. Le pourcentage des investissements éligibles au calcul et ayant contribué par leurs couvertures en indicateurs de risques physiques aux scores globaux au niveau entité Ostrum Asset Management est supérieur à 75 %. Les indicateurs sont en date du 31/12/2024.

## 1. Présentation des paramètres utilisés

Horizon de temps : les scores de risques physiques sont appliqués à l'ensemble des investissements à trois horizons de temps : 2030, 2040 et 2050

### Scénarii climatiques

- **Scénario de changement climatique élevé (RCP 8.5)**  
Poursuite du statu quo avec des émissions au rythme actuel. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement supérieur à 4 degrés Celsius d'ici 2100.
- **Scénario de changement climatique modéré (RCP 4.5)**  
Des mesures d'atténuation énergiques sont prises pour réduire les émissions de moitié par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2080. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement supérieur à 2 degrés Celsius d'ici à 2100.
- **Scénario de faible changement climatique (RCP 2.6)**  
Mesures d'atténuation agressives visant à réduire de moitié les émissions d'ici à 2050. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement inférieur à 2 degrés Celsius d'ici à 2100.

### Score brut composite et score brut ajusté

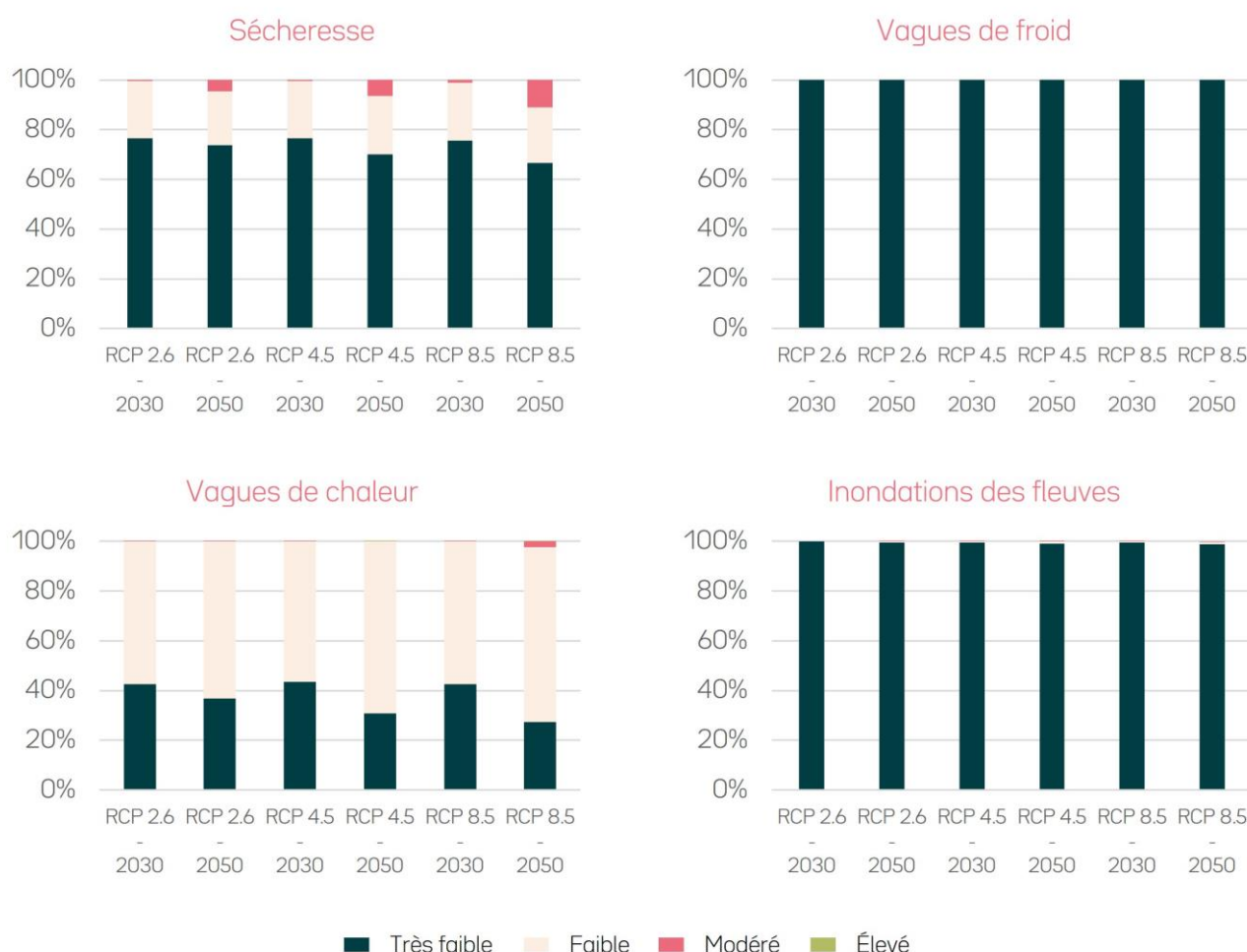
Toutes les entreprises couvertes par nos investissements sont notées de 1 à 100 sur chacun des 8 risques clés énumérés ci-dessous. Une note de 100 indique que le risque associé est le plus élevé possible. Une note de 1, en revanche, indique que le risque associé est le moins probable dans l'horizon temporel et le scénario choisis.

Pour simplifier, nous considérons qu'un score de 1 à 10 représente un risque très faible, un score de 11 à 33 représente un risque faible, un score de 34 à 66 un risque modéré et de 67 à 100 un risque fort.



Concernant l'exposition au risque physique des investissements d'Ostrum Asset Management, une simulation des impacts de huit dangers climatiques sur les portefeuilles d'investissement a été réalisée : stress hydrique, vagues de chaleur et de froid, ouragans, inondations fluviales et côtières, incendies de forêt. Les résultats révèlent une exposition globalement très faible à faible à ces dangers climatiques sur un horizon moyen et long terme.

Par exemple d'après les résultats sur un scénario de vague de froid, quasiment l'ensemble des émetteurs dans les portefeuilles d'Ostrum Asset Management seront très faiblement impactés en cas de survenance d'un épisode de vague de froid en 2030 et en 2050 quel que soit le scénario de changement climatique.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024



SOURCE : TRUCOST AU 31/12/2024

## B. Risques de transition

Les risques de transition sont issus des conséquences économiques et financières liées à l'adaptation nécessaire des activités et de l'environnement externe pour lutter contre le dérèglement climatique. L'impossibilité d'exploiter davantage les réserves pétrolières, le détournement des consommateurs de biens à fort contenu en carbone, les ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique, illustrent ce risque.

À court terme, les dispositions prises dans le cadre du dispositif ESG, menées depuis plusieurs années en faveur de l'atténuation du changement climatique par Ostrum Asset Management permettent de qualifier l'exposition d'Ostrum Asset Management aux risques de transition à faible.

À un horizon à plus long terme, les attentes des parties prenantes en matière d'engagements climatiques pourraient être croissantes. L'insuffisance de prise en compte des enjeux de transition pourrait entraîner une perte de parts de marché si la réputation d'Ostrum Asset Management à travers son impact carbone, ses engagements, ses investissements, ou les produits proposés, notamment dans un environnement concurrentiel accru, ne répondaient pas aux aspirations de ses clients, collaborateurs ou *business partners*.

Pour mesurer le risque de transition, Ostrum Asset Management calcule le pourcentage d'investissement dans des émetteurs à risque, c'est-à-dire dont 10 % de l'EBIT et de l'EBIDTA sont menacés par les effets du changement climatique sur plusieurs horizons.

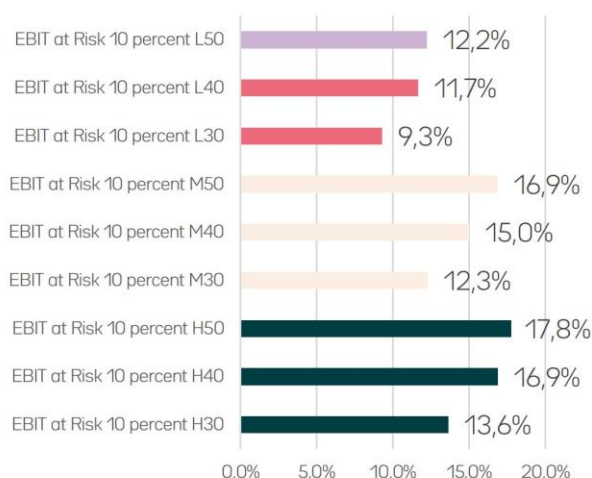
Les indicateurs EBIT at Risk 10 percent L50, EBIT at Risk 10 percent L40 et EBIT at Risk 10 percent L30 représentent les pourcentages des émetteurs dont 10 % de l'EBIT (émetteurs à risque) est exposé à une faible hausse du prix du carbone respectivement à horizon 2050, 2040 et 2030.

Les indicateurs EBIT at Risk 10 percent M50, EBIT at Risk 10 percent M40 et EBIT at Risk 10 percent M30 représentent les pourcentages des émetteurs dont 10 % de l'EBIT (émetteurs à risque) est exposé à une hausse modérée du prix du carbone respectivement à horizon 2050, 2040 et 2030.

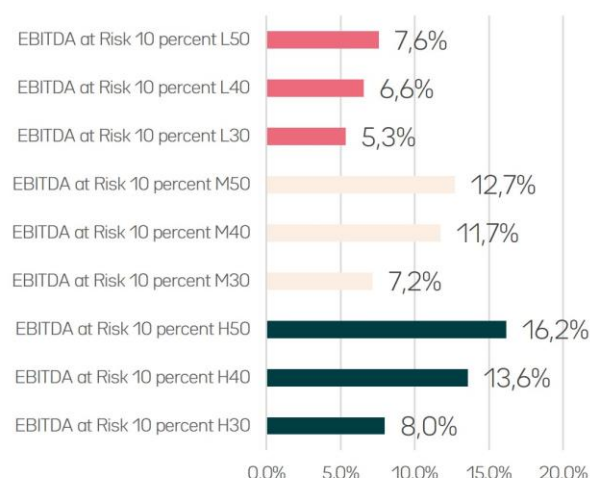
Les indicateurs EBIT at Risk 10 percent H50, EBIT at Risk 10 percent H40 et EBIT at Risk 10 percent H30 représentent les pourcentages des émetteurs dont 10 % de l'EBIT (émetteurs à risque) est exposé à une forte hausse du prix du carbone respectivement à horizon 2050, 2040 et 2030.

Les graphiques suivants donnent les résultats sur l'ensemble des portefeuilles d'Ostrum Asset Management du pourcentage des émetteurs à risque dans les scénarii d'une hausse du prix de carbone faible (L50, L40, L30), modérée (M50, M40, M30) et élevée (H50, H40, H30) respectivement à horizon 2050, 2040 et 2030.

Risque de transition [1/2]



Risque de transition [2/2]



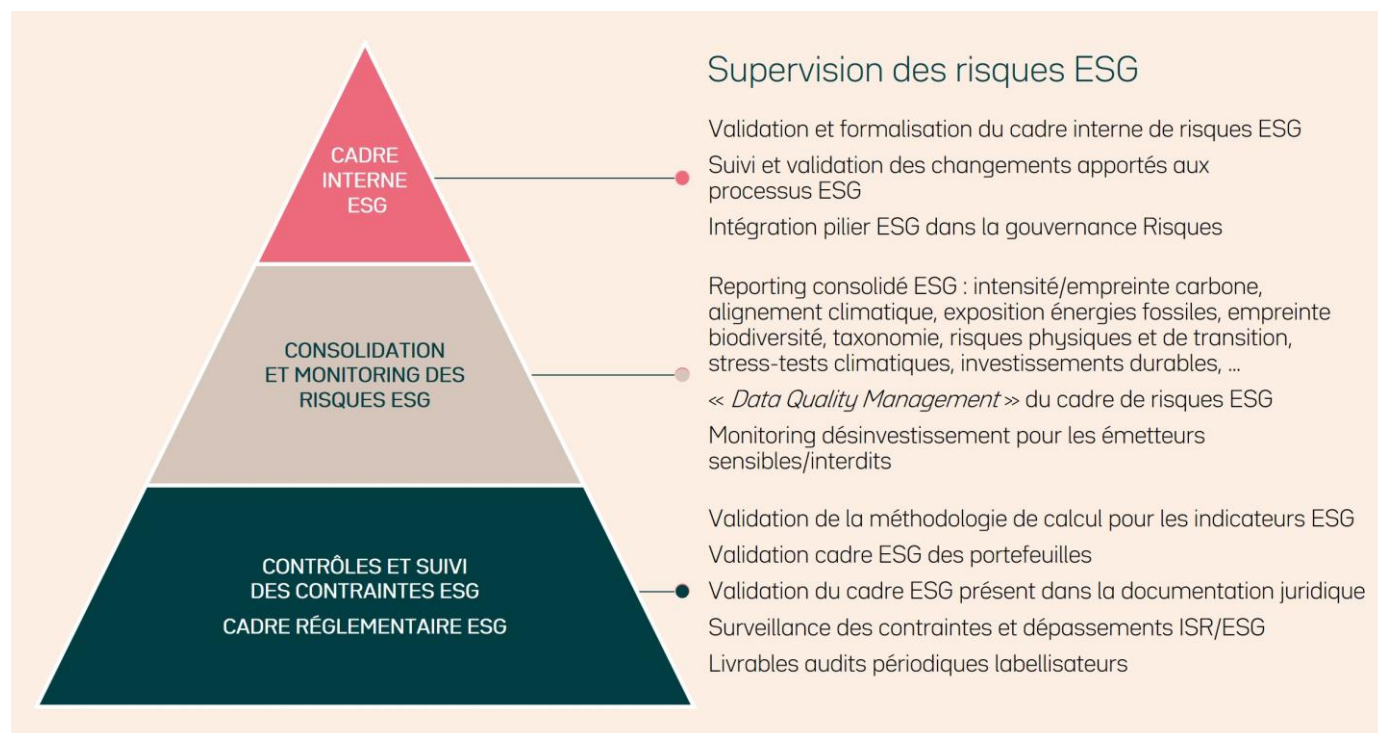
SOURCE : TRUCOST AU 31/12/2024

## 9.2. Gestion du risque ESG/Climat



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

### 9.2.1. Contrôles et suivi des contraintes ESG, cadre réglementaire ESG



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRAINTES ESG

La direction des Risques est responsable de la validation *ex-ante* des contraintes ESG formalisées dans les documentations juridiques ou contractuelles des portefeuilles. Des contrôles pré-trade et post-trade sont mis en œuvre pour la surveillance quotidienne de ces contraintes. Par ailleurs, les Risques prennent part à la production des livrables pour les audits de labellisations sur les fonds commercialement ouverts et des indicateurs ESG à destination des dépositaires.

## CONTRÔLES ESG POUR LES FONDS LABELLISÉS ISR

**Pour les fonds labellisés ou en cours de labellisation ISR**, les dépassements sur les indicateurs ESG sont détectés et notifiés à la gestion en J+1. Ils sont régis par le même processus d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires, statutaires et contractuelles. En particulier, la gestion est tenue de régulariser les dépassements observés dans les meilleurs délais en tenant compte des intérêts des porteurs. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur. En pré-trade, les contraintes sur les exclusions sectorielles et normatives sont bloquantes.

**Pour les fonds labellisés par la méthode de la moyenne**, le contrôle de la performance ESG vise à s'assurer que le fonds ISR dispose d'une note ESG moyenne meilleure que celle de l'univers filtré (c'est à dire, après élimination de 20 % des plus mauvais scores de l'univers. Ce seuil étant porté à 25 % puis 30 % dans la version 3 du label). Pour les fonds labellisés par la méthode de la note minimum, le contrôle de la performance ESG vise à s'assurer que chaque actif du fonds labellisé ISR dispose d'une note ESG meilleure que la note minimum de l'univers filtré (c'est à dire, après élimination de 20 % des plus mauvais scores de l'univers. Ce seuil étant porté à 25 % puis 30 % dans la version 3 du label). Les ratios d'éligibilité et de couverture ESG (couverture minimale de 90 %) sont également contrôlés. Enfin, dans le cadre de la version 2 du label ISR, quatre indicateurs de performances E, S, G et DH (Droits Humains) sont également définis et contrôlés (avec une contrainte de surperformance et de couverture pour 2 indicateurs parmi ces 4 indicateurs) selon les contraintes du Label.

Quelques exemples d'indicateurs pour les performances E, S, G et DH par typologie d'émetteurs (entreprises, souverains)



### POUR LES ENTREPRISES

- Pourcentage des membres du conseil d'administration qui répondent aux critères d'indépendance définies par MSCI [Indicateur Gouvernance - Source MSCI].
- Existence d'une politique de lutte contre la corruption et portée de cette politique [Indicateur Gouvernance - Source MSCI].
- Pertinence des études d'opinion sur la satisfaction des employés [Indicateur Social - Source MSCI].
- Moyenne des incidents relatifs à l'éthique dans les affaires [Indicateur Social - Source Sustainalytics].
- Turnover annuel des employés [Indicateur Social - Source MSCI].
- Existence d'une politique de protection des lanceurs d'alerte [Indicateur Social - Source MSCI].
- Existence des conventions collectives dans l'entreprise [Indicateur Droits Humains - Source MSCI].





### POUR LES ÉMETTEURS SOUVERAINS

- Pourcentage des femmes au parlement (Indicateur Gouvernance – Source SDG Index).
- Dépense de santé et d'éducation en pourcentage du PIB (Indicateur Social – Source SDG Index).
- Nombre moyen d'années d'études reçues par les femmes de plus de 25 ans rapporté au nombre moyen d'années d'études reçues (Indicateur Droits Humains – Source SDG Index).

Ostrum Asset Management utilise l'intensité Carbone comme indicateur par défaut sur le volet Environnement pour les fonds Labelisé en version 2 du Label ISR.

Une analyse discrétionnaire en *Positive Screening* permet par ailleurs de mettre en évidence les émetteurs les plus vertueux et de suivre l'évolution des distributions des scores ESG comparées à leurs moyennes mobiles hebdomadaires. La représentativité de l'univers d'investissement est également mesurée quotidiennement, permettant ainsi de vérifier que l'univers d'investissement initial est en phase avec la politique d'investissement du fonds.

### CONTRÔLES ESG POUR LES FONDS ARTICLE 8 NON-LABELLISÉS

La direction des Risques réalise également des contrôles quotidiens portant sur les contraintes ESG des fonds non-labelisés classés Article 8, catégorie qui regroupe surtout des fonds dédiés et des mandats. Les indicateurs suivis concernent :

- Le score ESG du portefeuille sur chaque classe d'actifs – obligations du secteur privé, souverains et quasi-souverains – qui doit être meilleur que le score ESG de l'univers d'investissement ;
- La couverture ESG, qui doit être supérieure au minimum indiqué dans le document contractuel : 90 % en général, mais pouvant aller jusqu'à 95 %.

De même que pour les contraintes ESG induites par le label ISR, les dépassements éventuels sont notifiés à la gestion en J + 1 pour régularisation et sont soumis à la même procédure d'escalade. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.

### CONTRÔLES ADDITIONNELS POUR LES FONDS ARTICLES 8 ET 9

Les précisions apportées par les normes techniques d'exécution (ou *Regulatory Technical Standard*) du règlement SFDR ont impliqué la définition et la mise en œuvre de contrôles additionnels sur les fonds Articles 8 et 9, qu'ils soient labellisés ISR ou non. Les contraintes supplémentaires, consignées dans les annexes de la documentation juridique, concernent :

- Les parts minimales d'investissements durables, Green et Social, selon la définition en vigueur pour Ostrum Asset Management ;
- La part minimale des actifs alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales.

De même que pour les contraintes précédentes, ces ratios sont suivis quotidiennement. En cas de dépassement, la gestion est alertée pour régularisation dès J + 1 selon la procédure d'alertes et d'escalade. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.

## 9.2.2. Consolidation et Monitoring des risques ESG

### ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES LISTES D'EXCLUSIONS

La direction des Risques participe aux différents comités sectoriels – *Worst Offenders*, charbon, armes controversées, pétrole et gaz – et contrôle en amont du comité *Worst Offenders* que les alertes sur les *Global Norms* (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (*Sustainalytics*) sont étudiées en comité.

Lors des comités *Worst Offenders*, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au comité exécutif pour décision. Les décisions de ces différents comités sont reflétées dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des émetteurs concernés :

- Pour les fonds ouverts, des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires (BASM-MAP) et les exclusions normatives (*Worst Offenders*, armes controversées), ainsi que pour les exclusions sectorielles (tabac, charbon, pétrole et gaz). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030 ;
- Pour les mandats et les fonds dédiés, les listes réglementaires (BASM-MAP) et les exclusions normatives (*Worst Offenders*, armes controversées) s'appliquent en pré-trade et en post-trade. Les listes d'exclusions sectorielles d'Ostrum Asset Management (tabac, charbon, pétrole et gaz) sont proposées au client en complément ou en remplacement de ses propres listes. Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, afin de piloter leur sortie des portefeuilles lorsque c'est nécessaire ;
- Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suivent le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

### CALCUL DES INDICATEURS ET MONITORING ESG

La direction des Risques participe avec la direction des Transitions durables à la sélection des fournisseurs de données. Une fois intégrées, les données brutes sont agrégées par portefeuille. La direction des Risques s'assure alors que les méthodologies de calcul sont correctes et qu'elles sont implémentées de façon adéquate dans le système d'information d'Ostrum Asset Management. Elle participe aussi à la mise en œuvre des contrôles de qualité portant sur ces données.

Dans le cadre de la consolidation et du monitoring des risques, la direction des Risques s'appuie sur un outil interne qui fournit chaque mois l'ensemble des risques extra-financiers en plus des risques financiers sur les différentes expertises de gestion. Le reporting extra-financier consolidé couvre une large gamme d'indicateurs en particulier sur les thématiques suivantes :

- Les indicateurs sur le carbone et l'alignement climatique sont issus de données fournies par Trucost : émissions CO<sub>2</sub>, intensité CO<sub>2</sub>, empreinte CO<sub>2</sub>, température implicite des portefeuilles selon différents scénarii de réchauffement climatique [1,5°C/1,75°C, 2°C et 2,7/3°C], trajectoire prévisionnelle d'alignement climatique selon un scénario de réchauffement à 2°C ;
- Les indicateurs sur le charbon sont issus de données de la GCEL (*Global Coal Exit List*) d'Urgewald : l'exposition charbon résiduelle des portefeuilles est notamment mesurée par la production d'électricité à partir du charbon en GWh, la proportion d'électricité produite à partir du charbon ou encore le chiffre d'affaires généré par la production d'électricité à partir de charbon ;
- Les risques sur la Biodiversité sont mesurés avec la *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) fournie par Iceberg Data Lab : impact biodiversité en MSA.km<sup>2</sup> (*Mean Species Abundance* par km<sup>2</sup>, ou abondance moyenne des espèces par kilomètre carré comparée à l'abondance des espèces dans un écosystème non perturbé), intensité biodiversité et empreinte biodiversité en MSA.km<sup>2</sup>/MEUR ;

- Les indicateurs sur la Taxonomie notamment la part du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie et la part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (mais aussi la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet atténuation au changement climatique, la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet adaptation au changement climatique, la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet transition vers l'économie circulaire) sont issus de données fournies par MSCI pour les entreprises. La direction des Risques calcule sur une fréquence mensuelle les indicateurs sur la Taxonomie au niveau des portefeuilles, au niveau des process de gestion et au niveau de la société de gestion Ostrum Asset Management.

#### LES MESURES D'AMÉLIORATION EN 2025 :

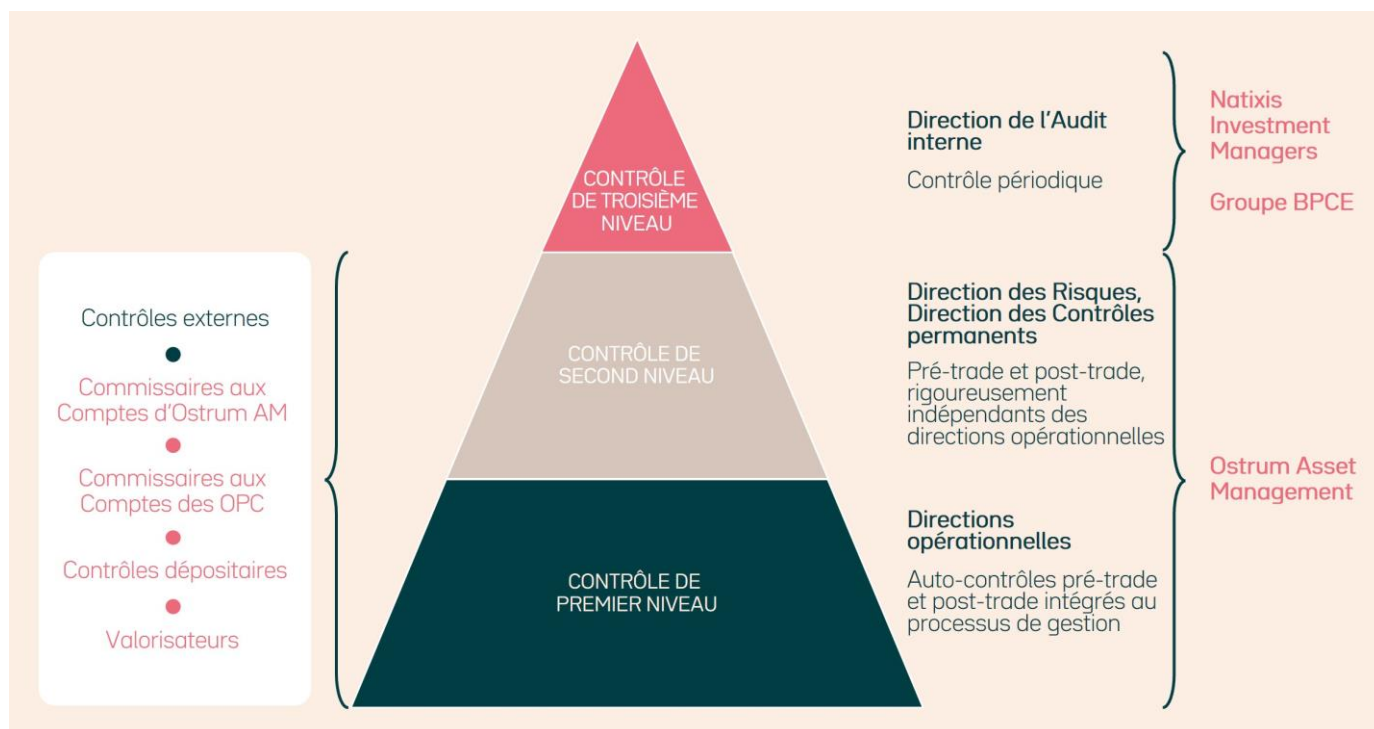
Afin de renforcer encore sa politique et sa gestion du risque en matière de Finance Durable, la direction des Risques a intégré, dans les reportings extra-financiers des fonds, des indicateurs de Taxonomie et l'exposition aux énergies fossiles. En 2025, il est par ailleurs prévu d'y ajouter les PAI. Par la suite, les indicateurs portant sur les risques physiques et de transition pourront également être ajoutés.

Il est prévu aussi le déploiement d'un dispositif plus complet de contrôles des données ESG.

Par ailleurs, la direction des Risques a lancé une réflexion sur la quantification financière du risque climatique.

### 9.2.3. Dispositif de contrôle interne

Ostrum Asset Management se dote chaque année d'un important dispositif de contrôle interne de la gestion ESG.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024



## LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS D'OSTRUM ASSET MANAGEMENT POUR SON PROPRE PÉRIMÈTRE

Au-delà de ses ambitions pour ses investissements, Ostrum Asset Management agit pour réduire l'impact carbone issu de ses propres activités en suivant un triple mot d'ordre : **mesurer, réduire** et **compenser** nos émissions.

Depuis 2009, elle réalise un bilan carbone annuel, sur les Scopes 1, 2 et 3, selon la méthodologie définie par l'ADEME. Cet exercice lui permet de mieux connaître ses sources d'émissions carbone et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur maîtrise.

En 2024, les émissions de gaz à effet de serre sont ainsi de 8,1 tonnes eq CO<sub>2</sub> /personne. Afin de réduire l'impact de ses activités, Ostrum Asset Management agit à la fois sur son parc immobilier, sur les modes de travail et sur l'engagement de ses collaborateurs. Cependant, comparé à 2019, le bilan est en hausse malgré les efforts accomplis. Les postes énergie et déplacements de personnes sont en baisse (- 69 % pour l'énergie, grâce notamment au plan de sobriété énergétique et à l'utilisation d'électricité verte ; - 76 % pour les déplacements de personne suite à la forte progression du télétravail) mais ceux concernant les achats et services ont progressé.

Ostrum Asset Management a poursuivi ses actions de réduction en modifiant sa politique voyage en 2024 et en mettant en place dans le cadre d'une politique Groupe un plan de sobriété énergétique.

Conscients que la compensation n'est pas une solution en soi pour le climat, nous avons malgré tout choisi de participer à une neutralité globale des émissions, tout en priorisant les actions de réduction d'utilisation d'énergie. Chaque année depuis 2016, Ostrum Asset Management finance à hauteur de 100 % de ses émissions directes de carbone, une action qui permet d'éviter des émissions de GES. Cette initiative est proposée par son partenaire EcoAct, leader européen en conseil Climat.

Afin de compenser nos émissions de 2024, nous avons choisi le projet *Canarumwe Clean Cookstoves* au Rwanda. Ce projet consiste à distribuer gratuitement des fours à combustion efficace aux populations qui n'en ont pas les moyens. Ces fours, produits localement créant ainsi de l'emploi, permettent de réduire la consommation de bois et l'exposition aux fumées issues de la combustion du bois. Ce projet, permet globalement d'éviter l'émission de 66 385 tCO<sub>2</sub> par an. Cette approche de la compensation par évitement nous permet d'avoir un effet direct et immédiat.

Parallèlement, Ostrum Asset Management déploie de nombreuses initiatives pour encourager les écogestes et l'utilisation des ressources au quotidien : recyclage des mégots de cigarettes, diminution de la consommation d'eau et d'énergie, amélioration de la gestion des déchets par le tri, la collecte et la récupération, ainsi que la quasi-disparition du papier.

Pour 2025, Ostrum Asset Management a l'ambition de diminuer encore son empreinte carbone, tout en perpétuant ses actions de compensation.



# 10

## ANNEXE





## 10. ANNEXE

La liste des produits financiers de nos fonds ouverts catégorisés Articles 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR est la suivante :

| NOM<br>DU FONDS                      | SOCIÉTÉ<br>DE GESTION | GÉRANT<br>FINANCIER | CLASSIFICATION<br>DES FONDS |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------------|
| Ecureuil Actions France              | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| ECUREUIL SRI OBLI EURO               | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME        | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Fructi Flexible 100                  | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Le Livret Portefeuille               | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Monceau Marche Monetaire             | Monceau               | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Natixis Asia Equity Fund             | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Natixis Pacific Rim Equity Fund      | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Natixis Solutions Protect 75         | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM CRÉDIT EURO 1-3               | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM EURO HIGH INCOME              | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM Euro Inflation                | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM global Inflation              | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM Short Term Global High Income | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI CASH                      | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI CASH A1P1                 | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI CASH PLUS                 | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI CREDIT 12M                | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI CREDIT 6M                 | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI CREDIT EURO               | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Credit Short Duration     | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS   | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |

| NOM<br>DU FONDS                      | SOCIÉTÉ<br>DE GESTION | GÉRANT<br>FINANCIER | CLASSIFICATION<br>DES FONDS |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------------|
| OSTRUM SRI CROSSOVER                 | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Crossover 2026            | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI EURO AGGREGATE            | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3            | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5            | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7            | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Euro High Dividend Equity | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Euro Minvol Equity        | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS      | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Europe Equity             | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Europe MinVol Equity      | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Global MinVol Equity      | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Global Subordinated Debt  | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI MONEY                     | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI MONEY 6M                  | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI MONEY PLUS                | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Total Return Conservative | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI Total Return Dynamic      | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| OSTRUM SRI TOTAL RETURN SOVEREIGN    | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Ostrum SRI US Equity                 | NIMI                  | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Palatine Ambition Rendement 2026     | Palatine AM           | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Palatine Ambition rendement 2027     | Palatine AM           | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Palatine Conviction Credit 3-5 ANS   | Palatine AM           | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Palatine Global Bond                 | Palatine AM           | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Palatine Monétaire court terme       | Palatine AM           | Ostrum AM           | Article 8                   |
| Palatine Monétaire Standard          | Palatine AM           | Ostrum AM           | Article 8                   |

| NOM DU FONDS                          | SOCIÉTÉ DE GESTION | GÉRANT FINANCIER | CLASSIFICATION DES FONDS |
|---------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------------|
| Palatine Objectif Rendement 30 Mois   | Palatine AM        | Ostrum AM        | Article 8                |
| Palatine Opportunités 6-12 Mois       | Palatine AM        | Ostrum AM        | Article 8                |
| Palatine Optimum Credit 1-3 ans       | Palatine AM        | Ostrum AM        | Article 8                |
| OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND | NIMI               | Ostrum AM        | Article 9                |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Tous les portefeuilles listés ci-dessus présentent un risque de perte en capital.

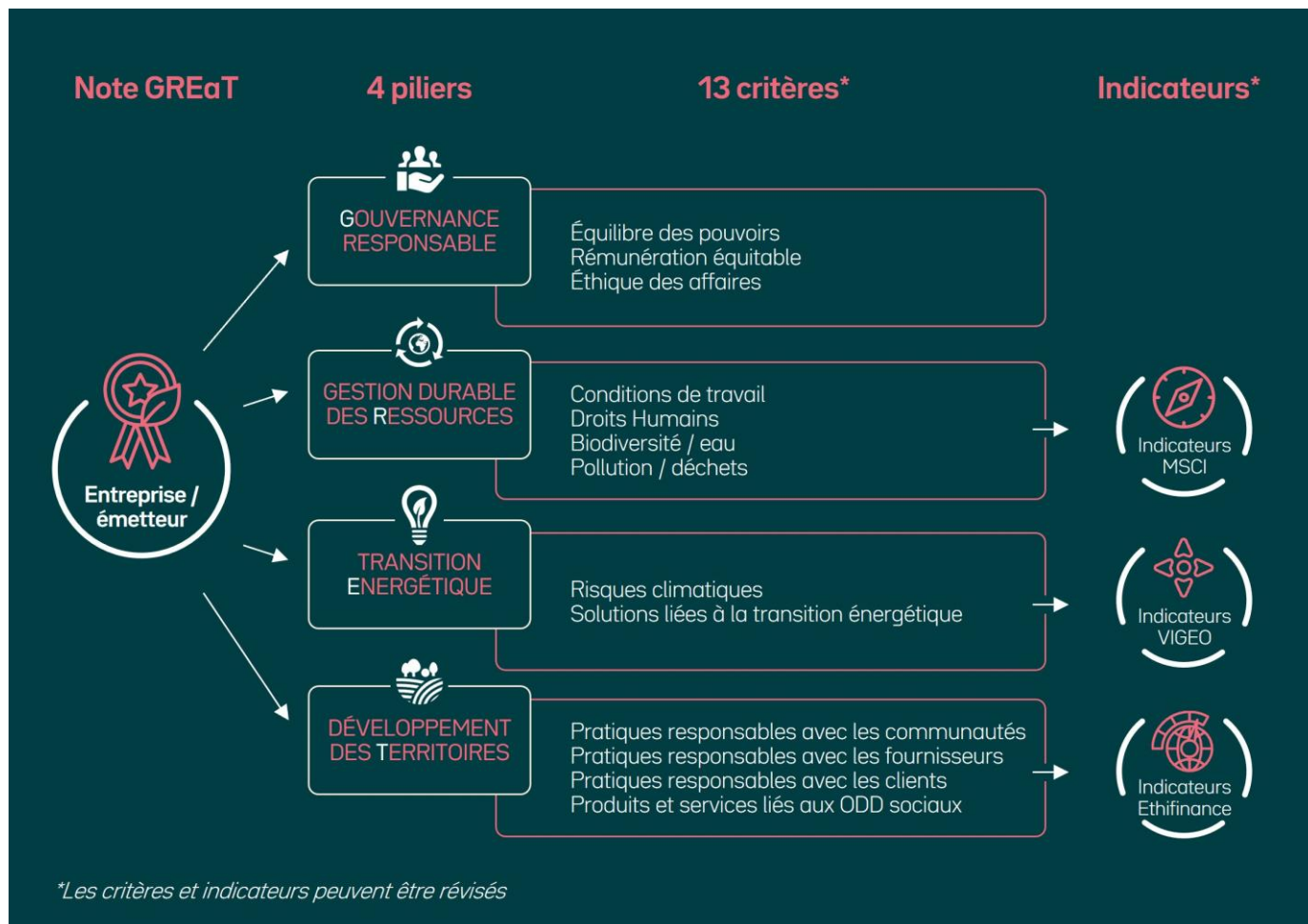
## TABLEAU SCORE DE MATÉRIALITÉ DES FACTEURS ESG POUR LES ENTREPRISES

Nous lisons le tableau comme suit : un score de matérialité ESG2+ signifie que parmi les différents éléments E, S ou G que nous avons identifiés, nous pensons que (i) les opportunités l'emportent sur les risques, et (ii) l'ampleur de l'impact est modérée pour le profil opérationnel de l'entreprise.

| SCORE DE MATÉRIALITÉ ESG | TYPE D'IMPACT SUR L'ENTREPRISE      | CRITÈRES D'ANALYSE                                                                                       |
|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ESG1+                    | <b>Positif</b> de faible magnitude  | Enjeux ESG ayant un impact pour le secteur mais peu d'impact sur la qualité fondamentale de l'entreprise |
| ESG1-                    | <b>Négatif</b> de faible magnitude  | Ou<br>L'impact est à très long terme et l'entreprise a le temps de s'adapter                             |
| ESG2+                    | <b>Positif</b> de magnitude modérée | Les risques et opportunités ESG sont élevés à court/moyen terme mais l'entreprise en a pris la mesure.   |
| ESG2-                    | <b>Négatif</b> de magnitude modérée | Ou<br>Il y aura un impact matériel sur le long terme et l'entreprise n'a pas encore adapté son modèle    |
| ESG 3+                   | <b>Positif</b> et très matériel     | Les facteurs ESG sont déterminants pour la qualité du modèle opérationnel des entreprises                |
| ESG3-                    | <b>Négatif</b> et très matériel     | Ou<br>Ils deviennent importants lorsqu'ils sont associés à d'autres facteurs                             |

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

## MÉTHODOLOGIE GREaT



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT, LBPAM

## MENTIONS LÉGALES

### Ostrum Asset Management

Société anonyme au capital de 50 938 997 euros

Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n°GP-18000014

RCS Paris 525 192 753

43, avenue Pierre Mendès-France, 75648 Paris Cedex 13

Ce document est destiné à tout porteur y compris non professionnel, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de [des] l'auteur [s] référencé [s]. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles.sous-munitions>.





Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018  
Société anonyme au capital de 50 938 997 euros  
525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – <https://www.ostrum.com/fr>



Un affilié de  **NATIXIS**  
INVESTMENT MANAGERS